

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

## PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(61<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Vendredi 9 Novembre 1984.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE

1. — Renvoi pour avis (p. 5797).
2. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5797).

## Défense et budget annexe des essences.

- M. Henu, ministre de la défense.
- M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la défense.
- M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la politique de défense de la France.
- M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.
- M. Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le budget annexe des essences.
- M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section commune et le budget annexe des essences.
- M. Combastell, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section forces terrestres.
- M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section marine.
- M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section air.
- M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section gendarmerie.
- M. Darinot, président de la commission de la défense.
- MM. Dessein,  
Lancien, le ministre,  
Nîlés, le ministre,  
Daillet, Le Drian, rapporteur spécial; le ministre,  
Robin.
- Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — Ordre du jour (p. 5824).

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du conseil des communautés européennes les 2 et 3 octobre 1984, entre les représentants des gouvernements des Etats membres et portant sur le financement du budget rectificatif et supplémentaire n° 1 des communautés dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères. (n° 2416).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n° 2347, 2365).

## DEFENSE ET BUDGET ANNEXE DES ESSENCES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense, et du budget annexe des essences.

La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Hernu, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la défense de notre patrie demeure une priorité nationale. Pour l'assurer, 150,2 milliards de francs sont prévus au projet de budget de la défense de 1985. Deuxième budget de l'Etat, derrière celui de l'éducation, il progressera de 5,7 p. 100 par rapport à 1984 et représentera, comme en 1984, plus de 15 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Assurant le maintien de notre effort de défense en volume, les crédits prévus par ce projet de budget permettront très concrètement de renforcer la crédibilité de notre défense et permettront aussi à la France de tenir pleinement les engagements qu'elle a souscrits auprès de ses alliés comme de ses amis.

Continuité dans notre politique de défense et continuation de notre effort de modernisation des armées, telles seront les lignes d'action du ministère de la défense en 1985.

Les tensions internationales en Afrique, en Amérique centrale, au Proche-Orient et en Afghanistan, ailleurs encore, le déséquilibre des armements entre l'Est et l'Ouest, les menaces susceptibles d'affecter nos intérêts dans le monde, rien de tout cela — vous le reconnaîtrez — n'a décliné en 1984.

Le contexte international décrit dans le rapport annexé à la loi de programmation militaire n'a pas substantiellement changé et les analyses faites restent donc pertinentes. Je relèverai seulement que l'Europe et l'Alliance ont, en traversant comme elles l'ont fait la crise des euromissiles, prouvé leur détermination et leur cohésion.

Contrairement aux craintes qui avaient pu naître, les démocraties occidentales ont démontré leur force morale, leur refus de l'intimidation ; le Président de la République avait d'ailleurs souligné, dès janvier 1983, que le retour à l'équilibre des forces devait conduire à de bonnes relations avec les pays de l'Est : « Il a été la base saine de ce que l'on a appelé la détente. »

Conjuguées à l'équilibre des forces, la volonté clairement affichée, la fermeté dans la conduite des crises — des exemples tout récents le prouvent — seront toujours le meilleur gage du maintien de la paix. Le Gouvernement entend donc, dans ce contexte, poursuivre la mise en œuvre de sa politique de défense, politique clairement exposée, lors du vote de la loi de programmation militaire. Cette politique vise à assurer la modernisation de notre défense, pour que celle-ci conserve sa valeur dissuasive et sa crédibilité face à l'évolution des menaces.

L'année 1985 va marquer une étape très significative dans le renforcement de notre dissuasion nucléaire. A l'occasion du vingtième anniversaire de la force aérienne stratégique, j'ai constaté, une fois encore, la remarquable continuité de notre politique d'indépendance nationale. Et si notre force de dissuasion franchit en 1985 une étape capitale, cela résulte d'une volonté politique, d'un effort financier et technique constamment soutenu depuis près de trente ans.

Si l'un de mes prédécesseurs a pu, dans une formule brillante, affirmer qu'il y a des secrets militaires qui se dissimulent derrière des silences budgétaires, je crois que cela n'est plus vrai aujourd'hui. Je me plais au contraire à souligner l'éloquence des documents budgétaires soumis à l'approbation du Parlement : comme la loi de programmation militaire, le projet de budget de 1985 indique clairement ce que nous faisons, j'y reviendrai dans un instant.

A la vérité, le consentement des Français sur la dissuasion nucléaire s'est accru : la dissuasion nucléaire constitue aujourd'hui, pour 72 p. 100 d'entre eux, le fondement de notre défense. Le silence budgétaire est dans ces conditions passé de mode ; sans dévoiler des secrets militaires, les Françaises et les Français ont le droit, je dirai même le devoir, de savoir exactement ce que nous faisons.

Des chiffres ont été récemment avancés sur le coût financier de la constitution de nos forces nucléaires. Je relèverai pour ma part que l'effort maximal s'est situé en 1967 à 24,16 milliards de francs 1983, qu'il est tombé à moins de 14 milliards en 1975 et qu'il a recommencé à croître régulièrement depuis ; la barre des 20 milliards a été de nouveau dépassée en 1983.

L'idée force, le fait indubitable est que l'effort financier se poursuit en 1985. Il serait absurde de le nier. Se montant à 23,38 milliards de francs, les crédits de paiement consacrés à la force nucléaire stratégique et à l'arme nucléaire tactique ou préstratégique augmenteront de 7,5 p. 100 par rapport à 1985 et représenteront, comme en 1984, 32,6 p. 100 des dépenses d'équipement.

Les crédits de paiement réservés à la force nucléaire stratégique augmenteront de 4,7 p. 100. Quant aux autorisations de programme, elles diminueront de 8 p. 100 par rapport à 1984, mais représenteront 32,6 p. 100 du total des autorisations de programme des titres V et VI. Cette baisse des autorisations de programme, qui fait suite à de très fortes augmentations les années précédentes, résulte évidemment du déroulement même des programmes : la fin du développement du missile M. 4, du programme de « durcissement » du plateau d'Albion et des commandes de P. C. Astarté expliquent la baisse des autorisations de programme à la section commune ; l'achèvement de la fabrication de *L'Inflexible* et la réalisation avant 1985 à l'île Longue et à Cherbourg des investissements nécessités par la mise en service du M. 4 et la préparation de la refonte des sous-marins lance-engins — les S. N. L. E. — expliquent de même la baisse des autorisations de programme à la section marine.

Cela étant précisé, quels sont les programmes que nous poursuivons grâce à ces crédits ?

En premier lieu, la modernisation de notre force océanique stratégique. Le sixième S. N. L. E., *L'Inflexible*, sera, comme prévu, admis au service actif en avril 1985. Ce sous-marin, dont la discrétion acoustique sera améliorée par rapport à celle de ses prédécesseurs, sera équipé du nouveau missile à têtes multiples, le M. 4, dont la portée est supérieure à 4 000 kilomètres. Chacun des seize missiles embarqués sur ce sous-marin sera équipé de six têtes nucléaires. Jusqu'à ce jour, nous disposions de cinq S. N. L. E. équipés chacun de seize missiles M. 20 d'une puissance mégatonique et d'une portée supérieure à 3 000 kilomètres. L'entrée en service de *L'Inflexible* va, si l'on considère le nombre de têtes nucléaires, plus que doubler la puissance de feu de nos S. N. L. E. S'y ajoutent, bien sûr, les gains en invulnérabilité du S. N. L. E. et en capacité de pénétration des têtes nucléaires. Loin de s'affaiblir, notre défense, notre dissuasion gagneront donc en crédibilité.

Les crédits prévus au budget de 1985 permettront également de commander la première des refontes M. 4 des S. N. L. E. actuellement en service, celle du *Tonnant*. Lorsqu'il reprendra son service fin 1987, le *Tonnant* sera armé du missile M. 4, équipé d'une nouvelle tête nucléaire, la T. N. 71, dont le développement s'achèvera en 1985. Ainsi, grâce aux progrès réalisés dans la miniaturisation de la charge, la portée du missile M. 4 passera alors à plus de 5 000 kilomètres, accroissant ainsi de façon significative la zone de patrouille du sous-marin.

Parallèlement se poursuivent les recherches, investissements et études relatifs aux S. N. L. E. de nouvelle génération. En 1985, nous y consacrerons 1,5 milliard de francs en autorisations de programme et près de 1,2 milliard de francs en crédits de paiement.

Les autres composantes de notre force nucléaire stratégique sont également modernisées. Les travaux de « durcissement » des deux unités de tir de missiles S3 du plateau d'Albion sont aujourd'hui terminés, mais les paiements se poursuivront encore en 1985. Le projet de budget prévoit aussi la commande des dernières refontes des dix-huit Mirage IV qui seront prolongés jusqu'en 1996 et recevront le nouveau missile A. S. M. P. — air-sol moyenne portée — ainsi que les dernières remotorisations des avions ravitailleurs K. C. 135. En 1985, seront livrés les premiers Mirage IV refondus ainsi que les premiers K. C. 135 remotorisés.

Quant à l'armement nucléaire tactique, ses crédits augmentent de 30 p. 100 par rapport à 1984. Ils permettront de financer l'adaptation des Super-Étendard à l'emport du missile A. S. M. P., la commande de seize Mirage 2000 N, la fin du développement et le début de la fabrication de l'A. S. M. P., ainsi que les études relatives au système Hadès, à la fois pour la partie missile — 605 millions de francs d'autorisations de programme — et pour la partie charge — 57 millions de francs d'autorisations de programme.

Au sujet de l'armement nucléaire que j'appelle également « préstratégique » — je viens de lire un article consacré à cet armement —, permettez-moi de relever ici que ce vocable tout simplement traduit mieux, selon moi, le concept d'« ultime avertissement » qui donne à ces systèmes nucléaires leur évidente cohérence. Ainsi est clairement marqué le lien particulier qui unit la force nucléaire stratégique et l'armement nucléaire d'« ultime avertissement » : l'une comme l'autre obéissent — qui le nierait ? — aux règles de la dissuasion.

S'agissant de la mise en œuvre éventuelle de moyens nucléaires préstratégiques, il n'y a, de ce point de vue, rien de changé, ni dans nos principes, ni dans notre organisation. Les armes sont restées les mêmes, leur implantation demeure la même. Nos

armes nucléaires sont servies avec compétence par nos armées. Leur engagement relèverait, aujourd'hui comme hier, du Gouvernement. Tout a été clarifié lors du débat sur le vote de la loi de programmation. Je m'étonne donc — je le dis comme je le pense — que certains veuillent à tout prix rouvrir aujourd'hui un débat au sujet duquel tout a déjà été dit, à moins que leurs obsessions ne leur aient fait perdre toute lucidité.

Le contenu physique de la loi de programmation militaire sera donc parfaitement respecté en ce qui concerne les forces nucléaires.

Mais, me demanderont sans doute quelques-uns d'entre vous — je pense ici aux développements consacrés par certains rapporteurs, M. Huyghues des Etages, par exemple, à cette question — cela est-il suffisant alors que les études mises en œuvre dans le cadre de la « guerre des étoiles » seraient susceptibles d'affecter cette crédibilité ? Je voudrais être très clair sur cette question. Le Gouvernement français est parfaitement conscient des risques très sérieux, très graves que le déploiement éventuel dans l'espace de systèmes défensifs comporte pour la stabilité de l'équilibre Est-Ouest, pour l'Europe et, d'une manière générale, pour la sécurité mondiale. La communauté internationale tout entière étant directement ou indirectement concernée par ce risque de déstabilisation, la France, vous le savez, a présenté des propositions concrètes, à la conférence du désarmement de Genève le 12 juin 1984, de façon à éviter une relance de la course aux armements offensifs et défensifs.

Même si la réalisation d'un système opérationnel et complet, parfaitement étanche, de défense antimissiles balistiques reste hypothétique, y compris à long terme, les devoirs de ma charge m'imposent, certes, de veiller à ce que notre dissuasion reste parfaitement crédible, même dans l'hypothèse du déploiement de nouveaux systèmes A. B. M. terrestres.

Je vous informe donc que j'ai pris, cette année même et à titre préventif, la décision d'étudier, dans la limite d'un montant de 550 millions de francs en autorisations de programme, la mise en place d'aides à la pénétration sur les missiles M. 4 de nos sous-marins nucléaires lance-engins. Ce sont 116 millions de francs de crédits de paiement qui sont prévus à cet effet au projet de budget de 1985. La décision de développement et de fabrication sera prise en fonction de l'évolution de la situation, mais quand il le faudra.

Notre capacité de dissuasion nucléaire étant ainsi garantie dans le long terme, nous devons également veiller au renforcement de nos forces conventionnelles, dans le cadre de notre stratégie de dissuasion globale.

C'est dans cette intention que la loi de programmation militaire a prévu une réorganisation de l'armée de terre. Elle avait été accueillie l'année dernière avec scepticisme par certains. Or j'ai constaté, en présentant ce projet de budget devant votre commission de la défense, que les critiques s'étaient taries d'elles-mêmes au vu des résultats déjà obtenus. Je m'en réjouis naturellement et je veux rendre ici hommage aux militaires de l'armée de terre qui ont compris et mis en œuvre cette réforme avec sérieux et enthousiasme.

La création de la F. A. R., la force d'action rapide, le rééquilibrage entre les trois corps d'armée, le transfert de certaines missions de défense opérationnelle du territoire à la gendarmerie ont été les décisions saillantes de l'année 1984. Le transfert de ces missions s'effectue progressivement. Il sera entièrement réalisé à la fin de l'année 1985. A cette date, les personnels de réserve et les matériels auront été transférés à la gendarmerie, les plans de défense et de protection auront été révisés. Cette réforme, à laquelle nous sommes, Mnie le secrétaire d'Etat et moi-même, très attachés, permettra de renforcer l'efficacité de la défense opérationnelle du territoire dès le début du temps de crise : elle confirme, s'il en était besoin, la vocation avant tout militaire de la gendarmerie.

L'année 1985 verra s'achever cette réorganisation de l'armée de terre avec d'autres mesures : la réorganisation totale de l'arme du matériel, celle des forces territoriales et la création de la D.A.M., la division aéromobile, à Nancy.

Cette division, dont la configuration définitive sera décidée au vu des enseignements tirés des expérimentations qui se poursuivent au sein de la brigade aéromobile expérimentale, comprendra — jugez-en — près de 6 500 hommes et plus de 200 hélicoptères de combat, d'appui-protection ou de manœuvre. Composée d'éléments organiques de commandement et de soutien, d'une brigade logistique, de la 11<sup>e</sup> division parachutiste, de la 9<sup>e</sup> division d'infanterie de marine, de la 27<sup>e</sup> division alpine et de la 6<sup>e</sup> division légère blindée, la F. A. R. regroupera

alors 47 000 hommes. Elle sera équipée de plus de 210 hélicoptères, de 90 pièces d'artillerie de 155 et de 120, de 120 mortiers de 120 millimètres, de 72 AMX 10 RC, de 108 blindés Sagaie, de 24 véhicules de l'avant blindés HOT, de 492 postes de tir Milan et de 240 SATCP — missiles sol-air à très courte portée.

Bien entraînées, mobiles, polyvalentes, dotées d'une très grande puissance de feu, les unités de la F. A. R., et la F. A. R. elle-même — je veux le préciser pour éviter toute ambiguïté, ayant lu parfois des commentaires à ce sujet — n'ont pas d'espace d'action, prédéterminé et sont susceptibles d'intervenir rapidement, là où le Gouvernement français le déciderait. C'est une innovation tactique et stratégique, dont la valeur est désormais reconnue en France et à l'étranger. La F. A. R. doit donner au Gouvernement français des moyens accrus de peser sur l'issue d'une crise et permettre de marquer sans ambiguïté les limites où le Gouvernement français fixerait l'inaacceptable. En conséquence, instrument supplémentaire de notre autonomie de décision, la F. A. R. nous permettra aussi de mieux manifester notre solidarité auprès de nos alliés et amis, là où nous l'aurions décidée.

L'armée de terre, c'est vrai, voit ainsi ses missions s'accroître. En un mot, la force d'action rapide apportera une contribution nouvelle et, j'en suis persuadé, décisive à l'équilibre de la paix en Europe, bien sûr, mais aussi, s'il le fallait, là où nous avons des accords, outre-mer.

Il ne faudrait pas déduire de ce que je viens de dire que notre capacité d'intervention auprès de nos alliés et amis repose exclusivement sur la F. A. R. Tel n'est certes pas le cas. Cette force vient compléter un dispositif préexistant que nous maintenons, que nous améliorons sans cesse.

Nous entretenons en effet, ne l'oublions pas, d'une part, plus de 50 000 hommes au sein des forces françaises en Allemagne, signe tangible — et, croyez-moi, les Allemands l'apprécient — de notre solidarité avec la République fédérale d'Allemagne et, d'autre part, plus de 30 000 hommes outre-mer, qui assurent des missions permanentes et temporaires. Près de 3 500 personnes participent, à titre temporaire, à des missions de paix, soit au sein des forces internationales ou multinationales — c'est le cas actuellement, pour 250 d'entre elles, du contingent français de la F. I. N. U. L., du détachement des observateurs au Liban, de l'élément français de la force multinationale et des observateurs au Sinaï — soit à la demande de pays qui ont sollicité une aide militaire ou une assistance technique en application d'accords bilatéraux. Les accords qui ont été passés sous le septennat précédent sont évidemment tous respectés. Il y a de la crédibilité de la parole de la France. C'était le cas de la force Manta ; c'est encore le cas des éléments français d'assistance opérationnelle en République centrafricaine. Les autres, soit 26 000 hommes, assurent, d'une part, l'intégrité et la sécurité des départements et territoires d'outre-mer — 18 000 hommes appartenant aux forces de souveraineté — et, d'autre part, notre présence dans la zone maritime de l'océan Indien et dans les pays africains avec lesquels nous avons des accords de défense. Ce sont 7 800 hommes qui concrétisent actuellement cette présence. Ces forces, composées aujourd'hui d'hommes et de femmes, concourent naturellement aussi à la protection de nos ressortissants partout dans le monde.

Ce dispositif de forces ainsi prépositionnées permet également d'assurer la sécurité et la disponibilité de l'infrastructure nécessaire à l'accueil d'éventuels renforts d'unités de la force d'action rapide.

Les progrès accomplis dans la technique du ravitaillement en vol, l'augmentation de cette capacité qui résultera de la remotorisation des K. C. 135, l'appel aux moyens de transport des compagnies civiles, en complément des moyens du Cotam, nous permettent d'intervenir rapidement et efficacement lorsque cela nous est demandé.

L'ensemble de ce dispositif, dont l'amélioration était pour moi, je l'ai souvent rappelé, une priorité, fonctionne de mieux en mieux. Les parlementaires de la majorité comme de l'opposition qui ont pu se rendre en mission ont eu la possibilité de s'en rendre compte. Au Tchad, notamment, nos armées ont démontré leurs capacités d'intervention en stoppant l'agression libyenne. La France a ainsi prouvé qu'elle était toujours capable de jouer un rôle de paix conforme à sa tradition et à sa parole.

J'ajouterai que la mise en service toute prochaine du système Télécom 1-Syracuse, dont le premier satellite a été lancé en août 1984, permettra à notre pays de disposer enfin de moyens de transmission parfaitement fiables et protégés entre les autorités métropolitaines, nos forces implantées outre-mer et l'ensemble de nos forces navales.

Le réseau des stations terrestres et des stations installées sur les bâtiments de la marine nationale sera mis en place dès le milieu de l'année 1985. Il sera entièrement achevé au début de l'année 1987. Ce réseau de télécommunications couvrira l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'océan Atlantique, la côte est de l'Amérique du Sud et la frange ouest de l'océan Indien. Il améliorera notablement notre aptitude à conduire, de manière autonome et sûre, d'éventuelles opérations extérieures.

Je mentionnerai enfin les 1215 assistants militaires techniques qui, en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs, sont mis à la disposition de trente-trois pays différents en vertu d'accords de coopération et qui y accomplissent un travail dont il faut dire, hélas, qu'il est souvent méconnu mais remarquable.

La solidarité envers nos amis et alliés n'est pas seulement d'ordre militaire : elle est aussi d'ordre humanitaire. Je veux signaler ici la création en 1984 de la F.A.H.M.I.R., la force d'assistance humanitaire militaire d'intervention rapide, dont tous les éléments sont aujourd'hui regroupés autour de l'école de santé de Lyon-Bron qui assure maintenant une mission opérationnelle de première importance.

Je rappellerai, en outre, que 90 médecins ou auxiliaires paramédicaux des armées servent au titre de l'assistance médicale technique.

J'évoquerai, enfin, les nombreuses actions d'aide humanitaire assurées par nos armées depuis le début de l'année 1984. Nous avons assuré au profit de neuf pays le transport de plus de 770 tonnes de céréales ou de vivres, de 200 tonnes d'eau, de 200 tonnes de matériaux de construction ou d'équipement, de 50 tonnes de carburant, sans compter les opérations de distribution de vivres à l'intérieur de ces pays, qui continuent au moment où je vous parle et qui seront renforcées dans quelques jours par l'envoi de vaccins et d'équipes de vaccinateurs civils et militaires que j'accompagnerai d'ailleurs moi-même.

Au total, grâce à l'ensemble des mesures qui ont été ou qui seront prises en 1984 et en 1985, nous disposerons de moyens accrus pour honorer nos engagements internationaux, pour manifester notre solidarité auprès de nos amis et alliés, pour assurer nos responsabilités dans le monde. Donc, loin de se replier sur elle-même, comme je l'ai lu quelque part, la France, puissance aux solidarités mondiales et non pas seulement régionales, assume ses responsabilités et adapte ses moyens en conséquence. Prétendre le contraire relèverait, non d'une polémique, mais d'une méconnaissance inquiétante des réalités de nos forces.

Ces solidarités, que nous voulons renforcer, trouvent un autre domaine d'application privilégié dans la coopération en matière de développement et de fabrication d'armements. On me reproche parfois de trop en parler, mais pourquoi pas ?

Encourager, trouver de nouvelles occasions de coopérer sur des programmes concrets est un élément majeur de la politique de défense que je mets en œuvre depuis un peu plus de trois ans. Tous les efforts doivent être faits et sont faits en ce sens, spécialement aujourd'hui en direction de nos partenaires européens. Je quitte à l'instant mon collègue italien, le président Spadolini, que je retrouverai demain.

Les accords cadres conclus depuis trois ans permettent d'organiser des consultations régulières avec nos partenaires et d'examiner toutes les opportunités.

L'enjeu en est la conservation de la maîtrise de notre politique d'armement, la conservation de l'autonomie de notre industrie d'armement. A défaut de cette coopération, qui permet — je le rappelle — de partager des coûts de développement toujours croissants et d'abaisser les coûts de production en raison de l'allongement des séries, nous serions obligés de nous spécialiser et nous ne pourrions plus, nous Français, être présents sur tous les créneaux déterminants pour l'avenir.

Alors que la coopération européenne avait connu depuis une dizaine d'années une certaine léthargie, j'ai signé en trois ans de très nombreux accords portant sur l'étude ou le développement de nouveaux matériels, dans un cadre bilatéral — l'hélicoptère appui-protection, par exemple — ou multilatéral. A ce dernier titre, nous étudions avec quatre de nos partenaires européens la possibilité de construire en commun un avion de combat.

Dans ce domaine, l'impulsion politique est souvent déterminante et nous accueillons avec faveur, je le dis comme je le pense, tout ce qui permet de la renforcer. La récente réunion de l'Union européenne occidentale à Rome est très encourageante, car elle a permis de bien marquer l'intérêt partagé qui s'attache à cette impulsion politique.

**M. Jean-Marie Daillet.** Merci de le souligner ! M. Cheysson ne l'avait pas dit !

**M. le ministre de la défense.** M. Cheysson n'a sûrement pas dit le contraire.

**M. Jean-Marie Daillet.** Non ! Il n'a rien dit du tout ! (Sourires.)

**M. le ministre de la défense.** Ce n'est pas parce qu'il n'a rien dit que je n'ai pas le droit d'en parler. (Nouveaux sourires.)

Je vous rappelle, monsieur Daillet, que M. Cheysson, ministre des relations extérieures, et moi-même, étions à Rome. C'est la première fois, depuis trente ans que l'U.E.O. existe, que les ministres de la défense et les ministres des affaires étrangères participent ensemble à une telle session.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est intéressant !

**M. le ministre de la défense.** Vous ne devriez pas vous en plaindre, car c'est un grand progrès.

**Plusieurs députés socialistes.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** Je vous en donne acte, au contraire !

**M. le ministre de la défense.** La réunion des ministres de la défense membres du groupe européen indépendant de programme, le G.E.I.P. — institution à laquelle je suis très attaché — se tiendra à La Haye à la fin de ce mois. J'attends qu'elle soit également, mais sur le plan des armements, l'occasion de nouveaux progrès. Telle n'est pas la mission, je l'indique au passage, de l'U.E.O.

Dois-je ajouter que, dans toutes les négociations que je mène, je veille à ce que les légitimes intérêts des industries françaises soient pris en considération, à long terme en particulier ? Il faut être volontaire, mais il faut être vigilant.

Bref, renforcer les solidarités concrètes avec les pays d'Europe mais aussi avec les pays en voie de développement suppose une politique active de coopération et de transfert des technologies. L'extension du potentiel industriel de l'Europe, la maîtrise des technologies d'avenir est à ce prix, j'en suis persuadé.

Le développement de la coopération internationale n'est évidemment pas la seule voie qui permette de renforcer notre industrie d'armement.

Celle-ci est déjà largement engagée dans la révolution technologique que d'autres branches de notre industrie affrontent en ce moment. Les investissements y ont été considérables dans les années passées, je ne le conteste pas. Le pourcentage du chiffre d'affaires consacré aux recherches et aux développements y est supérieur à 20 p. 100. La conception et la fabrication assistées par ordinateur y sont déjà largement répandues. Le marché intérieur est pratiquement satisfait en totalité par des entreprises ou par des matériels français, ce qui nous autorise, en certains cas, lorsque l'efficacité économique l'exige et moyennant de justes compensations industrielles, à acquérir certains systèmes militaires à l'étranger. Enfin, cette branche a acquis une place de premier rang à l'échelle mondiale puisqu'elle réalise 40 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'exportation.

Ce diagnostic est particulièrement valable pour notre industrie aéronautique qui réalise 70 p. 100 de son chiffre d'affaires dans le secteur de l'armement. Cette situation explique que la tutelle en ait, depuis toujours, été confiée au ministère de la défense. Autre signe de la mutation technologique qu'a connue notre industrie aéronautique : depuis la fin de 1980, la proportion des techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise dans le personnel est devenue supérieure à celle des ouvriers.

Pour conforter la situation des entreprises publiques de ce secteur, 700 millions de francs sont inscrits au budget de la défense comme contribution aux apports en fonds propres de la S.N.I.A.S. et de la S.N.E.C.M.A. La répartition de ces crédits entre les deux sociétés sera faite après analyse de leur situation financière à la fin de l'exercice 1984 et dans le cadre des avenants aux contrats de Plan pour l'année 1985. Il n'est donc pas possible de dire aujourd'hui comment se fera cette répartition. Je comprends la remarque faite par M. Le Drian dans son rapport, mais le ministère de la défense disposera ainsi de moyens accrus pour assurer de manière plus cohérente encore sa tutelle sur le secteur aéronautique et pour y promouvoir les évolutions nécessaires à la préparation de l'avenir.

Cette entreprise de modernisation doit être également poursuivie au sein de tous les établissements industriels de la défense. L'importance croissante prise par l'électronique et par l'informatique a justifié en 1984 la création d'une nouvelle direction, celle de l'électronique et de l'informatique, au sein de la délégation générale pour l'armement. Il convient maintenant de renforcer l'encadrement des arsenaux, que ce soit en zone budgétaire ou en zone de compte de commerce, comme cela s'est fait — je viens de le rappeler — dans les industries comparables des secteurs privé et parapublic. A cet effet, le projet de budget de 1985 prévoit des transformations d'emplois d'ouvrier en emplois d'ingénieur et de technicien. Cela se fera en gageant des postes vacants ou libérés du fait des départs à la retraite. Il n'en résultera aucune dégradation des perspectives de carrière, bien au contraire, puisque ce sont des emplois des catégories inférieures, précisément des groupes III à V, qui serviront de gage à cette mesure.

Pour maintenir notre capacité à concevoir les armements de demain et, par conséquent, la compétitivité de notre industrie d'armement, le projet de budget de 1985 prévoit un effort indiscutable en faveur de la recherche et des études, effort dont tous vos rapporteurs se sont félicités. La recherche constitue, vous le savez, l'une des grandes priorités du budget de l'Etat en 1985. Le budget de la défense, qui finance à lui seul — je souhaite que chacun s'en souvienne — plus de 30 p. 100 des dépenses publiques de recherche, traduit naturellement cette priorité.

Les crédits de paiement consacrés à la recherche, aux études et aux essais atteindront 18,25 milliards de francs en 1985, soit plus du quart des crédits d'équipement comme le prévoit la loi de programmation militaire. Avec 5,9 milliards de francs, les études amont, qui conditionnent l'avenir à long terme, bénéficient d'une priorité marquée : les crédits qui leur sont affectés augmentent de 15,7 p. 100 par rapport à 1984 et représentent 6,7 p. 100 du total des autorisations de programme des titres V et VI. Quant aux crédits consacrés aux développements, ils atteindront plus de 12 milliards de francs en 1985.

Parmi les principaux programmes qui seront poursuivis, je veux en citer quelques-uns, avec l'indication des sommes qui leur seront affectées. L'hélicoptère antichar : 422 millions de francs d'autorisations de programme. Le char futur : 340 millions de francs d'autorisations de programme. Le M.L.R.S. : 122 millions de francs d'autorisations de programme. Les antichars de troisième génération : 138 millions de francs d'autorisations de programme. L'A.C.X. : 687 millions de francs d'autorisations de programme. Les moteurs M. 53 et M. 88 : 371 et 95 millions de francs d'autorisations de programme. L'Atlantique 2 : 269 millions de francs d'autorisations de programme. Certains de ces programmes, faut-il le rappeler, sont menés en coopération internationale, dans l'esprit que je viens d'indiquer.

Quant aux fabrications d'armements, j'affirme que les commandes et les livraisons prévues par la loi de programmation militaire seront intégralement respectées en 1985, et je constate qu'il m'en est donné acte, y compris dans les rangs de l'opposition. Je ne veux pas me livrer de nouveau ici à un catalogue fastidieux des commandes et des livraisons prévues : j'en ai dressé en effet un tableau exhaustif devant la commission de la défense et je note au passage que chacun a pris acte du respect de la loi de programmation. Les quelques écarts que l'on a pu constater entre la loi et le projet de budget tiennent à des raisons techniques ou à des changements de cible, liés notamment à la réorganisation de l'armée de terre, mais ils sont compensés par des commandes supérieures d'autres matériels. Bref, l'engagement qui avait été pris par le Gouvernement et qui portait, je le rappelle, sur le contenu physique des programmes énumérés par la loi, est respecté aussi bien pour les forces nucléaires que conventionnelles et pour chacune des sections.

Ce constat a été fait par la majorité, que je veux remercier, et il n'est contesté par personne. Je vois là un facteur de rassemblement dont je me félicite. Je ne peux cependant méconnaître que l'U.D.F., d'une part, et le R.P.R., d'autre part, m'ont adressé des critiques de nature différente et ont fait des propositions dont même certains membres de l'opposition disent qu'elles sont irréalistes. Mais, après tout, je ne peux que vous remercier de souligner publiquement ces contradictions. (Sourires.)

De cet examen de l'emploi des crédits d'équipement, il ressort que l'avenir est préparé avec tout le sérieux qui s'impose et qu'aucun programme n'est sacrifié. C'est incontestable. Mais

certaines d'entre vous m'objecteront peut-être : « Comment pouvez-vous affirmer cela, monsieur le ministre, alors que le montant des autorisations de programme de 1984 : 85 milliards de francs, sera reconduit en 1985 ? » Plusieurs remarques peuvent être formulées sur ce point et je tiens à le faire, même s'il me faut être un peu aride, un peu technique.

En premier lieu, les autorisations de programme ouvertes une année servent à financer — vous le savez — des programmes qui s'étalent sur plusieurs années. Toute appréciation sur leur évolution doit donc tenir compte de la situation des années précédentes. Précisément, les autorisations de programme allouées antérieurement à 1985 à l'armée de terre, d'une part, à la force nucléaire stratégique dans le cadre du programme M. 4, d'autre part, ayant été très importantes, la baisse des autorisations de programme de la section terre et de celles prévues pour la force nucléaire stratégique en 1985 n'entraîne aucune diminution de la capacité de commandes mais résulte du déroulement normal des programmes et des commandes.

M. le député Combasteil a remarquablement expliqué cela dans son rapport, je dirai mieux que moi. (Sourires.)

Abstraction faite de cette baisse des autorisations de programme qui concerne seulement la section terre et la force nucléaire stratégique, le rythme de progression atteint 9,4 p. 100, ce qui est très satisfaisant.

En deuxième lieu, il faut également tenir compte du fait que les succès remportés par le Gouvernement dans la lutte contre l'inflation se traduisent par une diminution des autorisations de programme pour hausse économique. Les autorisations de programme « mesures nouvelles » passent en effet de 75 milliards en 1984 à 76,2 milliards en 1985, ce qui permet de respecter toutes les commandes mentionnées dans la loi de programmation. Voilà une illustration des effets positifs de la politique économique du Gouvernement.

En troisième lieu, les autorisations de programme sont, d'après la loi de programmation, déterminées en cohérence avec les crédits de paiement, ce qui a bien été fait. L'éventail de progression des autorisations de programme est, pour toutes ces raisons, beaucoup plus large que celui des crédits de paiement : les écarts en autorisations de programme vont de moins 8,9 p. 100 pour la terre à plus 5,8 p. 100 pour la marine ; en crédits de paiement, les écarts vont de plus 5,4 p. 100 pour la gendarmerie à plus 9,5 p. 100 pour la marine, aucune section n'étant sacrifiée au profit d'une autre et l'ensemble du budget évoluant harmonieusement.

Il faut donc bien se garder de porter une appréciation trop globale sur le niveau des autorisations de programme et il convient toujours de rapporter leur évolution à l'avancement des programmes. De ce point de vue, la reconduction des autorisations de programme de 1984 permet la poursuite du bon déroulement de nos programmes, c'est bien là l'essentiel.

Quant aux crédits de fonctionnement, leur montant, 78,5 milliards de francs, sera conforme à ce qui prévoit la loi de programmation militaire. Il est donc inexact de soutenir que la progression des crédits des titres V et VI s'effectuerait — où va-t-on chercher cela ? — au détriment du titre III. Il n'en est rien !

Les dépenses de rémunérations et charges sociales progresseront de 5,5 p. 100. L'année 1985 verra, à ce titre, la mise en œuvre de la deuxième tranche de resserrement des effectifs. Elle portera sur 9 116 emplois dont 6 707 postes d'appelé. L'économie réalisée sera de 336,4 millions de francs : elle se cumulera avec celle de l'an dernier.

Comme en 1984, ce redressement d'effectifs sera obtenu par modulation des recrutements, sans mesure de dégageant des cadres et sans détérioration des perspectives de carrière, puisque, je le rappelle, il porte exclusivement sur les grades de début. Les perspectives de carrière des sous-officiers seront même améliorées ; et si celles des officiers apparaissent moins favorables qu'elles ne l'ont été, il s'agit de l'évidente et inéluctable conséquence de la réforme statutaire des années 1970, cette dernière ayant considérablement accru, vous le savez, le nombre des postulants au dernier grade de la hiérarchie des officiers supérieurs.

Les dépenses d'alimentation progresseront de 4 p. 100, soit à un rythme identique à celui des prix, si l'on tient compte de l'incidence de la déflation. Les autres dépenses de fonctionnement augmenteront selon un rythme plus modéré : 1,05 p. 100 pour les crédits d'entretien des matériels, 0,3 p. 100 pour les crédits de fonctionnement, 0,2 p. 100 pour les crédits

de carburant, la gendarmerie bénéficiant, à ce titre, d'une augmentation de 4,8 p. 100 pour lui permettre d'accomplir normalement ses missions de sécurité.

En 1985, l'activité diminuera donc légèrement par rapport à 1984, de 3 à 5 p. 100 en moyenne selon les sections. La comparaison avec 1984 doit cependant être opérée avec prudence, car cette année-là a été marquée par une activité très élevée en raison de nos opérations extérieures. Sait-on, par exemple, que les pilotes de l'armée de l'air auront accompli plus de 410 000 heures de vol alors que l'objectif à atteindre est de 400 000 heures ? Par ailleurs, l'évolution du niveau d'activité tient compte, d'une part, des progrès substantiels accomplis dans la formation et l'entraînement par moyens de simulation et, d'autre part, par la mise en service de matériels plus économiques en carburant.

Comme en 1984, l'instruction des unités élémentaires et les formations de combat recevra la priorité. Le nombre de jours de sortie restera supérieur à cent pour l'armée de terre, ainsi que le nombre de jours de mer pour les bâtiments de combat. Les quinze heures de vol par mois pour les pilotes de combat seront bien sûr assurées. La disponibilité des forces, la qualité de l'entraînement, seront donc préservées.

Mais, me dirait-on, comment pouvez-vous affirmer cela alors que le cours du dollar est aujourd'hui beaucoup plus élevé que celui que vous avez retenu lors de l'élaboration de votre projet de budget ? Je répondrai que si le cours du dollar apparaît aujourd'hui sous-évalué — mais qui peut prétendre qu'il en sera encore ainsi fin 1985 ? — celui du baril de pétrole est, quant à lui, surévalué, et les deux mouvements se compensent ; c'est du moins ce que l'expérience démontre depuis trois ans. Il y a aujourd'hui de bonnes raisons de croire qu'il en ira de même en 1985.

En ce qui concerne les personnels de la défense, je traiterai successivement des mesures concernant les appelés, les cadres militaires et les personnels civils de la défense. Les actions de formation constituant une priorité du budget de l'Etat en 1985, j'insisterai sur l'amélioration de la formation au sein du ministère de la défense.

J'évoquerai d'abord la formation des appelés dans le cadre de l'accomplissement du service national. Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la signature d'un important protocole d'accord avec le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tous les appelés ne peuvent pas, bien sûr, recevoir une formation spécifique lors de l'accomplissement de leur service militaire, la formation et l'entraînement militaires étant, par définition, prioritaires. Mais, il importe que les appelés puissent, au maximum, tirer profit de leur passage sous les drapeaux pour préparer, dans de bonnes conditions, leur retour à la vie civile.

Favoriser la réinsertion professionnelle des appelés passe par un renforcement de la politique des stages de formation qui leur sont offerts, par une meilleure diffusion des offres d'emploi et par la reconnaissance officielle des pratiques professionnelles exercées durant le service militaire. Dans ce but, le protocole d'accord prévoit trois dispositions essentielles.

En premier lieu, les informations recueillies auprès des jeunes gens lors de leur passage en centre de sélection seront utilisées pour analyser les besoins des appelés en matière de formation et d'aides à l'emploi. L'ANPE et l'A.F.P.A. auront accès à ces informations et disposeront à cet effet d'antennes dans tous les centres de sélection.

En deuxième lieu, le rôle tout nouveau des officiers conseils, au nombre de 360 actuellement, sera renforcé afin d'améliorer l'information des appelés sur leurs possibilités d'insertion professionnelle, en liaison avec l'ANPE et l'A.F.P.A.

En troisième lieu, le protocole d'accord prévoit qu'un certificat de pratique professionnelle sera remis aux appelés qui auront été affectés, durant leur service militaire, dans des emplois à caractère professionnel. Ce certificat de pratique professionnelle, tout à fait nouveau, donne donc des garanties aux appelés qui auront accompli ces tâches.

Le projet de budget de 1985 prévoit également trois mesures financières en faveur des appelés : la mise en œuvre de la dernière tranche de biérarisation du prêt de manière à encourager les jeunes à prendre des responsabilités ; le relèvement de la prime de service en campagne de 6 à 10 francs par jour ; le passage, à la fin de 1985, à 10 p. 100 des effectifs des appelés, du nombre de volontaires pour le service long. Nous avons,

déjà dépassé les 6 p. 100, objectif que je m'étais fixé pour la fin de 1984 ; les 10 p. 100 de volontaires pour le service long seront donc atteints sans difficulté.

Le projet de budget prévoit 7,33 millions de francs de mesures en faveur des cadres, auxquels s'ajoute une provision de 10 millions de francs réservée à la revalorisation de la solde des engagés rémunérés selon le régime de la solde spéciale progressive. C'est une mesure de justice sociale prise en faveur d'une catégorie jusqu'à présent défavorisée et dont la contribution à la défense de notre pays est décisive.

La formation des cadres bénéficie également d'une priorité marquée. Après la réforme de Saint-Cyr, il convenait de consentir un effort analogue au profit des officiers issus du corps des sous-officiers. La durée de la scolarité à l'école militaire interarmes sera donc portée de un à deux ans. Mme Avice, dont je salue ici la présence, est chargée de mener à bien cette réforme, qui prendra effet en 1986.

**M. Pierre Mauger.** Elle est la maîtresse des sous-officiers !

**M. le ministre de la défense.** Ne soyez pas misogyne !

En raison de l'élévation du niveau scolaire des sous-officiers engagés, le maintien à Strasbourg des classes préparatoires au concours de l'E.M.I.A. ne se justifiait plus. Ces classes préparatoires seront donc remplacées, sur place, par une nouvelle école, l'école des langues et du renseignement interarmées, qui contribuera à renforcer la formation de nos cadres en langues étrangères et en renseignement.

Je rappelle enfin, en ce qui concerne les cadres, la poursuite des efforts entrepris pour assurer une meilleure insertion des femmes dans la communauté militaire — les derniers textes seront pris en 1985 — et pour améliorer la concertation au sein des armées. A cet égard, la réforme du conseil supérieur de la fonction militaire qui est entrée en vigueur cette année et qui permet de développer le dialogue et l'information par l'intermédiaire des 1 500 personnes associées à ses travaux, est un plein succès. Je tiens à rendre ici hommage au sérieux et à la qualité du travail déjà accompli par les intéressés tant à l'échelon national que dans les structures décentralisées.

Le projet de budget comporte 2,4 millions de francs de mesures en faveur des personnels civils. Il prévoit aussi la poursuite des opérations de titularisation engagées depuis 1981. La concertation s'est également développée au sein des établissements de la défense grâce à l'extension, à compter de 1984, des commissions d'information sur les conditions et l'organisation du travail.

Au total, la cohésion et l'adhésion des personnels qui concourent à notre défense ne cessent de s'améliorer, parallèlement, je tiens à le souligner, au renforcement du consentement de toute la nation autour de ses armées.

Que le budget de la défense demeure une priorité gouvernementale dans un contexte économique et budgétaire nouveau, cela ressort de quelques chiffres significatifs que je veux maintenant vous rappeler.

« Trop d'impôt tue l'impôt », selon la formule même du Président de la République. Partant de ce constat, le Gouvernement a décidé de diminuer les prélèvements obligatoires au profit de l'Etat et des organismes de sécurité sociale, diminution qui rend possible la stricte maîtrise de la croissance des dépenses publiques et dont bénéficieront évidemment les personnels de la défense. Les chiffres traduiront ce recul de l'Etat, ce moins d'Etat, dans les opérations de redistribution de la richesse nationale : le budget de l'Etat progressera en effet de 5,9 p. 100 en 1985 alors que le produit intérieur brut augmentera de 7,5 p. 100 en valeur. Plutôt que de « moins d'Etat », je préfère parler, s'agissant de la défense, de « mieux d'Etat » : le projet de budget de la défense pour 1985 prouve, à cet égard, qu'une action de modernisation lente mais résolue permet d'obtenir, avec des crédits maintenus en volume, des résultats sensiblement meilleurs que naguère.

Les dépenses publiques, hors charge de la dette, augmenteront de 4,8 p. 100 en 1985. C'est ce pourcentage qui reflète le mieux la marge de manœuvre dont disposera le Gouvernement pour financer les actions prioritaires qu'il a décidées.

La progression des dépenses civiles hors dette sera de 4,6 p. 100 en 1985, celle des dépenses militaires de 5,7 p. 100. L'écart entre la progression des dépenses civiles et des dépenses militaires est encore plus net si l'on considère les seules

dépenses d'équipement : les crédits de paiement des titres V et VI consacrés à l'équipement civil augmenteront de 5,8 p. 100 en 1985, les autorisations de programme diminueront de 6,4 p. 100 alors que les crédits d'équipement militaire croîtront de 7,7 p. 100 en crédits de paiement et que les autorisations de programme seront reconduites à leur montant de 1984. Ces chiffres prouvent, s'il fallait vous en convaincre, que la défense du pays continue à bénéficier de la priorité qui est normalement la sienne au sein du budget de l'Etat, et cela dans le contexte nouveau de la baisse des prélèvements obligatoires.

En outre, l'accent qui est mis sur les dépenses d'équipement, qui représenteront, je le rappelle, 47,7 p. 100 du budget de la défense en 1985 contre 46,9 p. 100 en 1984, chiffre jamais atteint, correspond à la volonté du Gouvernement de soutenir l'industrie et l'emploi pour surmonter la crise économique que traverse notre pays.

Ainsi que les études macroéconomiques menées sur les effets des dépenses militaires sont là pour le montrer, le poids croissant des dépenses d'équipement, qui représenteront en 1985 près de 75 p. 100 des opérations sur biens et services du ministère de la défense contre 71,6 p. 100 en 1982, bénéficie en priorité, à travers l'effort fait sur les fabrications — 11 p. 100 de hausse par rapport à 1984 — au secteur industriel dont la part au sein des achats militaires à l'économie passe de 61 p. 100 en 1982 à plus de 65 p. 100 en 1985.

Au total, la demande militaire adressée au secteur industriel représentera — le chiffre est intéressant à noter — 3,4 p. 100 de la demande intérieure industrielle nationale contre 2,5 p. 100 en 1982. La progression est particulièrement nette pour les branches « aéronautique navale - armement » et « matériels électriques et électroniques professionnels ». En sens inverse, et c'est le résultat conjugué de la déflation et des économies de fonctionnement engagées depuis plusieurs années par mon département, les dépenses intéressant les secteurs de l'énergie, de l'agro-alimentaire, des transports et des P.T.T. connaissent une nette diminution depuis 1982.

Ces études confirment également le bien-fondé, du point de vue des créations d'emplois, de la politique que nous menons et qui tend à favoriser les dépenses d'équipement. Consacrer un milliard de francs supplémentaires aux dépenses d'équipement exerce un effet plus important sur la production, sur la valeur ajoutée, mais moindre sur les importations que si cette somme était consacrée au fonctionnement. Les conclusions sont également nettes en ce qui concerne l'emploi : un milliard de francs supplémentaires consacrés à la défense entraînent la création, en moyenne, de 3 600 emplois au bout d'un an et de près de 5 000 emplois au bout de cinq ans. Ces créations d'emplois sont également supérieures lorsque les crédits supplémentaires sont consacrés à l'équipement plutôt qu'au fonctionnement. Au total donc 4 100 emplois nouveaux devraient être créés à terme grâce à l'effort d'équipement entrepris en 1985 par le ministère de la défense.

Si l'on veut bien se rappeler que la défense fournit, directement ou indirectement, un emploi à 1 150 000 Françaises et Français, l'apport du projet de budget de 1985 à la vie économique du pays est considérable.

Si je devais résumer en quelques mots le projet de budget de la défense de 1985 que j'ai l'honneur de vous présenter, je dirais qu'il permet de maintenir notre effort de défense en volume, de renforcer la crédibilité de notre dissuasion nucléaire et conventionnelle, de respecter les commandes et les livraisons prévues par la loi de programmation militaire, de préserver notre capacité d'innovation technologique et les positions acquises par notre industrie d'armement, de contribuer au soutien de l'activité industrielle et de l'emploi.

Ce projet de budget permet, en définitive, de préparer l'avenir dans un esprit de continuité et de rassembler encore davantage nos concitoyennes et nos concitoyens sur les grands choix de la politique de défense de notre pays.

Je tiens à rendre ici un hommage particulier à l'esprit civique, à la disponibilité, à l'enthousiasme de tous ceux qui, en France, sont chargés de mettre en œuvre notre défense nationale.

Certain que les choix qui ont été arrêtés seront approuvés par la représentation nationale, je vous demande, monsieur le président, mesdames, messieurs, de bien vouloir voter les crédits de la défense pour 1985. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la défense.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, en présentant le projet de budget de la défense pour 1985, vous proposez au Parlement d'approuver et de soutenir la poursuite d'une entreprise considérable de modernisation et de renforcement de notre appareil de défense, que vous menez dans le cadre de la loi de programmation. Cette entreprise correspond pleinement aux données actuelles de la sécurité de la France.

Dans un environnement international marqué non seulement par des tensions persistantes sans doute plus fortes encore qu'au moment du vote de la loi de programmation, mais aussi par des incertitudes nouvelles sur la politique américaine — le discours de mars dernier du président Reagan a soulevé des inquiétudes auxquelles vous avez partiellement répondu tout à l'heure — la politique militaire française, fondée sur la dissuasion nucléaire, garantit l'intégrité absolue de notre territoire et de nos intérêts vitaux tout en exprimant notre étroite solidarité avec nos partenaires européens.

Conformément à ces principes, la commission des finances observe que le projet de budget de 1985 inscrit au premier rang de ses priorités le maintien de la crédibilité de notre dissuasion quelle que soit l'évolution prévisible des technologies, des capacités et des stratégies nucléaires des super-grands. Les propos que vous venez de tenir, monsieur le ministre, nous confortent dans cette analyse.

Nous avons aussi remarqué que l'année 1985 verra, à cet égard, un renforcement non négligeable de nos équipements stratégiques : mise en œuvre du sixième S.N.L.E., début de la refonte du *Tonnant*, équipé de missiles M.4, développement d'une nouvelle tête nucléaire de grande capacité. Ces projets confirment les orientations politiques que vous avez affirmées.

L'année 1985 verra également la fin de la réorganisation de l'armée de terre dont le fait majeur est sans conteste la création de la force d'action rapide, la F.A.R. Contrairement à certaines inquiétudes qui se sont manifestées, la mise en œuvre de cette force se fait de manière efficace et pertinente. Cette force mobile, polyvalente et disposant d'une grande puissance de feu, ajoutée à notre dispositif de dissuasion une pièce capitale. Contrairement à des interprétations tendancieuses ou prouvant une certaine incompréhension des bases de notre système de défense, il apparaît, après études et rencontres avec les différents responsables de cette force, qu'il s'agit là non d'une contrainte qui réduirait en quoi que ce soit notre indépendance, mais d'une possibilité nouvelle qui renforce la dissuasion de notre défense. L'agresseur éventuel doit désormais, dès le début de son action, tenir compte de l'éventualité de la rencontre avec les forces d'une puissance nucléaire indépendante. La commission des finances tenait à souligner le rôle essentiel de la F.A.R. à l'intérieur de notre dispositif de défense.

La solidarité européenne se manifeste non seulement par la création de la F.A.R., mais aussi par le lancement ou la poursuite de plusieurs programmes d'armement menés en coopération avec nos partenaires occidentaux. Le projet de budget, en effet, accorde une large place, comme vous l'avez rappelé, au financement des programmes en coopération, parmi lesquels l'hélicoptère H.A.P., qui sera l'un des matériels majeurs de la F.A.R.

La commission des finances s'est réjouie de cette orientation qui, en particulier, grâce à ces échanges de technologie qu'elle permet, peut entraîner un abaissement des coûts, ce qui n'est pas négligeable pour une bonne progression de notre système de défense.

Malgré sa satisfaction de voir ainsi confirmées ces options fondamentales et maintenus les programmes majeurs de la loi de programmation, la commission des finances a dû toutefois reconnaître certaines difficultés dans le projet de budget qui lui était présenté.

En premier lieu, le montant des crédits, bien qu'en progression de 5,7 p. 100 sur l'année précédente, révèle un écart de 1,3 milliard de francs par rapport au montant prévu par la loi de programmation.

Il convient d'y ajouter les 700 millions de francs de dotations en capital pour la S.N.I.A.S. et pour la S.N.E.C.M.A., certes amputés des 200 millions de francs de la contribution au centre national d'études spatiales. Il reste cependant que la perte nette

est de 500 millions de francs qui, même si je comprends, monsieur le ministre, votre argumentation, est discutable pour la commission des finances car inévitablement elle joue sur l'ensemble de l'enveloppe prévue par la loi de programmation.

Certains ont observé que la loi de programmation avait été élaborée à partir d'une hypothèse de hausse des prix plus optimiste que la réalité. On pourrait engager de longues discussions quant au niveau de l'inflation à retenir pour les matériels militaires. Selon la commission des finances, pour évaluer l'érosion monétaire affectant le titre III, il convient de se référer à l'évolution des prix à la consommation, qui sera en 1985 de 5,2 p. 100. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il n'est pas du tout prouvé que l'inflation militaire est supérieure à l'augmentation annuelle du P.I.B.M. De nombreuses études démontreraient même que parfois l'inflation est inférieure. La commission des finances se propose d'ailleurs d'engager des études sur ce point.

Tout compte fait, l'écart entre la programmation et le budget est faible : il est de 1,8 milliard de francs, soit 1,2 p. 100 du volume global des crédits militaires, mais il est réel.

J'invite d'ailleurs ceux qui ont relevé cette courte dérive à se reporter au rapport que la commission des finances a présenté au moment de l'examen de la loi de programmation. Ils s'apercevront que, de 1977 à 1981 en francs valeur 1983, il aura manqué aux armées 41 milliards de francs par rapport aux prévisions de 1976. Lorsque l'on procède à un examen sérieux des choses, il est nécessaire de tout dire.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Très bien !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** En tout état de cause, cette observation ne saurait cacher que le projet de budget de 1985 permet de poursuivre un effort important de défense.

Rapporté aux dépenses civiles hors dette, le budget de la défense progresse. En effet, le ratio budget militaire rapporté au budget civil hors dette passe de 19,53 p. 100 en 1984 à 19,73 p. 100 en 1985.

Quant à l'évolution du rapport dépenses militaires sur P.I.B.M., elle doit être obligatoirement rapprochée de celle du rapport budget de l'Etat sur P.I.B.M. Si le premier ratio enregistré — je le reconnais — une baisse de 0,07 point par rapport à 1984, le second chute de 0,46 point, ce qui montre bien que la priorité de l'effort militaire a été maintenue dans l'ensemble des arbitrages budgétaires pour 1985 malgré les nécessités de la rigueur dont vous avez fait état.

J'observe que la part des dépenses d'équipement militaire dans l'ensemble du budget — de nombreux chiffres figurent dans mon rapport écrit à ce sujet — est appelée à croître de 1984 à 1985 et que l'équipement militaire progresse aussi par rapport au P.I.B.M. La commission des finances a tenu à souligner cette volonté de maintenir l'effort d'équipement.

Nous avons constaté une autre difficulté à propos des carburants.

Bien que le titre III, lui, respecte intégralement la loi de programmation militaire, les crédits de carburant de 1984 sont reconduits à leur valeur nominale de 1985. Je ne suis pas certain que l'entretien des forces pourra être assuré. Il est vraisemblable que certaines limitations, même minimes, devront être apportées. Ce tassement du titre III ne pourra pas se poursuivre trop longtemps car il est à craindre que l'entretien des matériels tel qu'il a été programmé ne connaisse quelques difficultés. J'ai par ailleurs pu observer, au cours de nombreuses missions d'information que j'ai effectuées dans les unités de l'armée de l'air, de l'armée de terre ou de la marine, que l'effort de nos armées pour tenir les frais de fonctionnement dans le cadre du titre III commencent à toucher l'incompréhensible. Il serait risqué de poursuivre trop longtemps une telle politique car lorsque la compression a atteint un seuil maximal il est difficile d'aller au-delà. Mais on peut considérer que 1985 passera moyennant de gros efforts.

Ces constatations étant faites, la commission des finances a vérifié la complète adéquation du projet de budget aux priorités de la loi de programmation et sa parfaite conformité aux prescriptions de cette loi concernant les commandes et fournitures de matériels.

Les dépenses d'équipement passent de 46,9 p. 100 en 1984 à 47,7 p. 100 des crédits en 1985. Cette progression doit être relevée au moment où l'équipement civil ne croît pas en valeur.

Nous avons remarqué, monsieur le ministre, que les autorisations de programme diminuaient. Mais nous partageons tout à fait votre opinion selon laquelle trop d'autorisations de programme nuit. D'ailleurs certains de vos prédécesseurs ont dû affronter de graves crises de trésorerie par suite de dérapages des autorisations de programme. Il convient donc de les analyser non sur l'événement, mais à la lumière d'une programmation, d'un échéancier. Les arguments que vous avez avancés tout à l'heure nous ont convaincus.

A quelques exceptions près, les programmes majeurs prévus dans la loi de programmation seront respectés. S'il n'en va pas de même pour certains autres, vous restez cependant fidèle aux orientations qui avaient été adoptées par le Parlement.

A l'intérieur des dépenses d'équipement, deux enveloppes sont privilégiées, d'une part, les programmes nucléaires qui sont intégralement exécutés selon les prescriptions de la loi de programmation et, d'autre part, les dépenses de recherche.

En ce qui concerne les dépenses nucléaires, les dotations accordées aux forces stratégiques s'élèvent à 20,2 milliards de francs ; leur progression est globalement modérée en raison de l'arrivée à terme, dans d'excellentes conditions techniques et financières du programme M4.

En crédits de paiement, les crédits destinés à l'atome stratégique progressent de plus de 11 p. 100, ceux de la Fost de près de 16 p. 100.

Enfin, vous l'avez rappelé, près d'un milliard de francs est dégagé au profit du septième S.N.L.E.

Le projet de budget est en outre marqué par une croissance spectaculaire en crédits de paiement — plus 30 p. 100 — des dotations demandées par l'arme nucléaire tactique.

Quant aux crédits de recherche développement, ils représentent près de 25 p. 100 des titres V et VI en crédits de paiement.

Si, pour des raisons de conjoncture tenant au rythme du déroulement et du renouvellement des programmes, les crédits de recherche de la F.N.S. et de l'A.N.T. baissent de 1,5 p. 100, en revanche, ceux qui sont affectés aux forces classiques progressent de 14,4 p. 100.

Nous constatons que, dans le domaine nucléaire comme dans le domaine conventionnel, les recherches et études amont connaissent une croissance marquée : 9,2 p. 100 en crédits de paiement pour le nucléaire et 22 p. 100 en crédits de paiement également pour le conventionnel.

Nous observons à cet égard que l'engagement du Gouvernement de renforcer l'effort de recherche et de maintenir à niveau notre capacité de défense est tout à fait respecté dans le projet de budget que vous nous proposez.

En ce qui concerne les armements classiques, le projet de budget est conforme, par livraison et par programme, aux objectifs fixés par la loi de programmation. Les ralentissements observés sur certains programmes sont plutôt d'ordre technique et sont compensés par des accélérations sur d'autres. Nous vous donnons donc acte de cette orientation et de ce respect de la loi de programmation.

Le léger écart des crédits d'équipement par rapport à l'enveloppe prévue par la programmation n'a aucune incidence sur l'exécution des grands programmes, même s'il risque de faire ressortir ses effets sur certains postes moins essentiels dans le court terme, comme les rechanges et l'infrastructure, et même si le recomplètement des stocks de munition apparaît également moins rapide qu'il ne serait souhaitable, en particulier dans l'armée de l'air et la marine. C'est la sans doute que réside, pour le titre V, la difficulté majeure.

Le programme ambitieux de modernisation des forces conventionnelles établi par la programmation est donc assuré. Il garantit une activité satisfaisante pour les entreprises d'armement, et en particulier pour les arsenaux.

Bien que le projet de budget réponde aux besoins essentiels de notre sécurité, on ne doit pas se cacher qu'il exigera des armées un effort d'économie indéniabie en matière de dépenses de fonctionnement. Leur financement sera difficile en 1985, mais possible.

Il est donc indispensable que les crédits très limités qui seront affectés aux armées par ce projet de budget ne soient en aucune façon amputés par la couverture du surcoût des opérations extérieures. Il serait inexplicable que le coût global de ces opérations, estimé à deux milliards, soit reporté sur 1985.

Il en résulterait une amputation de 8.12 p. 100 des dépenses de fonctionnement autres que les charges de personnel et, au cas où cette amputation ne serait pas réalisable, un prélèvement sur les dépenses d'équipement qui compromettrait l'exécution des engagements fondamentaux de la programmation.

C'est pourquoi, à l'unanimité de ses membres, la commission des finances a adopté une observation aux termes de laquelle elle met en garde contre toute amputation budgétaire et souhaite l'inscription dans le projet de loi de finances rectificative d'un crédit suffisant pour financer le surcoût des opérations extérieures, afin de régulariser la situation.

A cette réserve près, la commission des finances, vous propose d'adopter le projet de budget de la défense pour 1985. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la politique de défense de la France.

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de 1985 du ministère de la défense participe à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, mais dans une mesure qui permet de respecter le contenu physique de la loi de programmation, ainsi que le Gouvernement s'y était engagé au printemps de l'année dernière.

En effet, le déficit de 1,3 milliard de francs par rapport au volume global des crédits qui étaient prévus par la loi de programmation, n'affecte, en ce qui concerne les objectifs physiques, que les programmes non isolés dans la loi.

La rigueur portera essentiellement sur certaines dépenses ordinaires.

Ainsi, les crédits destinés aux rémunérations et charges sociales, qui sont incompressibles et qui, par définition, ne pouvaient être remis en cause, sont maintenus, mais des restrictions plus ou moins sévères affecteront les activités. L'entretien programmé du matériel et le fonctionnement général.

L'armée de terre réduira le nombre de ses journées de sortie avec matériels, notamment pour les grandes unités, mais l'instruction individuelle et l'entraînement des unités élémentaires seront maintenus à un niveau satisfaisant.

La marine pourrait connaître des difficultés pour assurer les cent jours de mer estimés nécessaires pour ses bâtiments de combat.

La faiblesse des crédits d'entretien dont la valeur réelle est en diminution appelle quelques craintes, notamment pour la flotte de surface.

L'armée de l'air verra le nombre d'heures de vol se situer au-dessous de 400 000, mais pourra assurer les quinze heures mensuelles pour ses pilotes de combat.

S'agissant des carburants, on pourra s'étonner de prévisions fondées sur un dollar estimé en mars dernier à 780 francs, taux qui n'a cessé de monter depuis lors.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** Logiquement, on devrait par conséquent s'attendre à avoir des allocations en carburant en baisse.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** Eh oui !

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** En fait, dans les prévisions, le baril de pétrole a été estimé à 31 dollars alors que son prix d'achat pour nos armées se situe aux environs de 28 dollars. En outre, nos armées, par les quantités achetées, peuvent bénéficier des avantages du marché. Le résultat est qu'à 3 p. 100 près, le prix d'achat des carburants compense la hausse du dollar.

**M. Jean-Marie Daillet.** Pourvu que ça dure !

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** L'entretien programmé du matériel suscite, en revanche, quelques préoccupations car il ne faudrait pas que, par un souci d'économies tout à fait légitime, on accepte une part accrue de risques. En effet, la fiabilité des matériels et la sécurité des personnels exigent que l'entretien soit assuré, sans attendre la panne ou l'accident.

D'autres mesures d'économies sur le fonctionnement général paraissent devoir répondre très logiquement à la nécessité de réduire les dépenses publiques sans que cela entraîne pour autant des conséquences dommageables.

En revanche, ce projet de budget marque un effort très sensible dans le domaine des dépenses d'investissement où trois priorités sont clairement affirmées : le respect des commandes et livraisons prévues par la loi de programmation ; les moyens de la dissuasion nucléaire ; les recherches. Et si certains, ne pouvant contester ces faits, évoquent l'insuffisance de la loi de programmation, il est facile de leur répondre en développant plusieurs arguments.

Premièrement, l'actuelle majorité a dû s'attacher à en terminer avec la loi de programmation de 1976, en retard de deux ans.

**M. Gérard Istace.** Eh oui !

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** Deuxièmement, du fait de la conjonction de divers facteurs : la crise économique ; l'arrivée à bout de course de certains matériels majeurs ; l'absence de décisions prises à temps, des difficultés techniques de mise au point, tous les grands programmes échoient à la majorité actuelle : le porte-avions, l'avion de combat futur, l'hélicoptère de combat dans ses deux versions, l'Hadès, le char futur. Personne ne pourra nier que c'est pour nous une source de difficultés.

Je ne m'attarderai pas sur les commandes et livraisons de matériels prévues en 1985 et qui seront effectuées conformément à la loi de programmation. Chacun des rapporteurs des sections concernées aura certainement l'occasion d'aborder ce sujet.

Je dirai simplement qu'il était essentiel que la programmation soit respectée, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Il en va de même pour les moyens de la dissuasion nucléaire pour lesquels la part des dépenses d'investissement est maintenue à 32,6 p. 100, conformément à la programmation. Aucun retard n'a été pris sur les programmes concernés.

Enfin, les crédits destinés à la recherche — qui est l'une des grandes priorités de l'Etat — au développement et aux essais atteindront 25,4 p. 100 de l'ensemble des crédits d'équipement, là encore conformément à la loi de programmation.

On constate donc que dans un contexte de rigueur, l'essentiel en matière de défense est mieux que préservé.

Je voudrais maintenant aborder la question des opérations extérieures effectuées par nos forces armées en 1984.

Il me paraît tout d'abord essentiel d'insister sur le fait que, tant au Liban qu'au Tchad, il s'agissait d'actions qui s'inscrivaient dans le cadre de la contribution que notre pays entend apporter au maintien de la paix dans le monde. Au Tchad, en outre, il s'agissait du respect des accords internationaux que nous avons signés. L'événementiel a trop souvent laissé dans l'ombre l'œuvre sanitaire et sociale considérable qui a été accomplie dans ces pays par nos soldats.

Au plan strictement militaire, les opérations qui ont été menées ont constitué une expérience de premier ordre pour nos forces. Elles ont fait preuve de la plus parfaite maîtrise dans les moments les plus difficiles et il me semble tout à fait légitime de rendre hommage à tous ceux qui ont participé à ces opérations ou qui y ont concouru.

La marine a été mise à contribution dans sa totalité. Elle a démontré à cette occasion ses multiples capacités et sa souplesse d'emploi. Mais elle a aussi montré ses limites. En effet, une chose est de mener une opération de courte durée, une autre de maintenir une force pendant des mois dans une situation de crise.

Parmi les enseignements que ces opérations ont permis de dégager, je retiendrai essentiellement le fait qu'avec deux porte-avions on ne peut mener qu'une seule action extérieure

de longue durée. On a ainsi vu à la fois l'importance que ces unités revêtent pour notre projection de puissance, mais aussi notre fragilité quant à leur nombre : dans quelle situation aurions-nous été s'il y avait eu une avarie grave sur le porte-avions qui était au large du Liban alors que l'autre était en grand carénage ?

Aussi serait-il peut-être judicieux d'envisager le maintien en service de nos porte-avions classiques pendant un certain temps après l'arrivée du premier porte-avions nucléaire, de manière à disposer de trois plate-formes, ce qui donnerait l'assurance d'en avoir en permanence une à la mer, et souvent deux.

L'opération Manta a notamment démontré que l'utilisation des capacités de la flotte aérienne civile s'était très bien déroulée. Mais, en contrepartie, il a fallu attendre la réparation de la piste de N'Djamena pour que les avions puissent se poser. L'évidence a ainsi été apportée de la nécessité de disposer d'un avion de transport militaire gros porteur à long rayon d'action, capable d'atterrir et de décoller sur pistes sommairement aménagées. Nous connaissons les difficultés que ce problème soulève.

Quant à l'armée de terre, dont 1984 a marqué la fin de la première phase de la réorganisation, les opérations du Liban et du Tchad ont apporté la démonstration de son adaptation à des actions extérieures fort différentes et dans des conditions proches de celles d'un conflit.

Il reste cependant le problème de la charge financière de ces opérations. Il faut en parler en termes de surcoût.

Il s'agit d'opérations résultant du respect de la parole donnée, d'actions humanitaires, de tentatives de restauration de la paix, en rapport avec une certaine idée de la France. Elles sont l'expression de la politique générale de notre pays et doivent par conséquent être prises en charge par l'ensemble du budget de l'Etat. C'est au niveau interministériel que ce problème doit être résolu.

Je pense que les crédits du ministère de la défense, pour 1984 ou 1985, ne permettraient pas d'en assurer le financement autrement que par prélèvement sur le titre V, puisque le titre III est déjà compressé au maximum. Il en découlerait des conséquences dommageables pour notre sécurité, ainsi que pour le rang et le rôle que la France aspire à jouer dans le monde.

En ce qui concerne les personnels, l'expérience de deux années de réduction des effectifs fait apparaître qu'il faut prendre de multiples précautions, ne serait-ce que parce que des besoins nouveaux se feront sentir — protection de la division aéromobile et du Hadès — et que la technicité des armes modernes, qui exige des personnels spécialisés, rend plus difficiles des réductions qui porteront nécessairement sur des petits nombres, comme c'est en particulier le cas pour la marine et pour l'armée de l'air.

Les effets des réformes de 1976 continuant à se faire sentir, la poursuite de la déflation des effectifs atteint, dans les trois armées, des limites au-delà desquelles il sera difficile d'aller sans proroger les dispositions incitatives au départ des officiers contenues dans la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975, et qui viendront à échéance au 31 décembre 1985.

Si l'on veut que la déflation des effectifs n'ait pas un effet négatif sur les carrières, il paraît souhaitable de reconduire ces dispositions jusqu'en 1988, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période couverte par la loi de programmation militaire. En outre, il conviendrait d'étendre aux sous-officiers le bénéfice de la loi n° 70-2 du 2 janvier 1970 tendant à faciliter l'accès des officiers à des emplois civils.

J'ai consacré la deuxième partie de mon rapport écrit au problème de la défense dans l'espace, qui a été posé publiquement par le président Reagan. Je ne m'étendrai pas sur les arrières-pensées réelles ou supposées de ce discours qui est intervenu en pleine campagne électorale et qui, quoi qu'il en soit, est en quelque sorte un défi lancé à la fois à l'Amérique et au monde. Il me paraît plus intéressant d'évoquer très brièvement la faisabilité d'un tel système et les risques éventuels qui pourraient en découler pour notre propre stratégie de dissuasion.

Il faut d'abord souligner que depuis mars 1983, date du discours du président Reagan, les Etats-Unis semblent avoir pris la mesure des difficultés de la mise en œuvre d'un tel système. Aussi assiste-t-on à un infléchissement qui tient compte des réalités. En effet, il y a trop d'inconnues scientifiques ;

les difficultés technologiques sont immenses : les coûts sont fabuleux. Tout doit être résolu simultanément pour qu'un tel système devienne opérationnel.

L'échéance ? L'an dernier, les plus optimistes envisageaient sa mise en œuvre vers l'année 2000. Aujourd'hui, on semble prévoir une échéance aux environs des années 2020 à 2030. Je rappellerai que les Etats-Unis continuent de programmer leurs sous-marins nucléaires lanceurs d'engins jusqu'en 2010, ce qui semble indiquer qu'une relève par les systèmes de défense dans l'espace n'est pas prévue avant cette date.

Il n'apparaît donc pas de menaces sur les moyens de notre propre dissuasion pour les vingt années à venir et peut-être au-delà. Néanmoins, nous devons rester vigilants et adopter une attitude de veille à l'égard des découvertes qui pourraient être faites dans les prochaines années.

Une chose en tout cas est certaine : l'élan donné à la recherche par le discours du président Reagan entrainera inévitablement des retombées technologiques qui donneront aux Etats-Unis un avantage considérable non seulement au plan militaire, mais aussi au plan des industries civiles.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** Il me reste, pour terminer, à indiquer que la commission de la défense nationale et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la défense. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

**M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en donnant son avis sur le budget de la défense, la commission des affaires étrangères doit essentiellement dire si l'action des forces armées françaises, autorisées par les crédits prévus à ce budget, correspond ou non aux orientations souhaitables de notre diplomatie.

Parmi ces orientations pour 1985, que j'analyse dans mon rapport écrit, je me propose, dans cette brève intervention, de ne parler que sur un point : la relance de l'Union de l'Europe occidentale, qui me paraît à la fois d'actualité — nous en avons déjà parlé hier — et essentielle, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que l'U.E.O. est, en Europe, l'unique structure spécifique de concertation en matière d'armements et de sécurité. Elle est la seule cellule d'action cohérente avec notre volonté de paix, notre vocation démocratique, notre orientation atlantique et notre position dans le monde.

Ensuite — et j'accorde à cet argument un grand prix — il convient d'opérer cette relance parce que l'U.E.O. ajoute à sa qualité d'unique instance européenne compétente en matière de défense celle de comprendre la seule assemblée démocratique où des élus peuvent délibérer des problèmes affectant la sécurité de l'Europe, c'est-à-dire des nations qui la composent. Cet aspect des choses est d'autant plus important que l'U.E.O. ne comporte statutairement « ni obligation, ni automatisme » ce qui a permis à la France et à son Gouvernement de relever la République fédérale d'Allemagne de l'interdiction de fabriquer certains armements et de proposer la suppression de tous contrôles en ce domaine, à l'évidente exception des armes atomiques, biologiques et chimiques.

C'est une démarche capitale, approuvée le 27 juin dernier par le conseil de l'U.E.O. unanime, qui avait déjà été sollicité à cet effet depuis 1982 par son assemblée, laquelle a eu, en cette affaire comme en tant d'autres, un rôle déterminant de proposition, de mise au point et d'impulsion.

Depuis le 23 octobre 1954, le monde a changé et l'Europe s'est modifiée, de même que les relations entre Etats, les stratégies et les moyens. Les lignes de force comme les orientations générales demeurent, même si, hélas ! les points de tension se sont multipliés et les géostratégies davantage encore internationalisées et aggravées.

Donc, l'intérêt de l'U.E.O. demeure, comme l'importance de son renforcement grandit.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis.** Car là est un des moyens efficaces de nous unir en demeurant indépendants, de rester atlantistes sans cesser d'être européens, d'être pacifistes mais armés, engagés mais disponibles.

Il est cependant évident que cette nécessaire relance de l'U.E.O. ne peut s'effectuer en dehors du contexte géographique et fonctionnel de l'institution et de ses compétences.

Elle ne peut constituer qu'un plus à la sécurité européenne, garantie nucléaire américaine incluse, sans sécession ni division qui ne sauraient correspondre qu'à un intolérable affaiblissement. Pas davantage, cette nécessaire réimpulsion ne peut aboutir à un hiatus avec l'O.T.A.N. par une politique de sécurité européenne divisée qui entraînerait une distorsion politique dont l'inévitable conséquence serait une réciproque et catastrophique insécurité.

Par ailleurs, les situations économique, sociale, financière, technique, commerciale, diplomatique et politique des Etats membres de l'U.E.O., comme les positions sur ces mêmes terrains de la Communauté européenne, ne permettent pas d'envisager dans un avenir prévisible une coopération technologique européenne multilatérale totale en matière d'armements et de sécurité.

Les décisions prises à Rome le 29 octobre dernier, lors de l'assemblée plénière de l'U.E.O., à laquelle j'assistais, commémorative du trentième anniversaire de l'institution, ainsi que la déclaration de Rome et le plan de relance adopté le 27 de ce même mois par les ministres des affaires étrangères et de la défense des Etats membres de l'U.E.O., ne donnent peut-être pas vraiment satisfaction à la France, malgré tout ce qu'on en a dit, et bien qu'elles soient encourageantes, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre.

En effet, les objectifs de la politique française demeurent : stratégie militaire indépendante, maintien de notre liberté au sein de l'Alliance atlantique, respect des compétences propres de chaque institution européenne organe de traité, en particulier l'U.E.O.

Or le projet de traité d'union européenne de M. Spinelli qui propose l'amalgame des compétences au profit du Parlement européen est incompatible avec cette politique en raison des moyens de pression de la politique américaine par l'intermédiaire de l'O.T.A.N. sur la Communauté économique européenne. On peut craindre qu'une prise en compte des principaux objectifs de ce projet de traité n'implique la neutralisation politique des autres organisations européennes que la France déclare vouloir relancer. Vous m'excuserez, monsieur le ministre, d'exprimer cette crainte.

**M. Jean-Marie Daillet.** Elle est excessive !

**M. Pierre Lagorce, rapporteur pour avis.** Quoi qu'il en soit, ici encore, il appartiendra à notre assemblée, notamment à ses commissions des affaires étrangères et de la défense nationale, d'étudier et de promouvoir les moyens de concilier, avec la raison et la mesure indispensables, le souhaitable et le possible.

Telle est une des raisons — d'autres sont exposées dans mon rapport écrit — qui m'incitent à vous demander, mes chers collègues, de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la défense pour 1985, ces crédits paraissant à votre commission des affaires étrangères de nature à assurer et à soutenir la position de la France en Europe et dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des essences.

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget annexe du service des essences représente 4,889 milliards de francs.

Il s'agit d'un problème simple : l'achat et la vente du carburant pour les besoins des armées. C'est la raison pour laquelle mon rapport sera frappé au coin d'une très grande modestie.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** En revanche, j'aurais aimé pouvoir faire preuve de l'enthousiasme nécessaire pour présenter avec une certaine élégance cette petite partie du projet de budget de 1985. En dépit de ma bonne volonté, malgré

les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission des finances, malgré les arguments que vous avez avancés tout à l'heure, monsieur le ministre, je ne parviens pas à ressentir cet enthousiasme, et je vais essayer de dire pourquoi.

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section commune et le budget annexe des essences.** Ça n'explose pas !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Je limiterai mes propos à quelques observations principales, vous renvoyant, bien entendu, comme mes collègues rapporteurs, à mon rapport écrit pour toutes les précisions proprement budgétaires.

Je ferai quatre constatations.

Première constatation : en valeur, les dépenses de ce budget annexe sont en légère diminution : 0,35 p. 100. Ce n'est pas beaucoup mais, en francs constants, cela représente tout de même une baisse de 5 à 6 p. 100.

Deuxième constatation : il y a une sous-évaluation très nette de la progression des charges des impôts. En 1985, le Gouvernement estime qu'il y aura un accroissement de la fiscalité sur les carburants qui variera, selon les différentes sortes de carburants, de 6,9 p. 100 à 9,3 p. 100. Si l'on fait la moyenne pondérée des achats du service des essences des armées, cela fait une hausse de l'ordre de 7,4 p. 100. Or, dans votre budget, vous n'avez retenu qu'une hausse de 2,6 p. 100.

**M. Jean-Marie Daillet.** Eh oui !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Je suis donc bien obligé de constater une distorsion frappante entre ce qui est prévu par le Gouvernement en ce qui concerne la fiscalité sur les carburants, et ce qui est prévu dans votre budget annexe.

Troisième constatation, la plus préoccupante : l'évaluation du cours du dollar paraît peu réaliste. Vous avez parlé de 7,80 francs. Mais on ne sait pas exactement quel sera le cours du dollar en 1985. Il baisse actuellement puisqu'il est à 9,02 francs. Mais même si le prix du baril passe de 31 dollars à 28 dollars, comme l'a dit M. Huyghues des Etages, cela fait encore 8,60 francs pour le dollar. Ce n'est pas suffisant. Je peux donc penser que, dans ces conditions, il sera peut-être impossible de respecter le budget.

Mais ce qui me tracasse le plus, monsieur le ministre, ce n'est pas que vous vous soyez fondé sur un dollar à 7,80 francs, mais le fait qu'il y ait à ce sujet un divorce total entre les différents ministères qui, selon les tendances des chefs de service et des responsables, ont pris pour base un dollar à 7,80 francs, 7,87 francs, 8,17 francs, 8,47 francs et 8,77 francs. J'aurais aimé que le service des essences choisisse 8,77 francs, ce qui m'aurait permis d'éviter une observation désagréable à ce sujet.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est la gauche !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Enfin, quatrième constatation, et c'est la plus grave : les charges de gestion augmentent dans des proportions difficilement acceptables. Les frais de fonctionnement dépassent 10 p. 100, quel que soit le calcul, et c'est parfaitement anormal dans la gestion d'un service de ce genre. Au moment où les crédits baissent, où les volumes achetés et vendus diminuent, seules les charges de gestion augmentent. Monsieur le ministre, une réflexion sur ce problème me paraît nécessaire pour l'avenir.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Mon cher collègue, je vous rappelle que je ne suis pas à la tribune pour donner mon sentiment personnel, mais pour rapporter le point de vue de la commission des finances, ce qui m'oblige à modérer beaucoup mon propos. (*Sourires.*)

**M. Jean-Marie Daillet.** J'en suis sûr !

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Ces quatre constatations entraînent trois conséquences qui sont à nos yeux très regrettables.

Première conséquence : cette situation empêche le renouvellement convenable du parc des matériels nécessaires au service des essences des armées. Il faut savoir que l'âge moyen

des remarques-citernes est de vingt-huit ans, celui des tracteurs et des engins de servitude de dix-huit ans, celui des camions-plateaux de plus de dix ans. C'est tout de même préoccupant !

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** Ce sont des objets de musée !

**M. Jean Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Gendarmerie.** Evidemment, vingt-huit ans, c'est beaucoup ! Mais qu'ont fait vos amis quand ils étaient au pouvoir ?

**M. Michel Cointat, rapporteur spécial.** Certains matériels remontent à la Deuxième Guerre mondiale, et l'on est en droit de se poser certaines questions.

Deuxième conséquence : le volume prévu pour les achats de carburant — les prévisions sont de 926 000 mètres cubes pour les carburateurs — déjà en diminution de 5 p. 100 par an depuis deux ans, ne pourra pas être respecté. Cette baisse en volume par rapport aux prévisions, en neutralisant les effets de stock, peut être évaluée entre 5 et 6 p. 100.

Monsieur le ministre, vous avez réaffirmé tout à l'heure qu'il fallait que les pilotes accomplissent 400 000 heures annuelles de vol. Mais la loi de programmation militaire sera-t-elle respectée avec cette fiscalité sur les carburants, ces charges en augmentation et compte tenu du prix du dollar, de celui du baril de pétrole et du nombre de mètres cubes de carburants qui seront achetés ?

De même, nous nous posons la question de savoir si l'armée de terre pourra faire les cent jours de sortie qui constituent son minimum opérationnel comme vous l'avez précisé tout à l'heure. S'il n'y a pas de pétrole dans les engins, ils ne pourront pas tourner !

J'en arrive à la troisième conséquence : ce budget ne permettra pas non plus un approvisionnement suffisant en carburant d'entretien, comme dirait M. Le Drian, pour le chauffage des bâtiments. Cela affectera donc les conditions de vie des personnels, puisqu'on estime qu'il y aura sept jours de chauffage en moins dans l'année. La commission des finances souhaite que des études soient poursuivies avec les instances compétentes, dans le cadre de la politique des économies d'énergie, en vue de pallier, au moins partiellement, cette insuffisance de carburant d'entretien.

Avant de terminer mon propos, monsieur le ministre, je dois vous faire part de deux observations complémentaires émises par la commission des finances.

D'abord, l'article 44 du projet de loi de finances prévoit qu'en 1985 je devrai me faire hara-kiri en tant que rapporteur du budget annexe (*sourires*), puisque celui-ci, qui existait depuis 1928, sera supprimé dès l'année prochaine. La commission des finances est favorable à cette suppression et à l'intégration des crédits dans le budget de la défense. Mais elle souhaite, d'une part, une information annuelle sur l'évolution de ce service qui conditionne le fonctionnement, l'entraînement et les conditions de vie de nos armées, et, d'autre part, des précisions plus complètes sur l'évaluation des stocks de carburant, afin de donner plus de transparence au budget présenté.

Ensuite, la commission des finances demande que les achats de carburant pour des opérations imprévisibles, notamment extérieures comme au Tchad, soient financés par des moyens particuliers dans le cadre d'un collectif budgétaire, et notamment dans le cadre du collectif de 1984, car l'imputation de ces carburants sur les crédits du service des essences met en péril le fonctionnement et l'entretien de nos forces armées, qui sont déjà difficiles.

Mesdames, messieurs, malgré ces constatations teintées d'un peu de pessimisme et en dépit de ces évolutions préoccupantes, la commission des finances vous demande, sans grand enthousiasme il est vrai, d'adopter le budget annexe du service des essences.

**M. le président.** La parole est à M. Mauger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et pour le budget annexe des essences.

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de la section commune pour 1985 s'élèvent à 36,911 milliards de francs hors pensions et à 68,733 milliards de francs pensions comprises, ce qui représente des augmentations respectives de 7,9 p. 100 et 8,9 p. 100.

Leur part dans le budget de la défense augmente donc légèrement par rapport à l'année dernière pour atteindre près du quart pour les crédits hors pensions, et plus du tiers du budget de la défense pour les crédits pensions comprises.

Ces 68,7 milliards se décomposent de la manière suivante : 34,9 milliards, soit la moitié du total des crédits de la section, sont des dépenses communes, principalement des dépenses de personnel ; 20,09 milliards vont à la délégation générale de l'armement ; 7 milliards de francs sont attribués aux personnels civils extérieurs ; 2,3 milliards vont à la Dircen — la direction des centres d'expérimentation nucléaire ; vient ensuite le service de santé des armées avec 1,6 milliard, puis une série de services ou de directions dont la dotation est voisine ou inférieure à 0,5 milliard : l'administration centrale, 523 millions ; l'action sociale des armées, 487 millions ; la direction générale de la sécurité extérieure, 395 millions ; les postes permanents à l'étranger, 354 millions ; le service d'information et de relations publiques des armées, 59 millions ; le contrôle général des armées, 51 millions ; la justice militaire, 35 millions ; la protection et la sécurité de la défense, 28 millions ; enfin, la dotation à divers organismes interarmées et des crédits de participation à des activités sportives et à des compétitions, pour un total de 788 millions de francs.

Dans mon rapport écrit, mes chers collègues, j'ai analysé en détail l'activité des divers départements de la section commune. Je me contenterai donc, si vous le permettez, de n'insister que sur les points principaux méritant votre attention.

Les crédits consacrés à la délégation générale à l'armement progressent de 8,75 p. 100. Mais ce qui est plus intéressant, c'est que si les dépenses ordinaires augmentent de 4,62 p. 100, les dépenses en capital, avec 17,2 milliards d'investissements, croissent, elles, de 9,5 p. 100. On ne peut qu'être satisfait d'une telle orientation.

Ces crédits serviront, en effet, à la poursuite de la modernisation de l'infrastructure des arsenaux de Cherbourg, Brest et Lorient, à la poursuite de l'adaptation des installations de l'île-Longue aux besoins du système d'arme M.4, à la réalisation de la deuxième tranche de l'atelier nucléaire lourd et à la construction du centre d'études et de recherche en acoustique navale à Toulon, à l'extension des bureaux d'études des constructions neuves de Cherbourg, Brest et Lorient, à la poursuite de la réalisation d'un grand tunnel d'hydrodynamique au Vaudreuil, à la poursuite des investissements destinés à améliorer la productivité dans les arsenaux terrestres — renouvellement des machines-outils, réalisation d'ateliers flexibles à Bourges et à Tulle, introduction de robots à Tarbes et à Roanne — à la rénovation des centres d'essais de la direction des constructions aéronautiques et de la direction des engins, à la poursuite des investissements économiseurs d'énergie avec la mise en place de systèmes de régulation et des transferts de chaufferie au gaz et au charbon.

Quant au plan de charge des établissements industriels de la D.G.A. il devrait se situer à un niveau satisfaisant à condition, bien sûr, que la baisse sensible des prises de commandes à l'exportation ne s'accroisse pas, ce qui pourrait entraîner une diminution de l'activité industrielle correspondante à l'horizon de 1985.

Mais d'ici là, aussi bien en ce qui concerne l'activité des ateliers industriels de l'aéronautique que la direction des constructions navales ou le groupement industriel des armements terrestres, l'activité semble assurée normalement pour 1985.

Les crédits pour le commissariat à l'énergie atomique s'élèveront en 1985 à 7 724 millions de francs en autorisations de programme et à 7 711 millions de francs en crédits de paiement, soit des augmentations respectives de 8,16 p. 100 et 7,45 p. 100.

Mais il faut remarquer que la part transférée à la direction des applications militaires dans ces crédits ne croît que de 4,1 p. 100 pour les autorisations de programme et de 3,7 p. 100 pour les crédits de paiement, ce qui est ennuyeux, étant donné que la direction des applications militaires est avant tout le foyer où sont réalisés toutes les études et recherches, la mise au point des systèmes, le développement des armes futures. Et, à mon avis, il conviendrait pour l'année prochaine de privilégier davantage la direction des applications militaires.

Pour les armes nucléaires, les programmes de 1985 concernent le maintien en condition opérationnelle des systèmes stratégiques AN 22 pour les mirages IV, M 20 pour les S.N.L.E., S 3 pour le plateau d'Albion et les systèmes tactiques AN 52 et Pluton.

Pour les armes commandées, sur le plan stratégique on poursuivra le développement des têtes nucléaires TN 71 qui équiperont les missiles M.4 à partir de la deuxième dotation, les approvisionnements et les fabrications de sous-ensembles M.4, l'assemblage à l'île Longue des premières têtes M.4 opérationnelles, la livraison du premier lot de TN 70 destiné à *L'Inflexible* devant avoir lieu prochainement.

Sur le plan tactique, l'année 1985 verra la fin du développement et la poursuite des têtes air-sol à moyenne portée, le début du développement des têtes nucléaires H4dés.

Enfin, les programmes futurs concernent les systèmes stratégiques envisagés pour le système mobile et le système successeur du M.4.

En ce qui concerne la propulsion navale, les études de chauffage pour les S.N.L.E. de nouvelle génération et pour le futur porte-aéronefs à propulsion nucléaire ont été lancées.

Mais il faut noter qu'en 1984 les essais nucléaires ont été maintenus à huit tirs par an, ce qui est tout à fait insuffisant. Il serait nécessaire que, prochainement, ils retrouvent le rythme de douze tirs par an. De plus, il faut savoir qu'aucun engin balistique nouveau n'est en développement actuellement, ce qui hypothèque lourdement l'avenir.

Pour la direction centrale des essais nucléaires, la quasi-totalité des crédits est affectée au financement des expérimentations nucléaires réalisées dans le Pacifique. Pour cette année 1985, il est ennuyeux de constater la diminution de 3,17 p. 100 des autorisations de programme par rapport à 1984. Cela est d'autant plus préoccupant que les crédits de fonctionnement sont simplement reconduits.

En ce qui concerne les forces nucléaires stratégiques et les armes nucléaires tactiques, la loi de programmation avait fixé pour 1984 à 21 742 millions de francs le montant des crédits d'investissement. Pour 1985, la loi de programmation a fixé ce montant à 23 810 millions de francs, mais le budget ne comporte qu'un crédit atteignant 23 386 millions, soit un retard de 424 millions de francs.

Il en est de même pour les autorisations de programme qui, de 28 976 millions, se trouvent réduites à 27 737 millions. Cela est ennuyeux, car si l'on peut vraiment reconnaître que le nucléaire continue de bénéficier d'une certaine priorité au sein du budget de la défense, la commission tient à faire remarquer que sur les 1 300 millions de francs qui manquent au budget de la défense, cette année, 424 millions de francs, soit 33 p. 100, sont pris aux forces nucléaires.

Il convient aussi de noter que si les crédits destinés à l'arme nucléaire tactique semblent satisfaisants, ceux qui sont consacrés aux forces nucléaires stratégiques connaissent, en revanche, une évolution beaucoup moins favorable. En particulier, les crédits de la force nucléaire stratégique diminuent de 7,97 p. 100 en autorisations de programme, ce qui est inquiétant pour l'avenir. C'est au chapitre « Etudes, recherches et prototypes » que l'on trouve la diminution la plus forte et la plus grave. Dans ces conditions, on peut se demander comment se maintiendra notre position dans le domaine des armes nouvelles par rapport aux autres puissances nucléaires du monde.

Sans doute en 1985 aurons-nous six S.N.L.E. en service et, par conséquent, une permanence de trois S.N.L.E. à la mer avec l'entrée en service de *L'Inflexible* qui emportera le premier lot de seize missiles M.4 à partir d'avril 1985, ce qui double le nombre de têtes nucléaires embarquées.

Ainsi notre défense est-elle actuellement, semble-t-il, bien assurée, mais c'est pour l'avenir que je parle. Il faudra sans aucun doute faire un effort dans les années à venir sur le plan des études et des recherches, sous peine de voir rapidement décliner notre crédibilité.

C'est pourquoi nous déplorons, entre autres, que le programme du missile stratégique mobile n'ait pas fait encore l'objet de décision de lancement.

Un mot, enfin, sur les problèmes de sécurité de nos installations dépendant du C.E.A. Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que les gardes étaient à la charge du C.E.A. Sans doute sont-elles assurées d'une certaine façon, mais, d'après les échos que j'ai recueillis, faute de moyens, le système de protection mis en place actuellement ne constitue pas vraiment une barrière efficace empêchant toute pénétration à l'intérieur du périmètre où sont implantées nos installations nucléaires.

Pour ce qui concerne maintenant, dans un tout autre domaine, le service de santé des armées, malgré une légère baisse, le fonctionnement du service peut être jugé satisfaisant.

Pour les médecins, malgré une légère déflation des postes budgétaires, le sursufficitaire existe, mais cet état de choses ne devrait pas s'aggraver cette année. En revanche, pour le personnel infirmier et technique, il existe toujours un déficit important. Il semble toutefois qu'une tendance nouvelle apparaisse, car un nombre élevé de demandes d'engagement ont été déposées par des élèves infirmières en fin de scolarité, ce qui permettrait de prévoir une résorption progressive du sous-effectif.

Le problème des chirurgiens-dentistes d'active reste entier. On ne peut pas, je vous l'ai déjà dit l'année dernière, monsieur le ministre, conduire une politique dentaire efficace avec la seule présence de dentistes du contingent. La création d'un corps de chirurgiens-dentistes des armées est, semble-t-il, indispensable.

Pour les médecins appelés, le ministère a finalement trouvé une solution qui semble donner satisfaction à tout le monde.

Enfin, je me permets d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le problème de l'hôpital des armées Jean-Prince de Papete. La situation de cet hôpital est préoccupante, car il connaît des problèmes de vétusté, en particulier du bloc opératoire, en même temps qu'une insuffisance manifeste en personnels. Les travaux d'infrastructure indispensables et urgents se montent à 7 millions de francs. Ils sont à la charge de l'armée, et non à celle du service de santé militaire.

Il faut absolument que vous vous penchiez sur ce problème et trouviez les crédits qui sont nécessaires pour apporter à cet établissement hospitalier les moyens indispensables à sa rénovation, en même temps que vous voudrez bien examiner la possibilité d'envoyer du personnel supplémentaire, médecins, aspirants et infirmiers, à Papete, pour permettre un meilleur fonctionnement de cet hôpital qui, je le répète, a en charge non seulement tous les militaires, mais aussi tous les personnels qui dépendent des armées, y compris les personnels civils, ainsi que toutes les familles des uns et des autres.

Voyons maintenant la D.G.S.E., la direction générale de la sécurité extérieure.

Le principal problème auquel cette direction ait à faire face est celui des effectifs. Quantitativement, le nombre d'agents est très insuffisant. La déflation des effectifs consécutive à la loi de programmation militaire s'applique, en effet, à la D.G.S.E. La loi prévoit la suppression de treize postes en 1985 et le départ à la retraite de cadres anciens issus de la Résistance. La compression des effectifs n'est compensée que par un effort exceptionnel — j'appelle votre attention sur ce point, monsieur le ministre — demandé aux personnels en place.

Afin de remédier aux inconvénients qui en découlent, un effort particulier est actuellement mené en direction de la formation et de la qualité du recrutement, d'une part, de l'utilisation des moyens de bureautique et d'informatique, d'autre part. Mais des difficultés particulières se posent en matière de recrutement, compte tenu, notamment, des contraintes de sécurité.

Sans doute la création prochaine d'une véritable « école du renseignement », l'E.L.R.I.A., permettra-t-elle d'ouvrir l'éventail des possibilités de recrutement de la D.G.S.E. en développant l'intérêt de cette branche d'activités.

Enfin, la modernisation des moyens matériels prévue par la loi de programmation militaire compensera dans une certaine mesure la diminution des effectifs. Les crédits destinés à l'informatisation de la D.G.S.E. sont élevés et les premiers résultats de la mise en œuvre du plan informatique, qui s'est traduit par l'acquisition de matériels français, sont satisfaisants.

Les crédits affectés à l'action sociale des armées ont été maintenus à la même hauteur qu'en 1984. C'est un service qui donne toute satisfaction et qui, cette année, orientera plus particulièrement son action vers l'octroi de secours sociaux et médico-sociaux, de prêts d'honneur, de prêts de réinstallation et d'aides pour l'accession à la propriété, répondant ainsi à l'attente des personnels des armées.

Les crédits des postes permanents à l'étranger semblent correspondre exactement aux besoins. Ils devraient permettre de maintenir l'activité de ce secteur et de satisfaire aux dépenses obligatoires que sont les changements de résidence et les congés administratifs.

Pour le service d'information et de relations publiques des armées, le budget est simplement reconduit par rapport à cette année. Cette situation est extrêmement préoccupante, car cet organisme est avant tout chargé de diffuser des connaissances relatives au rôle de l'armée et à la politique de défense de la France. C'est pourquoi, si, en ce qui concerne cette année, je ne suis pas trop inquiet, concernant la qualité et le dévouement des personnels, pour l'activité de ce service, je pense en revanche que l'année prochaine il faudra rétablir des crédits plus en conformité avec l'action qu'il mène.

En ce qui concerne les personnels civils de la section commune, je me permettrai simplement de vous faire part des principales revendications des retraités militaires, qui sont en fait les porte-parole des employés de la défense nationale. Ces revendications portent d'abord sur l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi n° 974 concernant le droit au travail des militaires retraités.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'avais préparé une question, mais je viens de m'apercevoir qu'elle n'a pas été inscrite dans le déroulement des débats. Il me serait agréable que vous ayez néanmoins la gentillesse d'y répondre, car elle intéresse profondément tous les retraités.

Parmi les autres revendications, on trouve l'ouverture du droit à pension de réversion aux veuves titulaires d'une allocation annuelle, l'intégration en échelle de solde n° 2 des sergents ou sergents-chefs retraités en échelle de solde n° 1, l'intégration en échelle de solde n° 4 des aspirants, adjudants-chefs et maîtres principaux retraités avant 1951 et, enfin, l'ouverture d'un droit à option entre deux classements indiciaires pour les infirmières recrutées avant 1959.

De plus, les syndicats de personnels civils, comme les associations de retraités, regrettent la baisse du pouvoir d'achat, la réduction des effectifs consécutive à la loi de programmation militaire, la modestie des mesures catégorielles prévues dans le présent projet de budget ainsi que la lenteur des mesures d'application des décisions prises, notamment sur le travail à temps partiel, et la faiblesse, dans le projet de budget de 1985, des mesures de titularisation de contractuels.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Mauger.

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** J'en termine, monsieur le président, avec le budget annexe des essences.

Ce budget est en diminution de 0,18 p. 100 par rapport à 1984. Les achats de carburant représentent 4 246 millions de francs sur un budget total de 4 987 millions. Nous notons que ces achats sont en diminution de 1,3 p. 100 par rapport à 1984.

Les dépenses de personnel et les charges sociales, en revanche, sont en augmentation de 7,5 p. 100. Les dépenses d'infrastructure progressent de 8,6 p. 100 en crédits de paiement et de 15,5 p. 100 en autorisations de programme, mais elles portent sur des chiffres très faibles, puisqu'il a été prévu 120 millions de francs en crédits de paiement et 136,3 millions en autorisations de programme.

Ce qui est plus ennuyeux et qui, à notre avis, pose problème, c'est que ce budget a été calculé en fonction d'un dollar qui serait coté à 7,80 francs. Quand on sait que cette monnaie fluctue actuellement entre 9 et 10 francs, on peut se poser des questions quant au maintien en activité de nos forces armées et, en particulier, à leur entraînement.

Telles sont, mes chers collègues, les principales réflexions qu'au nom de la commission de la défense nationale je puis vous faire sur le budget de la section commune et le budget annexe des essences.

La commission de la défense nationale, bien qu'elle soit soucieuse de certaines carences qui ressortent du projet de budget qui nous est soumis, a décidé à la majorité de ses membres de l'approuver et vous conseille d'en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs des socialistes.*)

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Yves Lancien.** Excellent rapport.

**M. le président.** La parole est à M. Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section forces terrestres.

**M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, le projet de budget de l'armée de terre s'élève à plus de 40 milliards de francs en crédits de paiement et dépasse 20 milliards de francs en autorisations de programme.

Une appréciation correcte de ces sommes ne peut se faire sans une comparaison avec l'exercice 1984, d'abord, avec l'ensemble du budget de la défense, ensuite, avec les prévisions inscrites dans la loi de programmation, enfin.

En francs courants, les crédits de paiements progressent de 4,5 p. 100 d'une année à l'autre, alors que les autorisations de programmes régressent de 9,8 p. 100. En francs constants, c'est donc par une diminution en pouvoir d'achat de 1,1 p. 100 environ des crédits de paiement que se traduira ce projet de budget.

Ces mêmes crédits de paiement, qu'ils soient affectés au titre III ou au titre V, connaissent des taux de progression toujours inférieurs aux agrégats correspondants du budget de la défense.

Au regard de la loi de programmation, on constate une régression conforme de la part des crédits consacrés à l'armée de terre dans l'ensemble du budget de la défense. Est de même conforme l'évolution relative des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement, ces derniers connaissant l'augmentation prévue. En revanche, les crédits de paiement accusent un déficit de 190 millions de francs par rapport à la prévision de la loi de programmation.

Ces quelques indications permettent de qualifier ce budget de difficile. Il subit, lui aussi, les effets des décisions budgétaires prises par le Gouvernement. L'armée de terre, comme l'ensemble de la défense, prend ainsi sa part dans l'effort de rigueur réclamé à la quasi-totalité des départements ministériels.

Même si ces effets sont préoccupants, ils me paraissent inévitables. On n'imagine guère, en effet, des dépenses militaires en forte progression, alors que stagnent ou régressent des budgets civils, et singulièrement les budgets sociaux.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas nous qui le disons !

**M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis.** Compte tenu du temps qui m'est imparti, je me bornerai à évoquer quelques aspects soit positifs, soit négatifs, de ce projet de budget, vous renvoyant pour plus de détails aux rapports ou avis écrits.

Comme d'autres rapporteurs, il me faut d'abord signaler la particulière rigueur frappant les crédits du titre III, qui connaîtront une perte sensible en pouvoir d'achat de 2,2 p. 100.

**M. Jean-Marie Daillet.** Là non plus, ce n'est pas nous qui le disons !

**M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis.** Plus des trois quarts de ces crédits sont mobilisés, soit par des dépenses échappant à la maîtrise du ministère de la défense — ce sont les rémunérations et charges sociales — soit par des charges incompressibles.

Dans ces conditions, l'armée de terre ne peut faire d'autre choix que celui de réduire les crédits affectés aux autres postes de dépenses. Parmi celles-ci, c'est l'activité des forces qui connaît l'évolution la plus inquiétante avec une régression en francs courants de 3,3 p. 100, entraînant une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 9 p. 100 et conduisant donc à une réduction de 5 à 10 p. 100 de cette activité par rapport à 1984. Le nombre de jours de sortie avec matériel organique sera sans doute ramené aux environs de quarante, contre quarante-cinq à cinquante précédemment.

L'instruction de base et l'entraînement des unités élémentaires devant être maintenus pour des raisons évidentes, les réductions affecteront donc les grandes unités, dont cinq exercices sur huit seront supprimés ou, tout au moins, confondus pour certains avec les exercices maintenus, tels que ceux de la force d'action rapide. Cette altération notable s'accompagne d'une baisse encore plus sensible : 9 p. 100, des crédits consacrés à l'activité des réserves.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis.** Il faut bien reconnaître que cette situation est, pour le moins, préjudiciable au maintien de la qualité opérationnelle de nos forces. Elle peut également contribuer à détériorer le contenu du service militaire.

Avec le projet de budget de 1985, monsieur le ministre, le seuil minimum paraît atteint et toute amputation supplémentaire mettrait certainement en péril la crédibilité de la majeure partie des forces conventionnelles terrestres. Plus de rigueur encore pourrait conduire à favoriser davantage les unités constitutives de la F.A.R., unités dont on connaît la forte professionnalisation et dont on perçoit encore assez mal, malgré toutes les explications que vous avez pu nous donner, le concept d'emploi en Europe.

Après d'autres, je voudrais signaler combien serait préoccupant le non-remboursement du coût des opérations extérieures pour ce qui concerne l'armée de terre, qui en supporte une part très élevée.

Ma deuxième remarque portera sur les crédits du titre V. Ils subissent heureusement un sort différent, puisqu'ils progressent de 6,1 p. 100. Cette caractéristique positive, encore plus nette pour les crédits consacrés aux fabrications d'armement, permettra en 1985 de réaliser les objectifs de la loi de programmation, aussi bien en commandes qu'en livraisons des matériels majeurs, à quelques modifications près, justifiées par divers facteurs que vous avez évoqués tout à l'heure, monsieur le ministre.

A ce premier motif de satisfaction s'en ajoute un autre concernant les études et développement, dont les autorisations de programme progressent de 11,8 p. 100 en moyenne. Cette évolution, dont on ne peut que se féliciter, marque la volonté de donner à notre défense les moyens d'assurer la relève technologique des matériels en service. On notera dans ce chapitre le bon déroulement du développement du char futur dont les calendriers et devis semblent respectés.

Il faut malgré tout signaler, pour le regretter, la lourde ponction effectuée sur l'entretien programmé des matériels et sur les crédits destinés aux infrastructures.

Ma troisième remarque portera sur les personnels, dont l'importance dans l'armée de terre est connue. Mon rapport écrit tente de faire le point sur la réorganisation et ses incidences sur les personnels.

Il me paraît possible de porter un jugement positif sur la gestion de cette période difficile, tant en ce qui concerne les mutations et déplacements qu'en ce qui touche à l'avancement et à la promotion de grades.

Je souhaiterais toutefois, monsieur le ministre, que vous puissiez indiquer à l'Assemblée vos intentions ou vos espoirs quant à la prolongation des mesures d'incitation au départ, notamment celles prévues par la loi n° 75-1000, qui expire au 31 décembre 1985.

Pour ce qui concerne les personnels appelés, s'il faut se féliciter de la poursuite des mesures en faveur de la hiérarchisation du prêt, je déplore vivement la stagnation du prêt du soldat de deuxième classe, stagnation qui va engendrer une baisse du pouvoir d'achat.

A ce propos, je me dois de vous faire part d'une inquiétude qui ressort de l'examen des effectifs globaux de l'armée de terre. En effet, si les militaires d'active représentaient 26,7 p. 100 des effectifs des grandes unités en 1974, ils passent à 31,2 p. 100 en 1981 et devraient atteindre 34,2 p. 100 en 1983. Je précise bien qu'il s'agit des grandes unités, hors personnel civil.

C'est indéniablement une tendance à la professionnalisation qui se confirme, surtout si l'on sait que les 11 000 volontaires du service long sont comptés dans les effectifs d'appelés, alors que leurs fonctions les rendent plus proches, me semble-t-il, des militaires sous contrat comptabilisés, eux, parmi les personnels d'active.

Monsieur le ministre, je suis de ceux qui pensent que le rôle et la situation des jeunes appelés ne doivent pas être perdus de vue. Dans le contexte international actuel, la notion d'armée de conscription n'a nullement perdu de son intérêt et elle ne m'apparaît pas comme pouvant être contradictoire avec la nécessaire modernisation des forces qui est conduite.

Au terme de ce bref rapport, permettez-moi, monsieur le ministre, deux réflexions, au risque de déborder quelque peu de mon rôle de rapporteur.

On le voit, le budget de l'armée de terre, et plus généralement celui de la défense, ne peut échapper aux conséquences financières de la crise. Réciproquement, une nation qui souffre économiquement et socialement est une nation qui se défend mal. C'est vrai au plan moral ou sociologique, je le disais l'an dernier, mais c'est vrai aussi au plan économique.

L'impérieuse nécessité de maintenir notre indépendance, notre sécurité et notre place dans le monde passe aussi par une lutte contre la crise qui nous assaille, c'est-à-dire par la mise en œuvre de moyens non militaires : parce que citoyens diminués, les nouveaux pauvres — je préfère dire simplement les pauvres — font de mauvais soldats.

La stagnation du produit national fait apparaître de plus en plus lourd, et donc de moins en moins supportable, le prélevement opéré pour les dépenses de défense, sauf à s'orienter vers une militarisation de l'économie, ce qui serait préjudiciable pour notre pays.

Et pourtant — et c'est ma seconde réflexion — les systèmes d'armes, quels qu'ils soient, réclament toujours plus de technologies pour demeurer crédibles. Ce faisant, ils réclament toujours plus d'argent. Et le moment peut arriver où une puissance moyenne comme la France s'épuise à cette course sans fin. Il lui faudra alors choisir entre accepter la perspective d'une vulnérabilité croissante, ou bien se placer sous la protection d'une superpuissance, au détriment, dans l'un et l'autre cas, de son indépendance.

Je crains fort que le remède préconisé, c'est-à-dire la coopération européenne, voire, pour certains, l'intégration européenne, n'écarte pas ce double danger et ne se traduise aussi par une perte de liberté d'action de la France et une atteinte à son indépendance. Il ne reste plus, à mon sens, qu'une voie : une action résolue en faveur d'un désarmement progressif équilibré et mutuel, en faveur d'une coopération entre nations, que cette coopération soit Est-Ouest ou Nord-Sud.

C'est une affaire de diplomatie, mais qui peut s'appuyer sur les grands mouvements d'opinion publique que l'on connaît, en France ou ailleurs.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai proposé à la commission de la défense d'émettre un avis favorable sur ce budget. Elle a bien voulu me suivre. J'invite donc l'Assemblée à adopter le projet de budget de la section des forces terrestres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

**M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la marine participera en 1985, comme les armées, à l'effort de maîtrise des dépenses publiques demandé par le Gouvernement.

C'est là un choix que nous comprenons et que nous approuvons, même s'il appelle des remarques.

Le projet de budget de la section marine pour 1985, qui s'élève à 27,7 milliards de francs en crédits de paiement et à 23,5 milliards de francs en autorisations de programme, doit être apprécié par rapport à trois références.

La première est bien évidemment la loi de programmation. Celle-ci prévoit, pour l'année à venir, pour la marine, un montant indicatif de crédits globaux s'élevant à 28,2 milliards de francs. Sur ce point, la loi de programmation, il faut le reconnaître, n'est donc pas respectée dans son intégralité, puisque les crédits inscrits au projet de budget sont en retrait d'un peu plus d'un demi-milliard de francs sur les prévisions.

Par rapport au budget de la défense — et c'est là la seconde référence qu'il faut considérer — les crédits de la section marine sont plutôt favorisés, puisqu'ils progressent de 6,6 p. 100 pour les crédits de paiement, contre 5,7 p. 100 pour le budget de la défense, et de 6,7 p. 100 pour les autorisations de programme, alors que celles-ci diminuent de 0,4 p. 100 dans le budget de la défense.

Par ailleurs, la part de la marine dans le budget de la défense progresse, certes moins vite que prévu, mais elle atteint néanmoins un taux de 18,42 p. 100, proportion qui n'a jamais été atteinte au cours des vingt-cinq dernières années.

Enfin, la troisième référence est celle du pouvoir d'achat qui, pour la marine, progressera d'environ un point.

Voilà donc, très brièvement décrites, les grandes lignes du projet de budget de la section marine, dont la répartition entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement appelle un certain nombre de commentaires. Je n'évoquerai ici que ce qui me paraît essentiel.

Dans les dépenses de fonctionnement, deux types de dotations seront préservées : celles qui sont destinées aux rémunérations et charges, et celles qui sont destinées à l'alimentation.

En revanche, la rigueur affectera très sensiblement les crédits destinés à l'entretien programmé du matériel et au fonctionnement.

L'entretien programmé du matériel, dont les crédits ne progresseront que de 1,3 p. 100, c'est-à-dire qu'ils diminueront en francs constants, constitue un motif de préoccupation.

En effet, le matériel a été particulièrement sollicité par les opérations extérieures en 1984. Différer certains travaux de réparation revient à prendre des risques, dont il faut être conscient. Il reste la solution, mauvaise à notre avis, qui consiste à désarmer de manière anticipée certains bâtiments en fin de carrière, mais, ce faisant, nous diminuons notre potentiel, ce qui constitue un autre type de risque.

Le problème est encore aggravé par le fait que 65 p. 100 des dépenses d'entretien de la flotte sont représentées par des rémunérations des personnels des arsenaux, qui ont sensiblement progressé en 1984. Les restrictions atteindront donc de plein fouet les crédits destinés aux matériels de rechange.

Enfin, les dépenses de fonctionnement général subissent diversément les effets de la rigueur, mais on peut raisonnablement admettre que, dans ce domaine, des économies sont possibles sans remettre en cause l'essentiel.

Les dépenses d'équipement se caractérisent par un effort marqué, qui permettra de réaliser dans sa totalité le contenu physique de la programmation prévue pour 1985. C'est là, bien évidemment, un motif de satisfaction, car les engagements pris sont tenus.

Un autre motif de satisfaction, et non des moindres, est l'effort considérable en faveur de la recherche et du développement, dont les crédits de paiement progressent de 15,2 p. 100 et les autorisations de programme de 23,1 p. 100. On a là la preuve non seulement que l'effort ne se relâche pas, comme le prétendent certains, mais au contraire que nous préparons l'avenir de manière tout à fait déterminée.

Parmi les grands projets, il faut, bien sûr, mentionner le porte-avions nucléaire pour lequel l'état des études et recherches donne toute raison de croire que la commande sera passée comme prévu en 1986.

Le rendez-vous sera également assuré pour l'entrée en service actif de *L'Inflexible* en avril prochain et le début de la refonte M. 4 du *Tonnant*.

Pour l'avenir, deux problèmes me paraissent essentiels. Je voudrais brièvement les évoquer ici.

Le premier concerne l'environnement du futur porte-avions nucléaire. La capacité opérationnelle de celui-ci, due notamment à son autonomie et à la vitesse qu'il pourra soutenir sur de longues distances, nécessitera une adaptation de la flotte qui constituera son soutien. Celle qui est actuellement en service ou en construction a des caractéristiques qui, inévitablement, limiteront le porte-avions dans ses actions. En revanche, les navires à effet de surface pourraient constituer, notamment, un environnement capable de répondre aux besoins du porte-avions et donner à une force navale un avantage considérable par sa capacité d'intervention rapide. Je n'ignore pas que, dans ce domaine, nous en sommes à la phase expérimentale. Il n'en faudra pas moins l'explorer.

Le second problème réside dans le nombre de nos porte-avions. Il faut être parfaitement conscient du fait qu'avec deux porte-avions — les opérations au large du Liban l'ont montré — on ne peut soutenir qu'une seule action extérieure de longue durée si l'on ne veut pas prendre de risques sur la capacité opérationnelle de ce qui constitue le noyau d'une force navale.

Il convient donc de se préparer dès maintenant, d'une part, à se doter d'un second porte-avions nucléaire et, d'autre part, de maintenir en service, comme cela a déjà été demandé tout à l'heure, au-delà de ce qui est prévu l'un de nos porte-avions classiques.

La France a des intérêts dans le monde et des engagements internationaux qui exigent des moyens. Les porte-avions, entre autres, font partie de ces moyens. L'actualité, pour ne pas dire l'histoire, de ces deux dernières années, l'a amplement montré.

**M. Jean-Marie Daillet.** Tout à fait !

**M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis.** De Bougainville, dans son livre *Voyage autour du monde*, rendait justice au courage, au zèle, à la patience invincible des officiers et équipages de ses vaisseaux. Il rappelait que leur constance était à l'épreuve des positions les plus critiques, que leur bonne volonté ne s'était jamais démentie.

Aujourd'hui, la marine dispose toujours de personnels d'une qualité remarquable. Leur parfaite adaptation lors des opérations au large du Liban a donné la preuve de sa valeur et de sa compétence.

Il faudrait cependant veiller à ce que l'équilibre, toujours fragile, entre disponibilité et sujétions ne soit pas remis en cause. En effet, la comparaison des contraintes avec le secteur civil est très largement en défaveur des militaires, et des marins en particulier. Alors que la semaine de travail des salariés de tous les secteurs civils, qu'ils soient fonctionnaires ou qu'ils relèvent du secteur privé, se situe en moyenne à trente-neuf heures, pour les personnels des équipages, cette moyenne se situe entre cinquante et soixante-dix heures par semaine.

Aussi, malgré des efforts incontestables dans la gestion du personnel et les excellents résultats obtenus, la marine aura de plus en plus de difficultés à supporter la réduction des effectifs. A cet égard, il conviendrait, monsieur le ministre, qu'un réexamen de la question soit entrepris car, là encore, on risque de rompre un équilibre fondamental, celui qui doit exister dans un équipage entre la compétence et le nombre.

Sur cela se greffe la question que j'ai déjà évoquée l'an dernier, de l'avancement des officiers mariniens et, en particulier, de l'accès au grade de second-maître, qui n'a pas fondamentalement évolué, ce que je regrette. En revanche, il me paraît tout à fait positif de prévoir l'accès au grade d'officier pour les officiers-mariniens pilotes, comme cela était déjà le cas depuis plusieurs années dans l'armée de l'air.

Le nombre des volontaires pour un service long permet d'espérer que l'objectif de 10 p. 100 des appelés sera atteint comme prévu à la fin de 1985. Néanmoins, je me permets d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait qu'en donnant satisfaction aux volontaires pour un service long quant à leurs demandes d'affectation préférentielle, on en viendrait parfois à ne plus tenir les engagements pris à l'égard des appelés brevetés de la préparation militaires « marine » et qui, durant tout un cycle annuel, ont manifesté une constance dans l'effort de valoriser leur service militaire. Bon nombre de ceux-ci envisagent de s'engager à l'issue de leur service : ils risqueraient d'en être dissuadés par des affectations qui ne correspondent pas à leurs espoirs.

Enfin, je ne dirai que quelques mots à cette tribune en ce qui concerne la gendarmerie maritime, à laquelle je consacre un chapitre de mon rapport.

Il conviendrait, monsieur le ministre, qu'un effort, peu coûteux mais qui aurait une grande incidence sur l'efficacité de la gendarmerie maritime, soit fait pour qu'elle dispose de moyens radio et navals acérés et que certains casernements vétustes soient réhabilités.

S'agissant des moyens radio, je pense que le rapporteur pour la section gendarmerie vous présentera la même demande. Je doute fort, monsieur le ministre, que vous refusiez de satisfaire une requête présentée par deux rapporteurs. (*Sourires.*)

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis, et M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** C'est un complot ! (*Nouveaux sourires.*)

**M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis.** Les retraités ont défini, au sein de leur conseil permanent, quatre mesures dont ils jugent la satisfaction prioritaire. Celles-ci vous ont été proposées par leurs associations. Et, honorant, cette année, de votre présence le congrès de la fédération nationale des officiers mariniens qui s'est tenu à Villeurbanne, vous avez assuré les congressistes qu'ils pouvaient compter sur votre énergie et votre opiniâtreté pour défendre leur cause. Le prochain congrès de la F.N.O.M. devant se tenir à Brest, vous comprendrez tous les vœux que je formule pour que, d'ici là, vous puissiez leur obtenir certaines satisfactions. (*Sourires.*)

S'agissant des personnels civils, le rétablissement des décrets salariaux a produit, cette année, son plein effet. Il y a tout lieu de penser que le personnel y a trouvé des motifs de satisfaction, que, en revanche, ne semblent pas lui donner les dernières propositions concernant l'avancement.

Les perspectives en constructions neuves et les refontes devraient, dans les prochains mois, améliorer les plans de charge.

Il me faut cependant évoquer l'émotion que suscite la sous-traitance des études. Celle-ci se justifie pour hâter la mise en chantier des bâtiments. Vous avez vous-même indiqué que la sous-traitance ne devait concerner que les travaux à caractère banal et qu'il fallait garantir le savoir-faire de nos établissements.

J'en prends acte, et, la chose étant importante, je ne doute pas que, dans le cadre de la concertation que vous avez recommandée, le personnel soit informé et puisse s'exprimer avant les appels d'offres.

Cela devient une tradition, mais je ne peux, une fois de plus, qu'appeler votre attention sur le malaise qui règne au sein du corps des secrétaires administratifs des arsenaux. Ce malaise, vous en connaissez les raisons, et il est évident que les disparités que l'on a connues entre les augmentations de traitement dans la fonction publique et celles dont ont bénéficié les personnels à statut ouvrier ne contribuent pas à l'apaisement.

En conclusion, je dirai que dans une conjoncture budgétaire difficile, la marine devra accepter un effort certain de restriction de ses dépenses de fonctionnement. Effort difficile, il est vrai, car on arrive à des limites, notamment sur le plan de l'activité des forces, limites au-delà desquelles il serait dangereux de se hasarder.

Les astreintes pour le personnel, il ne faut pas le cacher, seront lourdes, mais l'avenir offre néanmoins des motifs évidents d'espoir.

Le premier de ceux-ci, pour l'avenir proche, est que le contenu physique prévu pour 1985 par la loi de programmation sera respecté.

Le second, à plus long terme, est que les études et recherches pour lesquelles un large effort est consenti, sont le signe évident de la détermination du Gouvernement de moderniser notre flotte, ce qui a été négligé dans le passé. La marine de demain se construit aujourd'hui avec une part dans le budget de la défense qui n'a pas été atteinte au cours des vingt-cinq dernières années.

C'est là un effort qui mérite d'être souligné et qui, à lui seul, justifierait que le rapporteur propose à l'Assemblée d'adopter les crédits pour 1985 de la section marine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est en m'appuyant sur les nombreuses données statistiques et chiffrées contenues dans mon rapport écrit, et auxquelles je me permets de vous demander de bien vouloir vous référer, que je vais commenter le projet de budget de la section air pour 1985.

L'armée de l'air a été jusqu'à présent un bel instrument au service de la France...

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Elle l'est toujours !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** ... fruit de la politique des gouvernements successifs depuis de nombreuses années. Mais tout est relatif et doit être apprécié en fonction de la menace. Car on ne peut valablement considérer l'armée de l'air sans se référer à son environnement. Or la menace se précise et le fait aérien devient de plus en plus primordial dans tout conflit. D'où la nécessité de perfectionner l'outil toujours plus avant.

C'est dans ce contexte qu'en dépit de l'excellence de l'armée de l'air — excellence des hommes et du matériel — on peut s'inquiéter du fait que des faiblesses évidentes continuent d'exister. Dans certains cas même, elles s'aggravent ou risquent de s'aggraver.

Voilà sept ans maintenant qu'année après année je monte à cette tribune dans le cadre de notre discussion budgétaire pour plaider la cause de l'armée de l'air.

Vous me rendrez cette justice, monsieur le ministre, que je l'ai fait avant 1981, comme depuis lors, uniquement soucieux d'appeler l'attention de chacun — et en premier lieu, s'il était nécessaire, du ministre de la défense — sur ce que je considère comme des carences dans les programmes et les réalisations, des défauts dans la cuirasse. Permettez-moi de citer quelques phrases de mes rapports antérieurs à 1981.

Novembre 1978 : « Si, dans les années à venir, des corrections ne sont pas apportées, l'armée de l'air risque de ne plus présenter les mêmes qualités opérationnelles que par le passé. »

Novembre 1979 : « Il n'est pas concevable de descendre au-dessous de 430 000 heures sans remettre en cause la capacité opérationnelle des forces et la sécurité des vols. »

Novembre 1980 : « Le budget pour 1981 de la section air doit être considéré comme un budget à la limite du nécessaire. Votre rapporteur est extrêmement inquiet sur la fragilité de l'équilibre réalisé. »

Je rappelle qu'en novembre 1981 nous avons voté le budget de la défense. Mais je dois vous avouer que les très larges annulations de crédits en cours d'année 1982 et l'insuffisance de commandes de nouveaux avions depuis lors nous ont très sérieusement alertés.

La discussion de la loi de programmation m'avait, en outre, donné la possibilité de vous faire part de nouveau de mes inquiétudes. Or ce budget de 1985 ne permet en aucune façon de rattraper le retard et l'avenir continue, selon moi, d'être hypothéqué.

Certes, nous comprenons tous qu'en ces années de crise économique il soit nécessaire de recourir à l'austérité, et que, de ce point de vue-là, chaque budget de la nation doive supporter une partie de l'effort — chaque budget civil s'entend. Car s'il est un domaine où ces considérations ne peuvent prévaloir, c'est bien la défense.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Celle-ci ne doit évoluer qu'en fonction de la menace.

**M. Jean-Marie Daillet.** Bien sûr !

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Or vous êtes le premier à reconnaître, monsieur le ministre — vous l'avez encore précisé tout à l'heure — que la menace est réelle, qu'elle est importante et que, loin de se stabiliser, elle se précise et sans doute grandit. Alors, pourquoi cette progression d'ensemble de 5,7 p. 100 seulement, ce qui correspondrait vraisemblablement à une légère baisse en francs constants ?

Au sein de la défense, la composante aérienne est reconnue maintenant par tous comme essentielle. Alors, pourquoi ce sort fait à l'armée de l'air, qui frise — je me permets de le dire — l'inacceptable ? Je rappelle que, sur 1 300 millions de francs de retard, cette année, par rapport à la loi de programmation que nous avons votée voici à peine un an et demi, près de 60 p. 100, soit 750 millions de francs, sont imputés à la seule armée de l'air. Sa part relative dans le budget de la défense diminue. Ses crédits, qui ne progressent que de 4,77 p. 100, baisseront à coup sûr en francs constants, et, surtout, le retard pris en commandes de Mirage 2000 dépasse maintenant cinquante appareils.

Monsieur le ministre, 450 avions de combat en ligne, c'est un minimum, ce que certains appellent très justement un « seuil incompressible ». J'aurais préféré, pour ma part, que l'on s'oriente vers un nombre proche de 500.

Quant aux commandes de missiles, elles connaissent des retards consécutifs, nous dit-on, à des problèmes techniques.

Et que dire des hypothèses de la loi de programmation qui fait succéder à deux années de profil bas, 1984 et 1985, trois années de profil haut, 1986, 1987 et 1988 ? Est-ce réaliste ?

Comment, dans ces conditions, ne pas être inquiet pour l'avenir, surtout si l'on s'attache à considérer l'ensemble des programmes, car je maintiens que des lacunes continuent d'obérer l'efficacité de l'armée de l'air : que ce soit pour l'activité opérationnelle des forces, pour la défense des bases, dans le domaine de la guerre électronique pour la surveillance du territoire à basse altitude ou pour le transport aérien à long rayon d'action, la France n'est pas encore en pointe, loin s'en faut.

L'activité opérationnelle repose sur l'existence de matériels sophistiqués et leurs rechanges, sur l'existence de stocks de munitions et sur l'entraînement des équipages. Or, force est de reconnaître que la durée de vie des appareils a dû être prolongée, que les crédits pour les pièces de rechange connaissent des compressions budgétaires notables, soit moins 30 p. 100 en francs constants pour les autorisations de programme, que les stocks continuent d'être insuffisants, que les pilotes auront du mal à s'entraîner 180 heures par an en moyenne, étant donné la diminution en francs constants des crédits destinés à l'achat de carburant, dont les prévisions ont été calculées, en outre, sur la base que je persiste à considérer comme irréaliste d'un dollar à 7,80 francs. Je crois que les lumineuses remarques de M. Coingt, à ce sujet, nous ont tous convaincus.

Vous mettez un point d'honneur, monsieur le ministre, à maintenir ce chiffre de 180 heures de vol envers et contre tout, et je vous en remercie. Mais ce sera forcément au détriment du reste, puisqu'il est probable que nous n'atteindrons que 385 000 heures de vol au total, le chiffre étant en baisse constante depuis six ans ! Pensez aussi aux pilotes hors escadre. Les simulateurs, bien que fort utiles, ne remplacent pas l'expérience acquise en vol réel.

Par ailleurs, il m'est difficile d'admettre que pour permettre le maintien des programmes majeurs, le taux des rechanges et des programmes annexes soit ce qu'il est, c'est-à-dire trop bas. L'armée de l'air forme un tout. Peut-on se satisfaire d'un appareil, aussi moderne soit-il, qui ne soit pas accompagné de tout son environnement en pièces de rechange, matériels électroniques, stocks d'armes et engins ? Monsieur le ministre, il y a là un problème. Il serait évidemment encore plus aigu si des annulations de crédits intervenaient en cours d'année.

Pour la défense des bases, des efforts évidents sont faits dans le domaine des abris et de la guerre chimique, mais les ratios raisonnables de 70 p. 100 d'abris ne sont pas encore atteints et nous restons exposés à des attaques à basse altitude, faute de couverture radar aéroportée digne de ce nom.

Je sais que des projets sont à l'étude — sont toujours à l'étude. Mais pour combien de temps encore ? C'est une question que je pose chaque année et qui reste sans réponse pour l'instant.

Enfin, la composante aérienne de transport de nos forces sur des territoires éloignés reste insuffisante. Nous avons besoin d'un avion transportant 15 tonnes à 7 000 ou 8 000 kilomètres de distance et à une vitesse de 700 à 800 kilomètres à l'heure. Or nous ne disposons que d'appareils capables d'emporter 8 tonnes à 3 000 ou 4 000 kilomètres de distance, à une vitesse de 300 à 400 kilomètres à l'heure, et seulement 30 millions de francs sont affectés à la recherche pour l'avion de transport futur.

Ces problèmes vous sont connus. Ils reviennent de façon lancinante dans nos discussions, année après année, précisément parce qu'ils n'ont pas encore reçu de solution.

En terminant, je voudrais rendre un solennel hommage à nos aviateurs, qui maintiennent haut la compétence aéronautique de la France. Oui, on peut être fier de l'excellence de l'armée de l'air dont nous avons fêté le cinquantième anniversaire cette année et qui demeure, malgré tout, l'une des premières du monde. Cette excellence est due à l'esprit d'abnégation et aux performances des hommes, à l'initiative et aux réalisations de nos ingénieurs, au maintien au « top niveau », comme dirait le général Bigeard, de cette superbe équipe au service de la défense de la France.

Il n'y a pas antinomie, monsieur le ministre, entre ce que je viens de dire à l'instant et les critiques que j'adresse à votre projet de budget, car il s'agit pour nous de garantir qu'à l'avenir, dans un monde incertain, dur et menaçant, l'armée de l'air sera à même de remplir toujours mieux ses missions.

De ce point de vue-là, nous avons de sérieuses raisons d'être inquiets.

La commission, devant laquelle j'ai eu l'honneur de rapporter, m'a paru à la fois persuadée de l'importance du « fait aérien » et consciente des limites du budget que vous nous proposez. En dépit de mes réserves, elle n'en a pas moins émis un vote positif, à la majorité de ses membres. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme Marie-Thérèse Patrat. Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits de paiement de la gendarmerie augmentent de 3,65 p. 100 en application de la décision du Gouvernement de mieux maîtriser les dépenses publiques.

Les mesures d'économie porteront sur les achats de mobilier et de fournitures de bureau, sur les dépenses d'entretien et de téléphone et, en général, sur les dépenses de soutien au profit des services courants, maintenant ainsi l'activité des unités opérationnelles à un niveau satisfaisant.

La dotation en carburants correspondra à une diminution en volume de 3,2 p. 100 par rapport à 1984 ; cependant, le rajeunissement du parc et la « diésélisation » des véhicules permettra de limiter les conséquences de cette réduction.

Un effort particulier est de nouveau consenti pour assurer un renforcement des effectifs, par l'affectation à la gendarmerie de 300 gendarmes auxiliaires supplémentaires.

La gendarmerie de l'armement reçoit également un renfort de 32 sous-officiers et de 20 appelés afin d'améliorer la protection de certaines installations sensibles.

La progression de 13,3 p. 100 des autorisations de programme traduit bien la priorité accordée aux investissements, conformément à la volonté exprimée dans la loi de programmation militaire : le programme d'équipement pour 1985 prévoit notamment la commande de 2 341 véhicules de brigade et de police de la route, de quatre hélicoptères Ecureuil, de 16 500 fusils Famas, de 2 429 terminaux radio pour le réseau Saphir et de 400 motocyclettes de 650 centimètres cubes.

Au cours de mes missions auprès de la gendarmerie maritime à Toulon, Lorient et Brest, accompagné du rapporteur de la marine, Joseph Gourmelon, j'ai pu constater l'insuffisance des liaisons radio-électriques entre les patrouilleurs de la gendarmerie maritime et les unités territoriales. Cette insuffisance devra être corrigée par l'installation d'émetteurs-récepteurs de type ERV 200 à bord des bâtiments. L'acquisition de ces matériels, au demeurant peu coûteux, semble incomber à l'état-major de la marine. A défaut de pouvoir équiper l'ensemble, il est impératif, pour le moins, d'équiper dans un premier temps les quatre vedettes basées à Toulon.

Les gendarmes doivent être non seulement bien équipés, mais également bien formés, leur efficacité résultant pour une grande part de leur compétence au regard des pouvoirs que la loi leur confie.

C'est pourquoi la durée de la formation initiale des élèves gendarmes a été portée, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1984, de six à huit mois, ce qui permet de dispenser une instruction mettant fortement l'accent sur la formation morale et civique, la psychologie et les relations humaines.

La durée du stage initial des gendarmes auxiliaires a été portée, elle aussi, depuis le 1<sup>er</sup> août 1984, de deux à trois mois, et à quatre mois pour les élèves brigadiers ; 25 p. 100 des gendarmes auxiliaires ayant opté pour un service long, leur insertion dans la gendarmerie s'en trouve favorisée.

Le débat qui a eu lieu à cette tribune lors de l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et de la décentralisation me paraît appeler quelques clarifications sur les compétences de la gendarmerie.

La gendarmerie nationale — nationale, il convient de l'appeler — n'est pas seulement la police de la société rurale. Un de ses atouts majeurs est sa compétence territoriale nationale, notamment en matière de police judiciaire.

**M. Yves Lanclen.** Dites-le à Joxe !

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Ainsi, le décret du 20 mai 1983 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie expose, dans son article 1<sup>er</sup>, que la gendarmerie, force instituée pour veiller à la sécurité publique et pour assumer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, exerce son action dans toute l'étendue du territoire.

Dans ces conditions, certaines comparaisons entre la police et la gendarmerie apparaissent réellement abusives. La gendarmerie, nous dit-on, reçoit plus de dotations d'équipement que la police. Quoi d'étonnant à cela puisque les missions ne sont pas analogues !

La gendarmerie doit non seulement assumer des missions de police administrative et judiciaire, mais aussi, comme vous venez de l'affirmer, des missions militaires au sein de la défense opérationnelle du territoire. Elle renouvellera d'ailleurs en 1985 son parc d'engins blindés. Elle va jouer également un rôle essentiel dans la défense opérationnelle du territoire en étant désormais responsable, en temps de paix comme en temps de crise, et jusqu'à l'engagement offensif des forces, de la protection et de la défense des points sensibles civils et des services communs les plus importants.

Les autres tâches qui lui sont confiées sont, à vrai dire, fort diverses : police administrative et judiciaire, secours en montagne, maintien de l'ordre, police de la route. En 1983, ce sont 51 millions de kilomètres qui ont été parcourus à ce seul titre, tandis qu'étaient effectués 24 000 transports sanitaires.

La gendarmerie dispose aussi de formations adaptées à des missions particulières comme la garde républicaine, le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale, la gendarmerie maritime, la gendarmerie de l'armement, la gendarmerie des transports aériens et la gendarmerie de l'air.

Ses missions s'exercent non seulement en métropole, mais également outre-mer, en République fédérale d'Allemagne et, récemment, au Liban avec la formation d'un escadron de marche.

Toutes ces missions réclament des équipements particuliers : avions, hélicoptères, patrouilleurs, blindés, fusils Famas.

L'équipement en véhicules des brigades ne peut pas, non plus, être identique à celui des commissariats : la surveillance de la forêt de Fontainebleau n'a rien de commun avec celle du bois de Vincennes.

**M. Yves Lancien.** La vérité est travestie ! (Sourires.)

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Les kilomètres parcourus et le temps consacré aux patrouilles, de jour comme de nuit, ne sont pas comparables.

Il convient de rappeler également que le gendarme est un militaire qui ne connaît, en cas de besoin, aucune limite horaire à son service, mais, en contrepartie, les gendarmes bénéficient de logements de fonction, par nécessité absolue de service. C'est pourquoi la gendarmerie doit entretenir et renouveler un parc immobilier de 73 000 logements. Cela nécessite également des dotations particulières.

Toutes ces remarques justifient la différence des crédits qui sont attribués par gendarme par rapport à ceux qui sont attribués par policier.

Tous ces exemples montrent que « comparaison n'est pas raison ».

Pour éviter d'entretenir des confusions regrettables et des polémiques stériles, la tâche essentielle et prioritaire du Gouvernement pour renforcer la sécurité est bien d'organiser la complémentarité des deux forces de police dont la République dispose, en leur conservant leur spécificité qui est une garantie pour les libertés.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Très bien !

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Plus de coordination, moins de comparaison, telle pourrait être ma conclusion.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Très bien !

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** J'estime donc que pour faire face à la multiplicité des tâches et à une criminalité de plus en plus audacieuse, tout doit être mis en œuvre pour favoriser la meilleure harmonisation possible des services de police et de gendarmerie.

Aussi, je me félicite qu'à la suite de l'accord conclu entre le ministère de l'intérieur et de la décentralisation et le ministère de la défense un nouveau partage de compétence entre les services de police et de gendarmerie soit intervenu dans 504 communes dans le but d'éviter chevauchement et double emploi.

Il serait souhaitable également que soit très prochainement publié le décret relatif au partage des charges d'extraction des détenus entre les deux services.

Je note aussi avec satisfaction que le nombre d'escadrons réquisitionnés de manière permanente en région parisienne a été réduit de vingt-quatre à vingt et un ; cela ne remet pas en cause la sécurité publique car, bien entendu, en cas de besoin, la gendarmerie fournirait les renforts qui lui seraient demandés.

Cependant, je m'interroge : ces mises en réquisition permanentes sont-elles conformes au principe d'emploi des forces de réserve ministérielles ? La réquisition ne devrait-elle pas être réservée à des missions exceptionnelles et non à l'institutionnalisation de gardes statiques prolongées ?

De son côté, la gendarmerie étudie s'il est possible de mieux répartir les personnels en fonction des charges respectives des unités, particulièrement dans les zones où la police d'Etat assure les missions de sécurité publique. Parallèlement, un effort important d'organisation du travail est accompli pour tirer toutes les conséquences de la mise en œuvre de la radiotéléinformatique dans tous les départements.

Monsieur le ministre, à la suite de plusieurs affaires de vol d'armes dans des casernes, de nouvelles directives prescrivent la fermeture de leur accès. L'accueil des personnes qui souhaitent une aide ou un conseil n'en sera pas facilité.

Il faut maintenir, selon moi, les relations étroites et confiantes que les forces de la gendarmerie entretiennent avec la population, qui perçoit leur présence comme rassurante. Ne peut-on trouver une solution qui concilierait l'accueil des citoyens avec la sécurité des installations ?

Le métier de gendarme, c'est vrai, est un métier dangereux. Les statistiques le rappellent cruellement. Depuis le début de l'année 1984, la gendarmerie a déploré 20 tués et 1 259 blessés, dont 5 tués et 229 blessés victimes d'agressions.

En votre nom, je tiens à rendre un hommage particulier à ces gendarmes qui ont fait don de leur vie pour assurer la tranquillité et la sécurité des citoyens. Aussi devons-nous poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre des moyens de lutte plus efficaces contre la criminalité. De son côté, l'Etat doit aussi reconnaître les mérites de ceux qui meurent à son service et qui ont droit à la reconnaissance de la nation.

C'est pourquoi j'estime que les mesures à caractère social sont essentielles. Le Gouvernement et la majorité qui le soutient ont déjà fait beaucoup pour améliorer les conditions d'exercice de la profession : taux de la pension de réversion accordée aux veuves de gendarmes tués au cours d'une opération de police porté de 50 à 100 p. 100 à compter du 10 mai 1981 ; mesures tendant à faciliter le logement des personnels blessés ou des veuves de militaires tués en service ; augmentation des congés ; amélioration des perspectives de carrière ; intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police ; amélioration de l'équipement, notamment de l'équipement de protection, et, enfin, amélioration du logement.

Cet effort est poursuivi. Ainsi, en 1985, les crédits permettront à l'Etat de lancer la construction de 1 367 unités de logement, tandis que les collectivités locales pourront en construire 1 010, subventionnées en partie par les crédits du titre VI, qui passent de 44 à 66 millions de francs.

L'effort de protection sociale doit également être poursuivi. A mon sens, une mesure prioritaire consisterait à maintenir les indemnités lorsqu'un gendarme blessé au cours d'une opération de police est placé en position de non-activité.

Un projet de décret préparé par vos soins, monsieur le ministre, a été soumis au ministre de l'économie, des finances et du budget, qui en retarderait l'adoption, estimant que la mesure pourrait avoir un effet d'entraînement à l'égard de certaines catégories de fonctionnaires exposés à des risques identiques.

Il ne convient peut-être pas de donner au texte une portée trop générale en l'étendant, par exemple, au bénéfice des gendarmes qui accomplissent un acte de dévouement. Mais, compte tenu de l'impact financier extrêmement limité et du nombre de bénéficiaires potentiels très restreint, je souhaiterais que ce projet de décret soit présenté de nouveau et que, pour éviter tout risque d'extension, il ne s'applique qu'aux gendarmes placés en congé à la suite de blessures reçues au cours d'une opération de police.

Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, quel contingent d'échelons de solde 4 les sous-officiers peuvent espérer en 1985 ? Quelles sont les démarches que vous avez entreprises ?

Je sais que ces problèmes ne dépendent pas uniquement de vous, mais j'aimerais connaître votre avis sur ce point.

Pour conclure, la commission de la défense ayant émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la section gendarmerie, je vous invite, mes chers collègues, à faire de même. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

**M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** La commission de la défense nationale et des forces armées a donné, vous le savez, un avis favorable à l'adoption des crédits de la défense, et elle vous demande, mes chers collègues, de les adopter.

Cette approbation globale de la politique du Gouvernement et, en particulier, de l'action du ministre de la défense n'en recèle pas moins un certain nombre de préoccupations.

Le Parlement a adopté en 1983 une loi de programmation militaire pour 1984 à 1988 qui indique, de manière explicite, quels sont les principaux programmes d'armement à poursuivre et quels seront les moyens, en particulier financiers, que la collectivité nationale mettra chaque année à la disposition des armées.

Or les rapporteurs ont tous relevé qu'il s'en faut de 1,3 milliard de francs pour que les crédits demandés pour la défense en 1985 atteignent le montant inscrit dans la loi de programmation militaire.

Notre commission déplore d'autant plus ce retard que le projet de budget de 1985 comporte une nouveauté : les dotations en capital aux entreprises publiques placées sous la tutelle du ministre de la défense figurent cette année non plus au budget des charges communes comme précédemment, mais à celui de la défense. Or, si pour les entreprises civiles les dotations en capital ont bien été transférées du budget des charges communes à celui de l'industrie, il n'en a pas été de même pour le ministère de la défense qui est doté d'une enveloppe globale. Tout s'est donc passé comme si les 700 millions destinés à renforcer le capital de la S.N.I.A.S. et celui de la S.N.E.C.M.A. étaient prélevés directement sur le budget même des forces armées.

**M. Yves Lancien, C. Q. F. D. !**

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** En d'autres termes, à structure identique et par rapport au budget de 1984, c'est donc un retard de 2 milliards de francs sur les prévisions de la loi de programmation militaire qui est enregistré cette année. Cela est indéniable et la commission de la défense ne peut que le souligner pour s'en inquiéter.

**M. Yves Lancien et M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** Il serait encore plus regrettable que les dépenses supplémentaires provoquées par les interventions extérieures au Tchad et au Liban viennent au surplus grever l'équipement de nos armées et les moyens de leur entraînement.

Or le respect de nos engagements internationaux a été admis par l'ensemble de la nation. Le financement des opérations qui en découlent relève, à notre sens, de la solidarité ministérielle qu'il conviendra de mettre en œuvre.

En effet, si ces dépenses imprévues ne leur étaient pas remboursées, sous une forme ou sous une autre, les armées seraient contraintes de renoncer à passer des commandes de matériels indispensables ou à ne pas reconstituer des stocks de combat, au détriment de l'efficacité de notre défense.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** Exact !

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** C'est pourquoi notre commission souhaite appeler l'attention de tous nos collègues sur ce point important qu'il convient de prendre en compte.

Toutefois, et cela est logique, la défense ne pourra pas éviter de subir en 1985 les conséquences de la rigueur qui s'impose à tous les secteurs de l'activité nationale.

Pouvait-il en être autrement ? Honnêtement, nous ne le pensons pas.

A un moment où un effort de solidarité est demandé à tous les Français, il n'est pas pensable que les armées en soient dispensées, à condition que l'essentiel, c'est-à-dire la sécurité du pays, soit préservé.

Or l'examen détaillé du budget, auquel la commission de la défense nationale et des forces armées s'est livrée depuis plusieurs semaines, nous a ancrés dans la conviction que l'essentiel était bien préservé.

En dépit de la compression des crédits et des mesures d'économie qu'elle impose, tous les programmes majeurs de la loi de programmation sont respectés. L'effort réalisé en faveur des forces nucléaires, clé de voûte de notre défense, est poursuivi. Celles-ci seront, en 1985, plus fortes que jamais.

La dissuasion reste en effet la base de notre stratégie. Elle repose sur l'idée que la France n'accepte pas qu'une nouvelle guerre puisse se dérouler en Europe et en France. Elle vise à empêcher le déclenchement d'un tel conflit ou à l'étouffer dans l'œuf.

Sur ce point, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté : le développement de la composante aéromobile de la force d'action rapide ne doit donner lieu à aucune équivoque. Il s'inscrit bien dans le cadre de la dissuasion et dans nul autre. Il exclut tout retour aux rêveries héroïques et périmées de chevauchées et de batailles en Europe.

La division aéromobile n'est pas un moyen nouveau de mener une guerre européenne. Le volume de ses forces, nécessairement limité, lui permet de donner un coup d'arrêt très violent à une force blindée assaillante, mais il ne lui permet de n'en donner qu'un seul.

L'engagement massif de la division aéromobile et de ses indispensables appuis blindés et aériens aurait donc, avant tout, une signification politico-stratégique. Il marquerait les limites de ce que la France considérerait comme inacceptable.

Mais ne nous y trompons pas non plus, la principale innovation de la division aéromobile par rapport aux forces terrestres classiques existantes est que la mobilité de celle-ci lui permettrait d'agir, s'il le fallait, au-delà de notre dispositif habituel, stationné en France et dans une partie de l'Allemagne. Elle pourrait ainsi manifester notre solidarité avec n'importe quel allié européen.

Cependant, l'idée de répondre à une agression majeure en Europe, par des moyens militaires classiques ou nucléaires, au risque de ravager complètement notre continent et notre pays, doit continuer à être totalement exclue de nos conceptions stratégiques.

Face à une menace d'agression, il n'est d'autre réponse, pour la France et pour les nations européennes, que la dissuasion qui, seule, peut empêcher le déclenchement de la guerre. La force d'action rapide continue de s'inscrire dans cette stratégie et l'idée qu'elle puisse marquer un retour à la stratégie d'acceptation de la guerre en Europe, qui semble être celle de l'O.T.A.N., nous paraît une grave erreur d'interprétation faite par quelques-uns dans un souf volontairement polémique.

Faut-il évoquer ici le programme du R.P.R. récemment publié ?

Premier point : passer allègrement des quinze sous-marins réclamés il y a deux ans à sept aujourd'hui, ce qui est exactement ce que nous faisons.

Deuxième point : réclamer brusquement 50 milliards de francs supplémentaires pour le budget de la défense. En disant « 50 milliards », je n'exagère pas : le R.P.R. parle de 5 p. 100 du P.N.B. En réalité, faut-il lire « 5 p. 100 du P.I.B. », ce qui donnerait 82 milliards de francs, ou alors « 5 p. 100 du P.I.B.M. », ce qui donnerait 51 milliards ?

Une remarque en passant, toutefois : jusqu'à présent, seule l'O.T.A.N. se servait du P.N.B. comme référence. S'agit-il donc d'une dérive atlantiste du R.P.R. ? La question mérite d'être posée. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes. — Rires et protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Messmer.** A cet égard, nous sommes tous très suspects. (Sourires.)

**M. Luc Tineau.** Bonne question !

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** Troisième point : mettre en service le SX dans les cinq ans qui viennent, alors que chacun sait que le délai minimal de mise au point ne peut être inférieur à dix ans.

Est-ce sérieux ? Quel crédit porter à des propositions aussi incohérentes ?

**M. Luc Tinseau.** Aucun !

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** Le dernier point que je voulais aborder concerne plus particulièrement la condition des militaires.

La commission de la défense a toujours prêté la plus grande attention à la condition des militaires qui, nous le savons, ne peuvent, contrairement aux autres citoyens, s'associer ou se syndiquer pour défendre leurs intérêts collectifs.

Beaucoup s'inquiètent des effets de la déflation des effectifs voulue par le législateur et inscrite dans la loi de programmation militaire. Notre commission souhaite que cette déflation soit maintenant modulée en fonction des besoins réels, tant dans les armées que dans les arsenaux.

Je voudrais, là encore, dissiper un certain nombre d'idées fausses ou d'équivoques.

Tout d'abord, ainsi que vous l'avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre de la défense, la diminution des effectifs a été conçue de manière telle qu'elle n'affecte pas le déroulement des carrières et les perspectives d'avancement. Cependant, nous objecte-t-on, on observe certaines dégradations des perspectives d'avancement, voire des blocages purs et simples. Il faut savoir que cette situation, qui préoccupe notre commission, ne provient pas de la déflation des effectifs. Elle a plusieurs causes, dont la principale, au moins pour ce qui concerne les officiers, vient des effets retardés de la réforme des carrières des années 1970. Celle-ci, en permettant, notamment, des promotions massives de capitaines, ne pouvait aboutir qu'au blocage observé aujourd'hui dans les grades terminaux des officiers supérieurs. La déflation n'y est pour rien.

Cependant, la commission considère qu'il serait nécessaire, dans ces conditions, de proroger les dispositions de l'article 7 de la loi du 30 octobre 1975 sur le congé spécial.

De même, dans la marine, les graves problèmes d'avancement qui se posent aux quartiers-maîtres et aux officiers marinsiers ont pour origine une situation générale de l'emploi très préoccupante et l'accroissement des qualifications et du niveau d'instruction exigés des officiers marinsiers. Là encore, la déflation des effectifs n'y est pour rien.

Autre problème : faut-il garantir le droit au travail des cadres qui quittent l'armée après une carrière courte ?

Notre commission doit rappeler que ce droit au travail existe, il est proclamé dans la Constitution, mais il faut qu'il soit effectivement respecté et garanti.

Nous devons dire clairement qu'un sous-officier qui quitte l'armée à quarante ans, par exemple, doit pouvoir continuer de faire profiter la société de ses connaissances, de son dynamisme, de son expérience. L'indemnité viagère que lui verse la nation, sous forme d'un différé de solde, ne devrait en aucun cas être considérée comme une retraite. Sur ce point, la terminologie traditionnelle est totalement inadaptée. Il faut la revoir et trouver une autre expression, qui pourrait être, par exemple, « salaire proportionnel ».

**M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** Votre commission demande au Gouvernement que toutes les mesures — notamment les mesures législatives, si c'est nécessaire — soient prises pour que le droit au travail de tous les Français, anciens militaires compris, soit effectivement garanti et qu'aucune discrimination ne puisse s'exercer à l'encontre de quiconque, quitte à ce que certaines dispositions financières nouvelles soient prises.

C'est au bénéfice de ces observations qu'au nom de la commission, mesdames, messieurs, je vous demande, moi aussi, d'adopter les crédits de la défense pour 1985. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Je demande aux orateurs inscrits dans la discussion de bien vouloir respecter leur temps de parole. La parole est à M. Dessein.

**M. Jean-Claude Dessein.** Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour l'armée de terre, l'année 1984 aura été essentiellement celle de la réorganisation, qui s'est déroulée conformément au programme prévu et qui se prolongera en 1985.

Néanmoins, l'essentiel dans ce domaine a été réalisé par la mise en place de nouvelles structures : transfert à Lille de l'état-major du troisième corps d'armée, création de l'état-major de la force d'action rapide, de son régiment de commandement et de soutien, de sa brigade logistique et de la sixième division légère blindée, mise en place des douzième et quatorzième divisions légères blindées-écoles.

En 1985, les dernières mesures majeures de la réorganisation seront la dissolution de la quatrième division blindée et la création de la quatrième division aéromobile, ainsi que la restructuration du soutien des forces par la création de régiments du matériel.

Après l'expérimentation réussie, en septembre dernier, de la division aéromobile, la force d'action rapide verra ainsi, l'année prochaine, ses capacités augmenter pour devenir effectivement, par sa polyvalence et sa disponibilité, l'instrument de la réalité de l'engagement français à l'endroit et au moment voulus par le chef de l'Etat.

S'agissant du service national, l'évolution du nombre des volontaires paraît tout à fait satisfaisante et conforme à ce qui était envisagé. En effet, le nombre de ceux-ci était, au 1<sup>er</sup> octobre 1984, légèrement supérieur à 11 000, ce qui permet d'espérer que sera atteinte la proportion de 10 p. 100 des appelés à la fin de 1985.

Sur le plan budgétaire, on pourra, bien sûr, regretter la diminution sensible qui affectera les dépenses de fonctionnement et qui conduira à une réduction des activités, en particulier des exercices des grandes unités.

Cependant, il est important de souligner que les crédits d'équipement permettront de réaliser en 1985 la totalité des objectifs physiques prévus par la loi de programmation.

Par ailleurs, un effort marqué est porté sur les études, qui progressent de 7,3 p. 100 en crédits de paiement et de 11,08 p. 100 en autorisations de programme.

Une préoccupation se manifeste cependant en ce qui concerne le financement des opérations au Liban et au Tchad. En effet, les dépenses engagées sont suffisamment élevées pour ne pouvoir être prises en charge par l'armée de terre en ce qui la concerne, ou par le budget de la défense d'une manière plus générale. Il paraît donc indispensable qu'un collectif budgétaire de fin d'année dégage les crédits nécessaires au financement de ces opérations.

Pour terminer, j'évoquerai les difficultés que risquent de rencontrer les prochaines étapes de la réduction des effectifs de l'armée de terre. Si aucune préoccupation particulière ne se manifeste pour l'avancement des sous-officiers, des difficultés pourraient apparaître en ce qui concerne le départ des officiers, et elles auraient une incidence négative sur le recrutement. Une certaine souplesse dans la gestion des effectifs pourrait ainsi disparaître, les conséquences étant notamment subies par les O.R.S.A., les officiers de réserve en situation d'activité, et nuisant aux possibilités de promotion des sous-officiers au grade d'officier.

En outre, des besoins nouveaux en effectifs apparaîtront inévitablement pour la protection des régiments d'hélicoptères de combat.

Je dirai, en conclusion, que l'armée de terre abordera néanmoins l'année 1985 avec confiance car, par sa réorganisation, elle aura accru sa capacité opérationnelle et sa puissance de feu, et se sera engagée clairement sur la voie de la rénovation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Lancien.

**M. Yves Lancien.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne voudrais pas commencer cet exposé, en ce 9 novembre, qui vit disparaître, il y a quatorze ans, le général de Gaulle — le libérateur, bien sûr, mais

aussi le chef de l'Etat à qui la France doit d'avoir été dotée d'une doctrine et d'un outil de défense sans pareil — sans lui rendre le juste hommage qui lui revient et auquel, j'en suis certain, le Gouvernement et la représentation nationale auront à cœur de s'associer en cette particulière circonstance. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des socialistes.)

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Lancien, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Yves Lancien.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de la défense.** Monsieur Lancien, je m'associe totalement à l'hommage que vous venez de rendre. En répondant ce soir aux orateurs, j'avais d'ailleurs l'intention de rappeler que le 9 novembre est en effet un jour important pour nos forces. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs des communistes.)

**M. Yves Lancien.** Je vous en remercie beaucoup, monsieur le ministre.

Ma présence à cette tribune, par ailleurs, où je m'exprime au nom du rassemblement pour la République, fera litière, je l'espère, de tout mauvais procès que l'on chercherait à nous faire pour l'expression récente d'un point de vue controversé (*Rires sur les bancs des socialistes*) qui laissera très bientôt, rassurez-vous, la place à une actualisation qui interviendra dès la semaine prochaine aux assises nationales du R.P.R., au cours des travaux d'une commission appropriée, animée par Pierre Messmer, une référence s'il en est. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Robert Melgras.** Nous sommes rassurés !

**M. Pierre Lagorce,** rapporteur pour avis. Faire et défaire, c'est travailler !

**M. Luc Tineau.** Il s'agit d'un débat personnel et interne ! (*Nouveaux rires.*)

**M. Yves Lancien.** Ce point étant précisé, c'est naturellement de votre budget, puisque c'est sur lui que repose la défense de la France en 1985, qu'il convient de parler aujourd'hui. Hélas, pour nous en plaindre !

Vous vous en êtes peut-être plaint vous-même, monsieur le ministre, vous, qui, au début de l'été, si je suis bien informé, espériez encore que les objectifs chiffrés de la loi de programmation seraient, au moins pour la présentation en francs courants, intégralement respectés.

Votre position doit donc être inconfortable de ce point de vue, et je vous plains d'autant plus que je ne doute pas un instant ni de votre sincérité ni de votre dévouement personnel à la chose militaire.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Yves Lancien.** Mais vous déclarez aujourd'hui, pour justifier la diminution de vos crédits par rapport aux objectifs de la loi, « qu'il aurait été inconcevable que les armées ne s'associent pas à l'effort demandé au pays », alors que vous affirmiez, par exemple, il y a un an et demi, le 14 juin 1983, au Sénat : « Quels que soient les aléas de la conjoncture, il y a dans l'équipement de nos forces un niveau au-dessous duquel il n'est pas possible de tomber sans mettre en cause la sécurité de la France. Le Président de la République, chef des armées, est garant de ce niveau indispensable. Pour que ce niveau soit préservé — quoi qu'il arrive, je le répète — le projet de loi a prévu les dispositions nécessaires, qui marquent clairement l'engagement solennel que prend le Gouvernement. »

Vous n'auriez pas manqué, monsieur le ministre, et vous auriez eu raison, s'agissant d'un domaine aussi crucial dans une époque aussi troublée, de nous rappeler autrefois nos manquements à nos propres engagements. Nous manquerions,

à notre tour, à notre devoir en ne nous inquiétant pas aujourd'hui des insuffisances préoccupantes de notre effort de défense, d'autant qu'à ce stade de l'exécution de la loi de programmation elles nourrissent naturellement de bien plus grandes inquiétudes quant à la réalisation effective des objectifs des trois dernières années de la loi.

Dieu sait pourtant si l'on nous a fait la leçon, lors du débat de 1983, quand nous nous hasardions à mettre en doute les moyens et, par là même, les objectifs que vous vous étiez fixés. J'entends encore le rapporteur de notre commission vous dire que « jamais encore gouvernement n'avait pris un engagement aussi précis », et le rapporteur pour avis de la commission des finances ajouter : « Les crédits qu'il envisage d'accorder aux armées sont, de ce fait, fixés de façon intangible, notamment pour les deux premières années 1984 et 1985. » Sans oublier les propos du président de notre commission : « Depuis 1981, nous faisons toujours ce que nous annonçons. » (*Rires sur les bancs du rassemblement de la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Luc Tineau.** Voilà d'excellentes références !

**M. Pierre Mauger,** rapporteur pour avis. Il ne faudrait jamais écrire !

**M. Yves Lancien.** J'arrêterai là la litanie, mais non sans demander à ceux qui nous accusaient alors de faire un procès d'intention d'admettre avec nous aujourd'hui que nos critiques n'étaient, hélas, pas infondées.

Je serais tenté, m'étant d'emblée placé sous le haut patronage de l'homme du 18 juin 1940, de vous dire à mon tour, en vous priant d'excuser cette familiarité : « Charlot, des sous ! » (*Sourires.*)

Oui, des sous pour nos armées qui n'ont plus, en dépit de vos efforts, j'en suis certain, la priorité dans les choix budgétaires du Gouvernement.

Observons en effet les chiffres d'un peu plus près.

Le déficit affiché par rapport aux objectifs de la loi de programmation est de 1,3 milliard de francs. Mais vous ne pouvez faire autrement que d'admettre que la dotation en capital de la S.N.I.A.S. et de la S.N.E.C.M.A., d'un montant total de 700 millions de francs, telle qu'elle figure au chapitre 52-71 de la D.G.A., sous la rubrique — combien discrète — « Autres dépenses », n'avait pas été comprise, et pour cause, dans les prévisions de la loi de programmation, puisque, jusqu'alors, de telles dépenses s'imputaient toujours sur les charges communes du ministère des finances. Si bien qu'à y consacrer une telle somme, dont nous ne contestons d'ailleurs pas l'utilité mais l'imputation, vous diminuez d'autant les crédits nécessaires aux armées pour réaliser les objectifs proprement dits de la loi de programmation.

Nous voilà donc en réalité à 149,5 milliards au lieu des 151,5 milliards fixés ; j'accorde les 200 millions mais je n'ai pas compté les carburants.

Mais il faut aussi savoir de quels francs l'on parle. Ce que vous preniez à l'époque, monsieur le ministre, pour des atouts de votre loi de programmation, il apparaît plutôt que ce sont des pièges.

D'abord, le fait d'avoir chiffré les moyens financiers en francs courants et non pas en francs constants. Il aurait fallu que les hypothèses économiques de départ se vérifient pour que la loi soit respectée. Et ce n'est, hélas ! pas le cas. Rappelez-vous ces hypothèses : 6,2 p. 100 de hausse des prix en 1984 et 5 p. 100 en 1985. Et n'essayez pas, je vous en prie, contrairement à ce qui est couramment admis en France et ailleurs, de nous faire accroire subitement que l'inflation dite « militaire » serait plutôt inférieure à l'inflation tout court.

**M. Jean-Marie Le Drien,** rapporteur spécial. Si !

**M. Yves Lancien.** C'est, à l'évidence, à près de 3 milliards qu'il faut chiffrer le « manque à gagner » supplémentaire des armées du fait de cette inflation supérieure aux prévisions.

En y comprenant, par exemple, les 700 millions de francs dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est environ 1 137 millions de francs qu'il manque à la section commune, 1 362 millions de francs à l'armée de l'air, 947 millions de francs à l'armée de terre, 1 052 millions de francs à la marine et 437 millions de francs à la gendarmerie.

Pour autant d'ailleurs que vous obteniez dans le collectif de 1984 les 2,2 milliards qui manquent au budget de cette année pour faire face au surcoût des opérations du Tchad ou du Liban.

Autre piège de la loi de programmation, la simultanéité des engagements à la fois sur les moyens financiers et sur les programmes physiques, qui sera bien plus difficile à tenir encore pendant la seconde partie de la loi.

Enfin, cette astuce de présentation qui vous permettait de promettre les vaches grasses pour après, à condition de se contenter de vaches maigres pour avant — j'entends les deux premières années d'exécution de la loi — fait mal augurer de l'actualisation à intervenir avant le 31 octobre 1985, dès lors que les vaches maigres ont déjà quelque peu perdu du poids.

En attendant, nos armées vont devoir serrer d'un cran supplémentaire leur ceinture, puisque pour continuer d'afficher les programmes majeurs inscrits nommément dans la loi, il leur faut se contenter de budgets de fonctionnement très étriés : 2,64 p. 100 seulement d'augmentation d'une année sur l'autre pour l'armée de l'air, 3,11 p. 100 pour la marine et 3,44 p. 100 pour l'armée de terre.

C'est bien pourquoi d'ailleurs — à ce niveau d'incompressibilité — vous avez imputé le déficit officiel de 1,3 milliard sur le titre V. Au risque de rompre avec votre propre logique, que je partage d'ailleurs : aujourd'hui, mieux vaut la valeur des équipements que le nombre des hommes.

Quels seront, dans ces conditions, les postes les plus touchés ?

Au titre du fonctionnement, la vie courante et surtout les activités, qui diminueraient globalement de 5 p. 100 : quarante jours au lieu de cinquante hier pour l'entraînement de l'armée de terre avec ses matériels ; quatre-vingt-quinze jours à la mer pour nos bâtiments au lieu de cent et un niveau d'entraînement de cent quatre-vingts heures par an pour nos pilotes, bien difficile à tenir. Comment l'entraînement de nos armées ne serait-il pas affecté quand la dotation en essence de l'armée de terre passe de 77 219 mètres cubes en 1984 à 68 504 mètres cubes en 1985, et celle de l'armée de l'air de 712 845 mètres cubes pour les carburateurs en 1984 à 689 920 mètres cubes en 1985 ! Quand le nombre d'heures de vol tombe à 385 000 alors que l'objectif avait toujours « tourné » autour de 420 000 heures par an !

Au titre des équipements, c'est tout ce qui est derrière ou à côté, tout ce qui est moins visible qui va être touché : les rechanges, les munitions, l'entretien programmé des matériels, sans lesquels le plus beau char du monde, l'avion le plus performant, le bâtiment le plus sophistiqué sont comme entravés.

Au total, cela fera moins de 15 p. 100 du budget national et tout juste 3,7 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

Mais je ne m'attarderai pas davantage sur ces données qui, j'en conviens, ne sont pas les plus significatives. Au moins se consolerait-on de cette maigre pilance si l'avenir nous paraissait plus radieux, et nous touchons là à l'essentiel de nos préoccupations.

En laissant chuter les autorisations de programme, simplement maintenues à leur niveau de l'an passé en francs courants, vous prenez le risque considérable de sacrifier l'avenir.

La dissuasion nucléaire, la toute première, va en pâtir avec une chute de 7,97 p. 100 en francs courants pour la F.N.S., allant jusqu'à 15,15 p. 100 pour les études, recherches et prototypes. Certes, l'arme nucléaire tactique bénéficie de certaines faveurs, liées à la mise en place de l'A.S.M.P. et au lancement du programme Hades. Mais le moment est-il bien choisi, quand les super-grands marquent leur intérêt croissant pour la militarisation de l'espace et le déploiement de systèmes anti-missiles, pour ralentir notre effort en ce qui concerne la force nucléaire stratégique ?

Tout au contraire, faute de jamais sérieusement pouvoir envisager d'entrer de plain-pied dans cette nouvelle compétition, il faut songer à diversifier, à accroître, à durcir nos armes pour conserver une chance sérieuse de passer quand même. Or, à prendre trop de retards en ce domaine — c'est-à-dire le SX, le Samro, le septième S.N.L.E. et le M.5, etc. — vous ferez en sorte que tous ces programmes se télescopent à l'horizon de 1995 sans qu'il y ait jamais espoir qu'on puisse alors les mener concurremment.

A quoi s'ajoute que les expérimentations nucléaires dans le Pacifique ont, pour la deuxième année consécutive, été réduites d'un tiers.

Qui plus est, nos principaux armements conventionnels seront aussi présents à ce rendez-vous de 1995 :

Le char futur, destiné à remplacer nos bons vieux AMX 30, qui ont fait leur temps — comme vient de le dire sans trop de ménagement un militaire espagnol de haut rang — et dont je m'obstine à ne pas comprendre pourquoi on ne leur a pas préféré, en attendant, l'AMX 40, d'autant que leur modernisation en version B2 s'avère très onéreuse, de l'ordre de 7 millions de francs l'unité ;

Le remplacement des porte-avions et de leur parc aérien, dont l'expérience au Liban prouve, s'il en était besoin, quelle place ils tiennent dans notre stratégie mondiale ;

Une nouvelle génération de S.N.A., dont le tonnage devrait avoisiner 4 000 tonnes ;

L'avion de combat futur. Mais, sur les chances de réalisation de l'actuel programme à cinq, je m'interroge et je vous interroge.

Comme je vous demande d'ailleurs, me référant à quelques citations de journaux anglais et américains, si nous ne risquons pas de laisser passer la chance pour l'avion radar aéroporté, comme nous avons naguère laissé passer la chance du C. 141 pour le transport aérien à long rayon d'action, ce qui risque de se produire si nous hésitons encore quelques mois avant de choisir entre l'Awacs — celui dont la chaîne pourrait s'arrêter prochainement — et le système Marconi qui, pas très au point, pourrait en revanche se faire attendre. J'ai dans mon dossier l'*Aerospace Daily* du 31 octobre et vous avez certainement lu, monsieur le ministre, les journaux anglais du mois de septembre quand la Royal Air Force a renoncé à présenter son matériel qui n'était pas bon.

Enfin, le remplacement du Transall pour les transports aériens tactiques.

Je préfère arrêter là l'énumération pour ne pas être pris de vertige. Tous ces programmes vont donc se bousculer à la mi-décennie 1990. Il y faudra bien plus que les 150 milliards d'aujourd'hui — l'équivalent du déficit du budget national en 1984 — pour y prétendre.

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Yves Lancien. Je veux bien parier que le terme d'héritage reviendra à la mode à ce moment-là.

A ce premier débat s'en ajoute un second : qu'est devenue, aujourd'hui, la politique de défense de la France ?

Rien de changé, semble-t-il, pour ce qui est de la dissuasion nucléaire stratégique, encore que son caractère hexagonal se soit accentué et que la D.O.T. ait été réduite à sa plus simple expression. Voilà pour le premier cercle.

Rien de tellement nouveau non plus, à part le regroupement des deux divisions traditionnelles d'intervention outre-mer, la 11<sup>e</sup> D.P. et la 9<sup>e</sup> D.I.M.A., au sein de la F.A.R., pour ce qui est du troisième cercle. Les mêmes impératifs se sont imposés à vous aujourd'hui qui critiquiez si fort hier le Tchad et Kolwezy.

Mais où l'on a du mal à s'y retrouver, c'est pour le deuxième cercle, le théâtre Centre-Europe par conséquent. Hier, la première armée était le cœur du dispositif soit, en réserve générale de l'Alliance, la seule force immédiatement disponible, soit en combinaison d'emploi avec l'arme nucléaire tactique, pour mieux faciliter l'indispensable acquisition des objectifs. Aujourd'hui, la voilà en passe, dès lors que la future division IIadés sera accordée à la F.N.S. — d'où son appellation nouvelle d'arme préstratégique — de devoir renoncer à cette mission. Alors que, dans le même temps, elle subit déjà un second appauvrissement, au bénéfice de la F.A.R. cette fois, à tout le moins de sa composante antichars destinée essentiellement au théâtre européen : la quatrième division aéromobile et la sixième D.L.B. Voici la première armée en deuxième échelon dans le dispositif français lui-même, vouée par conséquent à livrer éventuellement une deuxième bataille. Alors qu'une seule et même force aérienne, la F.A.T.A.C., devra s'engager d'abord au bénéfice de la F.A.R. bien sûr — et on ne nous a pas caché lors de l'exercice Damoclès qu'il y faudrait quelque 150 avions de combat — sans qu'il soit question pour autant que la F.A.T.A.C. hypothèque ses 75 appareils nucléaires tactiques, ce qui laisse donc une bien piètre couverture aérienne à la première armée.

D'autant que je me suis laissé dire tout dernièrement à Naples, puis à Rome — et au plus haut niveau — que le Gouvernement français avait donné son accord pour une utilisation

éventuelle de la F.A.T.A.C. au bénéfice du front nord de l'Italie. Au bénéfice de qui précisément d'ailleurs? D'Afghanistan, le commandement sud de l'O.T.A.N., ou du gouvernement italien? Votre réponse sur ce point serait notée avec grand intérêt.

**M. le ministre de la défense.** L'information est inexacte!

**M. Yves Lancien.** Cela nous a été dit lors d'une mission de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, aussi bien à l'état-major d'Afghanistan à Naples que par le chef d'état-major des forces armées italiennes à Rome.

**M. le ministre de la défense.** Ils disent n'importe quoi!

**M. Yves Lancien.** Je m'en félicite, mais comme deux sources nous avaient informés dans le même sens, il était bon que je vous pose la question, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la défense.** La devise du régiment de transmission du Mont-Valérien est: « Tu es le meilleur, puisque tu es l'ancien. » Mais, pour être le meilleur, il faut être très bien informé! (Sourires.)

**M. Yves Lancien.** Je vous cite mes sources, monsieur le ministre. Vous démentez, mais j'ai bien fait de vous poser la question sans quoi je serais resté sur une mauvaise information.

Tout se passe en tout cas comme si, avec moins d'effectifs, vous aviez finalement créé plus de commandements et plus de grandes unités. Sur le seul théâtre Centre-Europe, nous voici bientôt, en effet, avec six grands commandements, trois corps d'armée, la F.A.R., la F.A.T.A.C. et la division Hadès.

Soyons clairs à notre tour. Nous ne reviendrons pas demain, je puis vous le dire, sur la nouvelle organisation de l'armée de terre — elle est ce qu'elle est et l'aéromobilité notamment peut être un atout intéressant — car on ne peut raisonnablement lui faire subir une quatrième réorganisation en vingt-cinq ans.

Mais il faudrait très vite, en revanche, réintroduire une plus grande cohérence dans les desseins et une plus grande simplification dans le commandement.

Nous serions aussi très attentifs à mieux considérer le fait aérien, car, depuis quelques années, l'armée de l'air ne nous a pas paru spécialement avantagée.

Nous aurions également pour objectif que la marine retrouve au plus vite son niveau de 300 000 tonnes et, en incidence, nous aimerions savoir si, à votre avis, le recours à des chantiers civils pour la construction des T.C.D. peut se révéler plus ou moins avantageux — tous paramètres compris — que le recours aux arsenaux de l'Etat.

Enfin, nous n'aurions de cesse que soit en permanence relevé le défi de la dissuasion nucléaire stratégique. L'indépendance nationale et l'autorité politique que nous avons acquises ne doivent en aucun cas courir le moindre risque d'une remise en cause.

Plus encore que dans tout autre domaine, nous veillerions à protéger l'outil, intellectuel comme industriel, qui nous a très souvent permis d'être au niveau des meilleurs pour le développement de notre force de frappe, comme on disait dans les premiers temps. Car il serait extrêmement grave — et nous insistons tout particulièrement sur ce point — que nos équipes de chercheurs, à la S.N.I.A.S., au C.E.A., chez Dassault, à la S.N.E.C.M.A., chez Thomson, chez Matra, pour ne parler que des plus grands, et sans oublier, bien sûr, nos arsenaux de la marine et nos établissements du G.I.A.T., en viennent à éclater, faute de plans de charge suffisants.

Or la compétition internationale pour l'exportation d'armements est plus dure aujourd'hui, notamment dans le tiers monde. Il faut donc produire davantage pour nos propres besoins, pour le marché européen, voire atlantique. Il s'agit là d'un nouveau défi à relever. Mais nous en sommes capables. Comme pour la valeur de notre défense, il y a la loi, et la volonté... et aussi l'argent.

Les Français — je vous accorde volontiers que votre présence au Gouvernement y est pour quelque chose, mais c'est aussi grâce à votre opposition, qui, quant à elle, n'a jamais soufflé en sens inverse — sont plus unanimes que jamais à soutenir notre effort de défense. Veillez toutefois à ce qu'une moindre activité de nos forces ne vienne pas détériorer le contenu du service militaire, auquel vous êtes si attaché.

A cet égard, d'ailleurs, pourriez-vous nous indiquer où en sont vos réflexions sur une éventuelle réduction du temps du service et quelles pourraient être les conséquences sur le système V.S.L. du rapatriement de nos troupes du Liban et du Tchad? Et puis, quel rôle entendez-vous finalement confier aux réserves et avec quels moyens? Il est vrai que la rotation rapide des secrétaires d'Etat chargés de ce dossier n'est pas faite pour accélérer les choses!

Ma conclusion, monsieur le ministre, sera pour dire que, si l'effort à faire pour notre défense dans les quinze ans à venir est évidemment capital pour la France elle-même, il l'est au-delà aussi, chez nos partenaires européens, qui regardent de plus en plus vers nous car nous avons su souvent montrer la voie, mais également chez nos amis africains et d'ailleurs, qui ont su garder leur confiance en notre pays à la mesure de sa fidélité à ses engagements. Oui, tout autour de nous, on attend que la France tienne plus que jamais la place qu'elle s'est faite dans l'histoire!

Aussi, soyez convaincant, plus convaincant encore auprès de vos propres amis, pour que notre défense retrouve elle aussi sa place, au tout premier rang des priorités nationales.

Tel est l'objet essentiel du rendez-vous que nous devons avoir l'année prochaine, pour l'actualisation de la loi de programmation qui, je l'espère, doit bien donner lieu, dans votre esprit, à un débat après dépôt du rapport prévu par la loi.

Et quels que soient les mérites d'une bonne gestion, d'ici là, monsieur le ministre, ayez de l'audace, toujours de l'audace...

**M. Jean-Marie Daillet.** Encore de l'audace!

**M. Yves Lancien.** ... pour éviter les conséquences par trop néfastes d'un fléchissement de notre effort que ni vous, ni nous, ne pourrions aisément compenser, vous le savez bien. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie.)

**M. le président.** La parole est à M. Nilès.

**M. Maurice Nilès.** Votre projet de budget, monsieur le ministre, prévoit un accroissement des dépenses militaires, hors pensions, de 5,7 p. 100. Il progresse moins que l'ensemble du budget de l'Etat qui lui, augmente de 5,9 p. 100. Par rapport à la loi de programmation militaire, il enregistre un écart de 1,3 milliard de francs en regard des engagements fixés et déclarés intangibles.

A l'évidence, le budget de la défense que vous nous proposez n'échappe pas au contexte de rigueur qui est le trait marquant du projet de loi de finances. Il est parfaitement logique que les armées, solidaires de la nation, soient, comme vous l'affirmez, « associées à cet effort de maîtrise des dépenses publiques ». Mais force nous est de constater que la défense nationale pâtit des choix opérés par le Gouvernement dans d'autres domaines, en particulier dans le domaine industriel, dont nous avons par ailleurs souligné les aspects négatifs.

Cependant, dans la mesure où vous vous engagez à respecter tous les programmes majeurs prévus dans les domaines nucléaire et conventionnel malgré une enveloppe budgétaire restreinte, le groupe communiste estime qu'il y a lieu d'approuver votre budget.

Je note qu'une dotation en capital de 700 millions de francs est prévue en faveur de la S.N.I.A.S. et de la S.N.E.C.M.A., alors qu'habituellement ces dotations ne transitent pas par votre budget. Leur imputation budgétaire restant peu claire, le problème de l'efficacité de cette dépense est posé.

De même reste en suspens le problème de la couverture du surcoût de l'opération Manta, pour lequel un collectif budgétaire s'impose.

Nous tenons à présenter quelques observations sur les orientations fondamentales de votre politique de défense.

Vous vous souvenez, monsieur le ministre, que le problème de la professionnalisation dans les armées avait déjà fait l'objet de nos inquiétudes. Bien que la conscription demeure le principe de base du recrutement, nous constatons la baisse tendancielle de la présence des appelés au sein de nos forces. La répartition des effectifs des grandes unités de l'armée de terre laisse apparaître, au fil des ans, une plus grande proportion du nombre de militaires d'active par rapport au nombre d'appelés. Cette proportion, qui était de un sur quatre en 1974, est passée à un sur trois. C'est ce que laisse apparaître le tableau figurant

dans le rapport présenté par mon ami Jean Combasteil. Pour 1985, le plan de déflation des effectifs touche principalement les contingents appelés, dégressifs de 6 707 hommes, les personnels d'active ne étant que de 1 759.

A ce sujet et à titre d'informatinn, nous aimerions connaître la part d'appelés volontaires à un service long parmi les hommes qui servent au sein de la force d'action rapide, dont la mission, sur le théâtre européen, suscite toujours nos plus vives inquiétudes.

Comme pilier de notre politique de défense, la conscription doit demeurer le symbole de l'adhésion des jeunes générations à l'idéal d'indépendance et de liberté qui nous a toujours animés par le passé. Une conscription au rabais, nu dévoyée de son but originel, porterait atteinte au caractère national de notre défense, et donc à son efficacité.

Le contenu militaire du service national a subi un certain affaiblissement du fait de la multiplication des formes civiles de ce service. Depuis un an, l'objection de conscience est devenue une composante à part entière de ce service. Or le nombre des appelés réclamant ce statut enregistre une évolution préoccupante.

Dans le même ordre d'idées, nous notons, après vous avoir écouté, monsieur le ministre, plusieurs indicateurs laissant craindre une détérioration de la formation militaire des jeunes appelés sous les drapeaux.

Les économies de carburant, avec des crédits qui progressent de 0,2 p. 100 seulement, la limitation de l'entretien des matériels, dont la dotation n'augmente que de 1,05 p. 100, et la reconduction des dépenses de vie courante, qui stagnent à plus 0,3 p. 100, renforcent nos inquiétudes concernant une réduction possible de l'activité des unités, estimée entre 3 et 5 p. 100 en moyenne. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur le respect des cent jours de sortie par an pour les forces terrestres, dont la moitié avec matériel organique, des cent jours de mer et des quinze heures de vol par pilote et par mois, qui sont pourtant le minimum requis pour le maintien de la capacité opérationnelle de nos forces armées.

Le respect des programmes majeurs prévus par le titre V peut vous conduire à comprimer encore les dépenses inscrites aux chapitres munitions, pièces de rechange et entretien.

L'ensemble de ces économies nous font craindre que les unités fortement professionnalisées ne soient prioritairement favorisées. Le nombre peu élevé d'appelés dans ce type d'unités laisserait la grande masse des jeunes de notre pays qui accomplissent leurs obligations militaires cantonnés dans un rôle de « valets d'arme », pour reprendre une expression de l'ancien Premier ministre.

**M. le ministre de la défense.** Puis-je vous interrompre, monsieur Nilès ?

**M. Maurice Nilès.** Volontiers, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de la défense.** Monsieur le député, je comprends que cette question fort délicate vous préoccupe et préoccupe votre groupe. C'est pourquoi je souhaite vous répondre sans attendre.

Il n'y a pas de professionnalisation accrue de l'armée de terre, mais une redistribution des engagés. Afin d'apaiser votre inquiétude, je vais vous donner les chiffres exacts.

A l'heure actuelle, 16 formations seulement — soit 7 p. 100 de l'ensemble des effectifs — sont exclusivement composées d'engagés. Depuis trois ans et demi que je suis ministre, un seul régiment d'engagés a été créé ; il s'agit d'un régiment de la Légion. Vingt-six formations — soit 12 p. 100 des troupes — sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles sont composées d'une moitié d'engagés et d'une moitié d'appelés. Nous avons, en effet, remarqué que, au contact d'engagés, les appelés ont toujours une motivation supplémentaire, et que c'est auprès de ceux-là que se recrutent le plus de volontaires pour le service long. Il n'y a pas eu de changement dans ce domaine.

Enfin, 178 régiments, c'est-à-dire 81 p. 100 de l'armée de terre, ne sont constitués que d'appelés. Il n'y a donc pas de professionnalisation de notre armée de terre, mais une redistribution, à l'intérieur des forces terrestres, des engagés, à effectifs budgétaires constants.

Je tenais à vous donner ces chiffres dès maintenant, car je sais que cela vous préoccupe. Vous pourrez les étudier jusqu'à tout à l'heure.

**M. le président.** Monsieur Nilès, veuillez poursuivre.

**M. Maurice Nilès.** Je vous remercie, monsieur le ministre, car, comme vous l'avez souligné avec juste raison, nous sommes attentifs à cette question. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous avons l'occasion d'en parler. Les précisions que vous venez de donner répondent à quelques-unes de nos préoccupations et j'en prends acte.

Je souhaite que vos décisions en la matière continuent à aller dans ce sens et que nous puissions, les uns et les autres, conserver nos espérances. Le simple fait que nous ayons évoqué cette question témoigne de notre volonté de trouver, pour la défense nationale, pour nos armées, les solutions qui s'imposent.

Vous me permettez donc de poursuivre, après vous avoir remercié de ces précisions, en soulignant que les crédits affectés à la vie dans les casernes ont été réduits à la limite de l'incompressibilité. Nous regrettons que, pour la première fois depuis de nombreuses années, aucune augmentation — fût-elle symbolique — du prêt journalier des appelés de deuxième classe ne soit prévue.

L'accentuation de la hiérarchisation des primes et l'augmentation de la prime pour service en campagne, mesures dont nous nous félicitons, ne devrait pas se réaliser au détriment d'une revalorisation du prêt pour la grande masse des appelés.

Quant à la préparation militaire, et grâce aux mesures incitatives de la solde hiérarchisée, ses effectifs sont en augmentation de 20 p. 100 pour 1984. Nous souhaiterions savoir si les moyens matériels, qui lui sont alloués, sont également en hausse.

Ceux consacrés à l'activité des réserves sont, en revanche, en baisse de 9,7 p. 100. Cette réduction confirme-t-elle ce que je redoutais l'an dernier, à savoir une diminution des effectifs des réservistes ?

Avant d'être de futurs réservistes, les jeunes appelés sont particulièrement préoccupés par leur retour dans le monde du travail. Nous souhaiterions donc savoir si des mesures sont envisagées dans ce domaine pour garantir la réembauche des jeunes appelés.

J'en viens au deuxième volet de mon intervention, relatif à notre force de dissuasion nucléaire et à sa crédibilité.

J'ai noté, à ce sujet, les déclarations de M. Laurent Fabius, qui a rappelé devant l'institut des hautes études de défense nationale les grands principes de notre politique de dissuasion nucléaire, fondée sur la stratégie du faible au fort.

Or notre budget est marqué par une croissance très nette des crédits de paiement et des autorisations de programme consacrés à l'armement nucléaire tactique. Cette croissance était déjà très sensible en 1983 et, cette année, elle permettra l'exécution du programme du missile air-sol moyenne portée, de ceux du Hadès et du Mirage 2000 N.

Dans le cadre de la doctrine française, et du dispositif nucléaire qui est le nôtre, l'arme nucléaire tactique n'est nullement une arme de bataille, mais une arme de dissuasion indissociable de la force nucléaire stratégique. Dans la mesure où cet armement préstratégique, pour reprendre votre expression, n'est pas considéré comme un moyen intervenant dans la stratégie de la riposte graduée, y a-t-il, monsieur le ministre, un besoin de développement si étendu de l'arme nucléaire tactique ?

En effet, il ne s'agit pas pour nous d'utiliser l'arme nucléaire tactique dans le cadre de la nouvelle doctrine de l'O.T.A.N., celle de l'Air Land Battle, où il est question de prendre l'offensive contre le deuxième échelon des forces ennemies avec les armes conventionnelles et nucléaires tactiques très sophistiquées. Dans ce contexte, ma question initiale mérite d'être posée.

Enfin, monsieur le ministre, je note que la croissance de la charge budgétaire de la force nucléaire stratégique ne concernera pas la mise au point des systèmes de communication. Or il importe que cette force soit dotée de systèmes nationaux de détection, de transmissions et d'acquisitions d'objectifs. Ainsi que je l'ai déjà indiqué l'an dernier, cela nous paraît être un fondamental pour assurer l'autonomie de décision de la France et l'indépendance réelle et totale de sa force de frappe.

Monsieur le ministre, dans le domaine nucléaire, comment ne pas évoquer la menace qui pèse sur la crédibilité de notre politique de dissuasion nucléaire du fait de la nouvelle course aux armements, inhérente aux projets de militarisation de l'espace ? C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'initiative prise par la France, au comité de désarmement de Genève en juin dernier, pour demander l'ouverture de négociations afin d'interdire cette militarisation. Vous savez que « la paix des étoiles » est aujourd'hui une condition — une vraie condition — de la « paix sur terre ».

En effet, l'aboutissement de ces négociations est d'autant plus indispensable que la sécurité de notre monde, voire la survie de l'humanité en dépendent.

Sous couvert de la notion d'équilibre, un nouveau palier a été franchi dans l'escalade du surarmement. L'installation des nouveaux missiles américains, au lieu de favoriser les négociations, n'a fait qu'accroître le nombre de missiles perfectionnés, augmentant ainsi les risques d'une guerre par accident ou par calcul stratégique irrationnel.

Tout le monde conviendra que la sécurité européenne en sort non renforcée mais affaiblie. En d'autres termes, et l'intérêt national bien compris de la France et l'avenir de la paix commandent une action énergique de la France en faveur de la réduction progressive, mutuelle et équilibrée, des armements dans le monde.

Là réside, nous l'affirmons avec force, les conditions réelles d'une sécurité durable pour notre pays, pour notre peuple, et pour la paix mondiale. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne répéterai pas, parce que tout le monde les a entendus, les propos excellents, parfaitement compétents et honnêtes de tous les rapporteurs que je félicite de leur prestation. Nous avons tous appris beaucoup sur ce budget grâce à eux et grâce à vous-même aussi, bien entendu.

Pourtant force est de constater que, depuis 1981, ce débat ne fait pas recette, si j'ose dire. Il paraît peut-être d'autant plus éloigné des réalités ou des nécessités nationales que nos comparaisons s'enfoncent dans la crise. Cela est regrettable, car les périls environnants ne sont pas moindres. C'est tout au moins ce qui ressort des propos de nombreux intervenants.

Permettez-moi de regretter une fois de plus — cela tient non seulement à la force de l'habitude mais également à ma conviction profonde qu'il n'est pas normal de ne disposer que de quelques heures pour discuter d'un budget de cette ampleur, même si, je le soulignerai tout à l'heure, nous estimons que son augmentation ne correspond pas à celle que nous aurions souhaitée.

J'ai tellement de plaisir à vous entendre et à discuter avec vous, monsieur le ministre, car vous êtes un homme extrêmement courtois et de bonne volonté, qu'il me serait agréable d'avoir à loisir, deux fois par an — une fois à propos du budget, une autre sur les grandes orientations — de grands débats sur la défense. Certes nous aurons cette occasion en 1985 puisqu'il faudra réviser la loi de programmation militaire. Serace en hausse ? Vous me permettez de le souhaiter.

Le Gouvernement ne pourra pas prétendre que l'U. D. F. ne l'avait pas prévenu ni que nous lui avons intenté un procès d'intention sur sa politique militaire. Rappelez-vous d'ailleurs qu'en 1981 l'U. D. F. avait décidé de voter votre projet de budget pour 1982, à la fois parce qu'il était, à peu de choses près, dans la ligne de celui que M. Barre avait présenté pour 1981, parce que vous parliez d'abondance le langage de la continuité et parce que, sur ce point capital de la sécurité extérieure de la France, vous ne tourniez pas l'héritage en dérision. Comment d'ailleurs l'auriez-vous pu ? Bon an mal an, en effet, au cours du septennat de M. Giscard d'Estaing, notamment depuis la loi de programmation militaire votée en 1976, chaque année le pouvoir d'achat des armées était élevé de 4 à 6 p. 100 en termes réels.

Vous aviez d'ailleurs peu ou prou laissé entendre que vous poursuivriez cet effort, compte tenu de la montée des périls. Le souci de l'intérêt national nous avait donc incités à vous encourager dans une politique de croissance des moyens militaires de notre pays, croissance dont le Premier ministre de l'époque parlait lui-même en termes d'engagement solennel.

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** Il faudrait peut-être revoir vos chiffres. Ils ne me semblent pas exacts.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je puis les justifier, monsieur le président de la commission de la défense.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Daillet ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Tout à fait, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Le Drian, rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** Monsieur Daillet, vous avez indiqué que le pouvoir d'achat des armées avait augmenté de 4 à 6 p. 100 chaque année depuis 1976. Cela signifierait donc qu'au cours d'une année où l'on a connu un taux d'inflation de 14 p. 100 le budget de la défense aurait augmenté de 20 p. 100. Or nous siégeons ensemble sur les bancs de cette assemblée depuis 1978, et je n'ai pas souvenir d'un budget de la défense qui ait progressé de 20 p. 100 d'une année sur l'autre.

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Et 14 p. 100 plus 6 p. 100, cela devrait bien faire 20 p. 100 !

**M. Jean-Marie Daillet.** Je ne sais si vous en avez eu connaissance, mais j'ai envoyé à M. le ministre le document que nous avons élaboré sur ce sujet. J'agis d'ailleurs toujours ainsi lorsque la commission compétente de mon parti travaille dans ce domaine.

Chacun peut voir, à la page 15 de ce document, que vous avez fait chercher par le S. I. R. P. A. et que j'ai eu plaisir à vous adresser, monsieur le ministre, la courbe de l'évolution de l'effort national consenti en faveur de la défense, par rapport au produit intérieur brut marchand. Alors que le taux n'était que de 3,36 p. 100 lorsque M. Giscard d'Estaing est arrivé au pouvoir en 1974, le redressement a été opéré très vite et nous en sommes arrivés à 3,85 p. 100 en 1981. Vous avez alors consenti une augmentation qui ne correspondait pas exactement à ce que nous aurions voulu mais qui nous a amenés à 3,895 p. 100. Depuis lors, nous sommes obligés de constater que la courbe s'est infléchie.

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** Il ne s'agit donc pas de 6 p. 100 d'augmentation en pouvoir d'achat, mais de progression par rapport au produit intérieur brut marchand. Vous avez exagéré !

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** C'est par rapport à un dépassement !

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas par rapport à un dépassement !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** Il faut parler en termes de produit intérieur brut marchand et non de pouvoir d'achat !

**M. Jean-Marie Daillet.** Compte tenu du peu de temps dont je dispose, mes chers collègues, je ne veux pas m'amuser à débattre avec vous des chiffres à la virgule près. Je puis simplement vous indiquer que, si vous reprenez les chiffres qui figuraient d'ailleurs dans le document que le ministre lui-même nous a fournis pour la loi de programmation militaire, vous constaterez des augmentations en pouvoir d'achat réel.

**M. le ministre de la défense.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de la défense.** Vous avez cité le document de l'U. D. F. que vous avez effectivement la courtoisie de me faire parvenir régulièrement et que je lis attentivement. La courbe dont vous avez parlé — je l'évoque de mémoire, mais je l'ai bien en tête — m'a tellement frappé que je l'ai étudiée de très près. Je peux donc affirmer que les chiffres qu'elle traduit sont, pour la plupart, inexacts. Je vais vous demander de la mettre sous vos yeux, de prendre votre stylo et de la corriger selon mes indications. *(Rires.)*

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien ! Voilà au moins de la politique appliquée !

**M. le ministre de la défense.** J'ai de la mémoire !

**M. Jean-Marie Daillet.** Enfin une séance sérieuse !

**M. le ministre de la défense.** Les taux des crédits de la défense par rapport au produit intérieur brut marchand ont été 3,09 p. 100 en 1970, 3,55 p. 100 en 1972, 3,36 p. 100 en 1974, 3,39 p. 100 en 1977...

**M. Jean-Marie Daillet.** 3,41 p. 100 !

**M. le ministre de la défense.** Mes chiffres sont les bons ! (Sourires.)

... 3,61 p. 100 en 1978, 3,66 p. 100 en 1980, 3,86 p. 100 en 1981, 3,87 p. 100 en 1982, 3,89 p. 100 en 1983 et 3,80 p. 100 en 1984. Comparez et vous verrez que j'ai fait beaucoup mieux que vous ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Yves Lancien.** Ce taux diminuera en 1985 !

**M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial.** De 0,07 p. 100 !

**M. Yves Lancien.** De toute façon, ce n'est pas une référence ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Luc Tinseau.** Il faut le dire à M. Daillet !

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le président, puis-je continuer ?

**M. le président.** Vous avez la parole, monsieur Daillet !

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre, je vous remercie de m'avoir permis, courbe sous les yeux, de rectifier mes chiffres.

**M. Louis Darinot, président de la commission de la défense.** Vous devrez donc réaliser une réimpression du *Livre noir* !

**M. le ministre de la défense.** Cela vous permettra de le rebaptiser le *Livre rose*. (Rires sur les bancs des socialistes.)

**M. Jean-Marie Daillet.** Je prends cela comme une plaisanterie, monsieur le ministre.

Mais nous parlons de choses sérieuses et même en acceptant vos chiffres — sous réserve de vérification — force est bien de constater que la courbe s'infléchit, alors que si vous aviez poursuivi dans le sens où nous vous avons encouragé en soutenant votre effort pour 1982, la courbe aurait poursuivi son ascension. Elle a stagné depuis lors.

**M. Robert Aumont, rapporteur pour avis.** Dans quinze ans, on serait arrivé à 20 p. 100 !

**M. Jean-Marie Daillet.** Mon cher collègue, je vous en prie !

**M. le président.** Ne vous laissez pas interrompre, monsieur Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je ne me laisserai plus interrompre, monsieur le président.

Il y a donc en tout de même une dérive budgétaire négative par rapport à ce qui aurait pu être un accroissement régulier. Cependant, malgré les engagements que vous avez pris, vous n'avez pas voulu le poursuivre.

Vous avez alors en cette petite phrase que vous avez répétée à l'envi et que les rapporteurs ont parfois reprise : « Il aurait été inconcevable, pour la solidité du couple armée-nation, que les armées ne s'associent pas à l'effort demandé au pays. » Nous sommes là dans la troisième phase de votre attitude. Dans la première vous étiez pour la continuité ; dans la deuxième cette continuité — patatras ! — s'est trouvée démolie par les annulations de crédits que vous avez dû avouer puisqu'elles ont été annoncées par le *Journal officiel* du 19 octobre 1982 ; et, depuis lors, vous nous avez laissé espérer un redéploiement.

En bon français, cela aurait pu signifier une intention d'augmentation, mais ce redéploiement a été effectué en 1983 par le vote d'une loi dont les deux premières années d'application allaient être marquées par une simple stagnation ; et encore n'êtes-vous pas tout à fait capable de tenir l'objectif, médiocre avouez-le, de la stagnation pour cette deuxième année.

Vous estimez qu'une réduction d'un peu plus de 1 p. 100 en pouvoir d'achat de votre budget par rapport aux chiffres prévus par la loi de programmation militaire, c'est peu de chose. Excusez du peu, monsieur le ministre, mais 1,3 milliard de francs, c'est en gros le prix d'un sous-marin nucléaire d'attaque !

Vous ajoutez : « J'ai maintenu les objectifs en matière d'équipements ». C'est tout à fait exact. Mais — et je ne suis pas le premier ici à le faire remarquer, vous l'avez d'ailleurs vous-même admis en commission de la défense — l'entraînement, des forces ne peut pas ne pas subir quelques restrictions.

Ensuite, je relève dans vos propos quelques contradictions, quelques flous.

Vous avez, à juste titre, déclaré que la force d'action rapide était un outil utile et même nécessaire pour un pays comme la France. Nous en convenons tous ici. J'ai assisté, avec d'autres collègues, à l'exercice *Damoisels*, brillante démonstration des possibilités de ce corps qui sera en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Mais enfin, comme le faisait remarquer il y a quelques instants notre collègue Lancien, où en est le couplage de cette force avec une protection aérienne sérieuse d'abord, puis avec une observation au sol ou à basse altitude des mouvements des adversaires ? Enfin, au cas où il faudrait utiliser cette force à longue distance, qu'en est-il du transport aérien rapide et à grand allongement ?

Je suis bien obligé de vous poser de telles questions ; je pourrais d'ailleurs vous en poser d'autres. Par exemple, au sujet des manœuvres, un grand journal du soir a parlé de « manœuvres en panne » ! En outre, je vous laisse à penser, malgré les efforts que vous déployez pour le redressement de la hiérarchisation et donc pour l'encouragement à l'avancement des jeunes soldats, notamment des volontaires en service long, ce que pourra être le découragement de ceux qui espéraient accomplir un service militaire intéressant et qui seront consignés plus qu'ils ne le croyaient à la caserne.

Avant de conclure, je reprendrai, mais plus brièvement, les questions que j'ai posées hier soir à votre collègue des relations extérieures sur l'Union de l'Europe occidentale. J'ai cru discerner dans son silence à ce sujet que l'intérêt que devrait présenter pour un pays comme la France la réunion solennelle des ministres de la défense et des affaires étrangères des Sept qui vient de se tenir à Rome ne paraissait pas mériter, de la part de votre collègue du quai d'Orsay, une mention spéciale dans son intervention. Ce qu'il m'a répondu, lorsque je lui ai posé la question, n'était pas très net.

Puisque vous êtes soucieux, comme nous, monsieur le ministre, d'améliorer la défense de l'Europe, d'élargir l'excellente coopération franco-allemande, au moins au niveau des Sept, quelles sont, au-delà même des décisions de Rome, qui ne vont pas très loin, les transformations que vous envisagez en attendant qu'un jour — et nous n'y sommes pas — la Communauté européenne puisse se saisir des problèmes de sécurité ? Je note d'ailleurs que le nouveau Parlement européen a créé une sous-commission de la sécurité, ce qui rend vaines, nulles et non avenues les anciennes affirmations selon lesquelles le Parlement européen ne pourrait pas se saisir des questions de défense et de sécurité. Après tout, la nomination de certains domaines dans les traités n'interdit pas au conseil des ministres de s'occuper et de prendre des décisions. Les intentions que vous-même, monsieur le ministre, et le Président de la République avez exprimées — j'en veux pour preuve les excellents discours qu'il a tenus sur ce point à Londres devant le Parlement tout entier, à La Haye, à Bonn et à Strasbourg — vont-elles se concrétiser ? Je ne vois pas d'autres structures que cette union de l'Europe occidentale. Vous avez manifesté l'intention de réveiller cette belle au bois dormant ; je souhaite que ce soit le plus vite possible. Pourquoi ne pas profiter du fait que l'un de nos compatriotes en est le président, ou du courant favorable qui, semble-t-il, s'est dessiné depuis plusieurs mois en faveur de sa croissance ?

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne m'attarderai pas davantage. Il est évident que ces brèves considérations ne reflètent que faiblement la déception de l'union pour la démocratie française sur un budget qui traduit pour le moins une stagnation et, à notre avis, une récession.

Je conclurai sur une note européenne.

A l'instant même où nous parlons, l'un des plus grands experts européens de la défense, j'ai nommé M. Helmut Schmidt, qui fut, avant que vous ne le fussiez vous-même, ministre de la défense puis chancelier de la République fédérale d'Allemagne, est en train de prononcer une conférence à laquelle j'aurais assisté si ce débat ne m'avait pas retenu ici. Il avait, lors d'un débat important à Bonn, fait une déclaration dans laquelle il posait à la France certaines questions. La France compte-t-elle donner suite aux suggestions du chancelier Helmut Schmidt, qui laissent une très bonne place à l'initiative française ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre attention et des réponses que vous voudrez bien me donner. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robin.

**M. Louis Robin.** Mesdames, messieurs, mon intervention portera sur le budget des forces aériennes, qui a fait l'objet du rapport de notre collègue Loïc Bouvard.

Partant du constat qu'il a établi, je voudrais souligner ce qui, en dépit de l'effort qui a été demandé à tous pour maîtriser les dépenses publiques en 1985, me paraît positif dans ce projet de budget.

L'armée de l'air connaît actuellement un renouvellement important des missions qui lui sont confiées. Il est donc essentiel que les crédits qui lui sont alloués pour 1985 soient à même de lui permettre de mettre en œuvre son action.

La loi de programmation votée en 1983 sert de cadre à cette modernisation en renforçant la cohérence des moyens de l'armée de l'air.

Le projet de budget de la section air s'élève cette année à 31,613 milliards de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport à 1984. Il est vrai que la loi de programmation prévoyait 32,354 milliards. Cette différence s'explique par la diminution des dépenses ordinaires et des dépenses de fonctionnement.

Il convient de souligner, après le rapporteur, que les programmes majeurs fixés par la loi de programmation seront respectés.

Les crédits du titre III permettront en outre de financer les rémunérations et charges sociales, compte tenu du resserrement des effectifs, ainsi que l'alimentation à un niveau satisfaisant.

Je note également que l'arrivée du Mirage 2000 avec le Mirage 2000 N constitue un bond qualitatif avec les vingt-huit commandes prévues pour 1985. Bien que ce soit peu, je rappelle que, pour 1984 et 1985, 31 Mirage 2000 ont été livrés au lieu de 30.

**M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Louis Robin.** La capacité de cet appareil en fait une nouvelle composante nucléaire aéroportée.

Les structures complémentaires à cette mission — protection, défense, soutien et support — doivent néanmoins être maintenues.

Des enseignements ont été tirés de l'opération Manta, concernant la couverture aérienne et le ravitaillement en vol. Des études sont entreprises sur un avion de transport militaire et sur un avion de combat. Le rapporteur a sur ce point également rappelé le côté satisfaisant du chapitre études-recherches-prototype.

Il nous paraît essentiel que la réalisation des programmes majeurs ne compromette pas l'existence d'un parc d'avions de combat disponibles en nombre suffisant.

Aucune annulation de crédits ne devrait être décidée afin que le renouvellement des avions tactiques Mirage et Jaguar puisse s'effectuer sans décalage. Nous formulons le souhait, monsieur le ministre, que les crédits inscrits en 1985 ne subissent aucune annulation, aucune amputation, aucun retard. J'ai relevé que le rapporteur spécial a fait état d'un vœu unanime de la commission des finances dans ce sens.

Votre garantie dans ce domaine pourra fortifier le vote de ceux qui vous sont acquis et — qui sait ? — peut-être conforter celui des autres.

Concernant certains projets — avions de combat, avions de transport — il convient de répéter que, pour réaliser les programmes évoqués, si nos énergies, nos ressources scientifiques, techniques sont grandes, les capacités financières nécessaires devraient être à la mesure de celles des pays européens auxquels nous pourrions nous associer si nous voulons rester dans la compétition aéronautique et spatiale.

Les abris constituent un autre sujet de préoccupation.

Nous constatons que les programmes de durcissement des bases et abris de protection se poursuivra en 1985. Les 54 commandes d'abris permettront de réaliser les objectifs de la loi de programmation. Les livraisons connaissent une légère avance, avec 77 abris de protection au lieu de 65.

L'entraînement, le renouvellement de la flotte des avions-écoles avec les Epsilon se poursuivront à un rythme soutenu en 1985, ce dont nous nous félicitons. Je rappelle qu'il y a eu 33 livraisons et 30 commandes.

Monsieur le ministre, vous devez concilier des choix difficiles : notre collègue M. Lagorce, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères pour la défense, parlait très justement à ce propos du souhaitable et du possible.

En matière de défense, il faut aller au-delà — c'est ce que vous avez fait — rendre possible l'indispensable.

Aujourd'hui, et malgré les difficultés de l'heure, la modernisation de nos armées, leur puissance de feu sont nettement accrues, et c'est une constatation qui n'échappe à aucun observateur.

Les Français expriment une très large confiance dans leur armée et dans sa force au service du pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierrel, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense, budget annexe des essences (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Annexe n° 44. — M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial ; Annexe n° 45. — M. Michel Cointat, rapporteur spécial.

Commission des affaires étrangères : avis n° 2367, tome IX, de M. Pierre Lagorce.

Commission de la défense nationale et des forces armées : avis n° 2368 :

Politique de défense de la France. — Tome I : M. Jacques Huyghues des Etages ;

Section commune et essences. — Tome II : M. Pierre Manger ;

Section forces terrestres. — Tome III : M. Jean Combasteil ;

Section marine. — Tome IV : M. Joseph Gourmelon ;

Section air. — Tome V : M. Loïc Bouvard ;

Section gendarmerie. — Tome VI : M. Robert Aumnt.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)